VENDREDI 30 AOÛT 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1798
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Loup et bilans de récolte : les mauvaises notes de la rentrée



Une présence de plus en plus affirmée — et destructrice — du loup dans notre région. Des bilans de récolte globalement mauvais. Cette rentrée agricole est déjà riche de soucis en tous genres, auxquels s'ajoute également la menace du nouveau variant de la Fièvre catarrhale ovine (FCO). Face à ces problèmes, la profession ne reste pas inactive et cherche à mobiliser les pouvoirs publics.

PAGES 02, 03, 04, 07, 11 ET 12

Encart : Dépliant Charolais Horizon (sur certains cantons).



MASA / IGN

PRODUCTIONS P.11

Élevage // FCO-3 : 149 nouveaux foyers en France



Secalia

RURALITÉ P.16

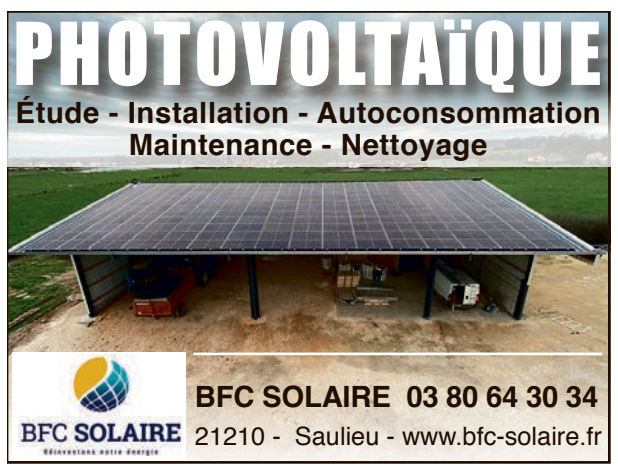
Énergie // Plein gaz pour Dijon Céréales et Nature Energy



MAGAZINE P.25

Labour à l'ancienne à Uchey // Du travail bien fait





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SITUATION INÉDITE DANS LA NIÈVRE : UN JEUNE LOUP SUR LE SECTEUR LOIRE-ALLIER

.05 FÊTE DE L'AGRICULTURE DE L'YONNE : CES BÉNÉVOLES QUI PARTICIPENT AU SUCCÈS

.06 FLEURS : LES PREMIERS BOUQUETS DU CHAMPS DES SOURIRES

.07 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : LA CLASSE À DALLAS

.08 CONCOURS DE LABOUR DES JA DE CHÂTEAU-CHINON : MOTIVÉS COMME JAMAIS

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 DANS LE DOUBS : DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LES TERRES DE JIM

.10 RENCONTRE : ETIENNE DEGAY, NOUVEAU PRÉSIDENT D'AFDI BFC

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FIÈVRE CATARRHALE OVINE – SÉROTYPE 3 (FCO-3) : 149 NOUVEAUX FOYERS EN FRANCE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 BLÉ TENDRE D'HIVER : BILAN DE CAMPAGNE

.13 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : DES COUVERTS POUR SAUVER MON ANNÉE FOURRAGÈRE

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE : VENDANGES… SUIVEZ LE GUIDE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 EBE DE MOULINS-ENGILBERT : UN CONTRAT DE CONFIANCE

.16 MÉTHANISATION : PLEIN GAZ POUR DIJON CÉRÉALES ET NATURE ENERGY

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.24 MYCOLOGIE : « CHAQUE CHAMPIGNON COMESTIBLE A UN SOSIE MORTEL »

.25 LABOUR À L'ANCIENNE : DU TRAVAIL BIEN FAIT

.26 SPORT : QUAND MARC FROT PARLE DES JO

.27 CENTENAIRE : L'AGRICULTURE FRANÇAISE PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES DE 1924 (ÉPISODE 4)

.28 PATRIMOINE : À LA DÉCOUVERTE DU MUSÉE DU TIRE-BOUCHON À BEINE



// LE DESSIN

ÉDITORIAL

Des récoltes en berne, sans médaille d'or !



Alors que les Français comptaient les médailles récoltées par nos athlètes, les récoltes françaises et côte-d'oriennes rimaient avec déception, et difficultés. En effet, les récoltes de productions végétales, céréalières, protéagineuses et de fourrages ont terriblement souffert des excès d'eau de ces dernières semaines. Bilan : une récolte de blé catastrophique dans une large partie des territoires notamment en quantité, mais également des fourrages récoltés avec un à deux mois de retard et une qualité détériorée. Entre les pertes de rendements, de qualité et les cultures de substitutions à plus faible valeur ajoutée, ce ne sont sans doute pas moins de 5 milliards d'euros qui manqueront aux exploitations françaises, aux filières et à l'économie de nos territoires. La faute au changement climatique, oui sans doute, avec une pluviométrie hors normes depuis octobre 2023, mais pas que. De ces mauvaises récoltes il faut en tirer des conclusions et surtout des perspectives d'évolution indispensables, dont bon nombre avaient été initiées en janvier dernier, comme par exemple :

À force de supprimer des matières actives (désherbants et protection des semences) nombre de producteurs ont été incités à repousser leurs dates de semis. D'où des conditions de semis dantesques, des reports à des dates limites voir pas de semis.

Et au printemps, pas beaucoup mieux, résultat des rendements en fortes baisses et des sols en piteux état.

Comment permettre aux excès d'eau de s'évacuer alors que sous le joug des contrôleurs de l'OFB, bon nombre d'agriculteurs hésitent à curer de simples fossés, sans parler du nettoyage des ruisseaux et rivières.

Ces deux simples constats nous amènent à rappeler notre volonté exprimée en janvier de ne plus "marcher" sur la tête.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, le loup reprend son libre-service, la FCO sévit et les producteurs attendent toujours une réponse pour ne pas semer de Cipan.

Enfin, l'agriculture biologique, promue depuis des années connaît une crise sans précédent, alors que ces promoteurs sont aux abonnés absents.

Il conviendra donc que la rentrée parlementaire soit active sur un véritable accompagnement législatif et réglementaire afin que nous retrouvions la voie d'une agriculture productive, rentable et durable.

Quant au "nouveau gouvernement", il devra comme son homologue indien (Modi) tirer les leçons de son échec aux législatives en plaçant "la productivité et la résilience de l'agriculture en tête de liste des neuf priorités de son action " !

À bon entendeur.

L'heure n'est plus à la fête, ou à l'idéologie, mais au pragmatisme et à l'action, pour des agricultures rentables et des installations durables.

Jacques de Loisy,
président de la FDSEA 21

// EN BREF

Doubs Une louve abattue *« en situation d'attaque »*

Une louve « en situation d'attaque » sur un troupeau de jeunes vaches a été tuée par des lieutenants de louveterie à Les Villedieu, dans le Doubs, a indiqué la préfecture le 26 août. Samedi 24 août, vers 22 heures, un binôme de lieutenants de louveterie a procédé à un tir létal « alors que deux loups étaient observés en situation d'attaque » dans une parcelle où « un troupeau avait été prédaté le 21 août » dans cette petite commune du massif du Jura, a précisé la préfecture dans un communiqué. « Ce tir a été réalisé dans le cadre d'un tir de défense simple, prévu par l'arrêté ministériel du 23 octobre 2020 et autorisé par arrêté préfectoral en date du 22 août 2024 ». « Les observations faites par l'Office français de la biodiversité (OFB), quelques moments après le tir, établissent qu'il a été réalisé dans les conditions requises par la réglementation », souligne-t-on. Le préfet du Doubs, Rémi Bastille, rappelle que « le secteur du Val de Mouthe, compte tenu de la fréquence des prédations sur bovins, fait l'objet d'expérimentations afin de définir des modalités de protection des troupeaux adaptées pour assurer la bonne cohabitation entre l'élevage bovin et le loup dans le massif jurassien ». La préfecture a recensé sept attaques de loups dans le département depuis février.

Vaccins FCO-3 Pas de nouvelles doses dans l'immédiat

Lors d'un brief à la presse le 23 août, le cabinet du ministre de l'Agriculture a exclu toute commande immédiate de nouvelles doses de vaccins contre le sérotype 3 de la fièvre catarrhale ovine. *« Rien n'empêche d'en rediscuter dans l'avenir, pour l'instant nous surveillons de près l'évolution de la maladie »*, explique-t-on dans l'entourage de Marc Fesneau. Élu en charge du dossier sanitaire à la FNO (éleveurs d'ovins, FNSEA), Emmanuel Fontaine a estimé qu'*« il faudrait élargir la zone de vaccination et commander environ deux millions de doses supplémentaires »* pour les ovins. La vaccination volontaire contre la FCO-3 a démarré le 12 août, avec un total de 6,4 millions de doses qui seront prises en charge pour les six régions du nord-est (5,3 millions pour les bovins et 1,1 million pour les ovins). Les Pouvoirs publics ont passé deux commandes, l'une début juillet dès l'homologation des vaccins, puis une seconde début août qui sera livrée *« dans les prochaines semaines »*. Sur celles déjà livrées, les vétérinaires ont commandé 94 % des doses disponibles pour les ovins et 82 % pour les bovins, selon la Rue de Varenne. *« Il reste donc toujours des doses disponibles »*, selon le ministère, qui précise attendre *« encore 250 000 doses pour les ovins et 1,3 million pour les bovins »*.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LOUP

La souffrance des professionnels est un angle mort

Une étude récente et un livre viennent étayer le constat des dégâts entraînés par des attaques de loups sur des troupeaux : on est bien au-delà du préjudice subi. Les dégâts psychologiques sont bien là, mais invisibles.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : environ 1 100 loups peuplent actuellement le territoire français. Ils se sont implantés de manière pérenne dans 56 départements. La hausse de la population lupine a également eu un impact sur les attaques qui se sont multipliées ces 15 dernières années : 1 081 en 2010, plus de 4 000 fin 2023, soit un quadruplement en l'espace de 13 ans. Au-delà des attaques et des indemnisations, l'impact psychologique sur les éleveurs et les bergers reste encore peu étudié : *« la souffrance des professionnels reste un angle mort »*, a expliqué Antoine Doré, sociologue et auteur, avec son collègue Frédéric Nicolas, d'une étude en 2022 (1). La réaction à une attaque de troupeau dépend d'un très grand nombre de facteurs : l'histoire personnelle de l'éleveur, les circonstances de l'attaque, les soutiens amicaux et moraux, etc. *« Certains éleveurs peuvent être victimes de plusieurs attaques et être résilients parce qu'ils conservent malgré tout un sentiment de maîtrise de la situation quand d'autres s'effondrent psychologiquement dès la première attaque car ils se sentent impuissants et débordés et qu'ils ont du mal à donner du sens à la situation »*, a-t-il indiqué.



Aleksandar Georgiev

L'étude réalisée par l'Inrae Occitanie en 2022 révèle les dégâts « cachés » que provoquent des attaques de loups.

Perception complexe

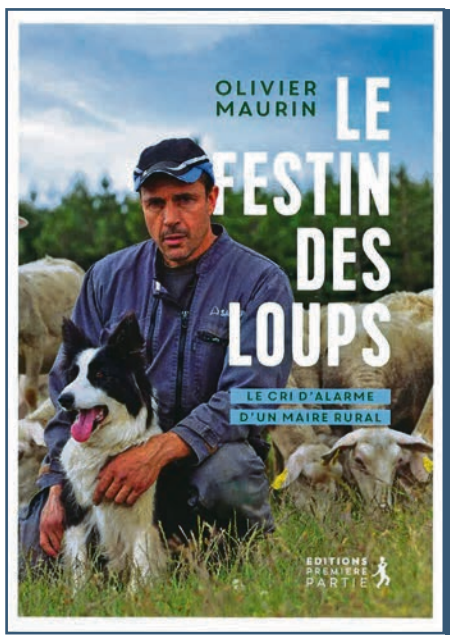
L'entourage semble aussi jouer pour beaucoup, même si *« le sentiment de solitude et d'isolement peut être réel quand on est entouré »*, car être entouré ne veut pas dire forcément compris. La vulnérabilité liée au loup est donc plurielle et diverse. La perception que les bergers (bergères) et éleveurs (éleveuses) peuvent ressentir de la présence du loup, qu'il y ait attaque ou non, est aussi dépendante de leur place dans le groupe, dans la société. C'est ainsi qu'un *« troupeau attaqué peut être perçu comme un troupeau mal protégé et donc comme une faute professionnelle »*, ce qui vient *« à remettre en cause les compétences »*, souligne Antoine Doré. Pis : le fait de toucher des indemnisations peut aussi renvoyer à l'image d'un métier d'assisté et les incidents que les chiens de protection peuvent parfois causer aux populations de touristes font entrer les éleveurs et bergers dans un cycle juridique infernal. C'est souvent le sentiment d'incompréhension qui domine chez eux car leurs chiens sont financés en partie par l'État et ils se retrouvent malgré eux devant les tribunaux… de l'État. Quand un éleveur vient à tuer un loup même en état de légitime défense, il se retrouve devant les tribunaux pour destruction d'espèce protégée. *« Sans le demander, il bascule dans la sphère de la délinquance »*, explique Ludovic Martin, consultant, qui a notamment étudié les facteurs de risques pouvant affecter la santé des éleveurs pastoraux transhumants et des bergers. *« Le fait de passer au tribunal entre un dealer et un délinquant routier peut contribuer à renforcer leur fragilité psychologique »*, a-t-il affirmé.

Des effets bien au-delà du métier

L'effet du loup s'invite également dans la sphère intime et familiale en particulier pour les enfants de bergers et d'éleveurs parfois stigmatisés sur les bancs de l'école. Cette perception d'isolement et ce sentiment d'impuissance peuvent s'amplifier au sein même des relations professionnelles. *« Le loup a un effet clivant sur les groupes sociaux »*, souligne Antoine Doré, expliquant que les élus agricoles (syndicats, Chambres d'agriculture…) sont souvent en première ligne et qu'une prise de position contre le loup peut les exposer à des critiques en direct ou par le biais des réseaux sociaux. *« Certains élus ont été mis au ban d'un groupe pour avoir participé au Groupe national loup »*. D'autres éleveurs ovins ont même été menacés de mort par des ONG environnementalistes, témoigne un ancien élu de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron. Il ne faut pas oublier la pression exercée sur les éleveurs par les associations protectrices du loup et il faut prendre au sérieux les effets indirects et symboliques du loup sur la santé. Des expériences sont menées à la MSA Alpes - Vaucluse qui organise des formations à destination des bergers, par exemple sur le secours en montagne, sur la gestion des conflits pour les éleveurs, et par des réunions d'information avant la montée sur les estives. Dans la MSA Alpes du Nord, *« nous expérimentons les aides bergers en lien avec les fédérations d'alpages du territoire depuis deux estives. Il est nécessaire de bien cadrer les missions de chacun. Cela soulage les éleveurs mais le cadrage des missions est essentiel »*, mentionne Pascale Jeuilly, médecin à la MSA.

Christophe Soulard

(1) Face aux loups – Inrae Occitanie. https://hal.science/FACEAUXLOUPS



« Le festin des loups », un témoignage

Éleveur de brebis et maire de Prévenchères, petit village de 250 âmes au sud-est de la Lozère, Olivier Maurin pousse, dans ce livre, un cri d'alarme face aux attaques de loups dont ses troupeaux sont régulièrement les victimes. Entre difficulté à protéger les brebis, béliers et agneaux contre le prédateur (*« les mesures de protection sont un leurre »*) et désaffection des jeunes générations pour le métier, perte de biodiversité, il dénonce *« l'étau juridique »* avec des réglementations complexes et incompréhensibles et surtranspositions impossibles et *« l'étau politique »* dans lesquels les éleveurs sont enferrés. Il tacle aussi la *« nouvelle dépossession paysanne »*, stigmatisant le nouveau servage imposé par les écologistes et leurs recettes parfois dogmatiques. Il s'inquiète de la disparition, à terme, de tous les acteurs des espaces ruraux, chassés par des politiques écologistes de réensauvagement et de sanctuarisation. Même si, de désespoir, Olivier Maurin appelle à tenir bon sur les territoires en multipliant les projets de développement comme le photovoltaïque ou les barrages qui ont permis de lutter contre les épisodes cévenols. « Le festin des loups » – Olivier Maurin – Éditions Première partie 224 pages – 18,50 €



// SITUATION INÉDITE DANS LA NIÈVRE

Un jeune loup sur le secteur Loire-Allier

Les ravages du loup, ces dernières semaines, ont poussé la FDSEA 58 et les JA à tenir, le 21 août, une réunion d'information sur ce prédateur afin de prévenir et sensibiliser éleveurs et chasseurs.

Cela fait des années que le loup est présent dans la Nièvre. Jusqu'à présent, nous étions plutôt confrontés à des individus de passage aux vues des attaques parsemées. Mais cette année est marquée par un nombre important d'attaques : 16 ont été déclarées par l'OFB « Loup Non Écarté » sur un peu moins de quarante attaques recensées. Pour les JA et la FDSEA de la Nièvre, le loup n'a pas sa place ici. Le prédateur a commencé par attaquer les brebis en les prenant au cou mais sans perforation, signe typique du loup. Au fur et à mesure les attaques sont devenues précises. Les infections sur les brebis blessées sont plus complexes, plus difficiles à soigner et perdurent davantage dans le temps… Suite à l'apprentissage du loup, à huit reprises chez un même éleveur à Magny-Cours, provoquant 30 ovins tués et une vingtaine de brebis blessées, l'animal a attaqué 22 brebis en une seule fois quelques jours plus tard, à Saint-Parize-Le-Chatel. On peut retrouver des actes très significatifs du loup avec des cous égorgés et des brebis tuées sur le moment et aucune autre blessée.



La FDSEA et les JA de la Nièvre mobilisent au maximum autour de la question de la prédation du loup.

Il faut éliminer le loup

Invitée à Magny-Cours, la Direction départementale du territoire (DDT), par la voix de son directeur Pierre Papadopoulos, a détaillé les mesures prises pour défendre les troupeaux. L'objectif partagé est d'arrêter ce massacre en respectant la réglementation. À plusieurs reprises il a été rappelé que des associations cherchaient à casser juridiquement les arrêtés de tirs de défense pris au titre de cette protection. Cette coordination des efforts entre l'administration et la FDSEA, et les éleveurs victimes semble toutefois bien faible au regard de la capacité de ce prédateur à déjouer cette stratégie. L'éleveur Jean-Pierre Morizot réprouve le manque de communication face aux loups, car, en effet, avant de se faire attaquer il n'était pas au courant de tous ces détails dans ce type de situation. Il se sent prêt à servir d'exemple pour les prochaines fois, car indéniablement ce n'est pas la fin… Il faudrait disposer, à la DDT et même à la Chambre d'agriculture, d'un recueil d'information et de communication aux éleveurs. Dans le même registre, le syndicat ovin de l'Allier craint la situation au vu de la proximité géographique : *« à nous, éleveurs et administratifs, d'avertir nos collègues »* exprime la FDSEA. Le Directeur départemental du territoire approuve en affirmant : *« je suis en lien constant avec mes collègues de l'Allier et du Cher qui sont tous deux inquiets de la situation »*.

Un grand besoin de volontaires

Les louvetiers sont réquisitionnés chez les deux éleveurs touchés (Jean-Pierre Morizot et Mathieu Moreau) pourtant nous avons fort besoin de tireurs supplémentaires. Éleveurs, louvetiers, chasseurs se retrouvent face à un challenge compliqué. Lors de cette rencontre, un appel à rejoindre les rangs des chasseurs et louvetiers dans cette lutte a été lancé. Nous sollicitons les chasseurs équipés de caméras à indiquer la présence du loup pour aider les louvetiers à le repérer afin de se positionner et arrêter le massacre.

FDSEA 58

Attention à la réglementation

La FNSEA agit pour augmenter le droit des victimes, qui sont les éleveurs. La réglementation est claire, il est important de la respecter.
Le plan loup 2024-2029 modifie la réglementation en Cercle 2. Si vous êtes en cercle 2, un chasseur peut tirer un loup sans avoir d'arrêté et cela permet également d'avoir deux chasseurs au lieu d'un.

// PRÉDATION

Échanges et demandes

Suite aux nombreuses attaques pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée dans le département, notamment à Magny-Cours ou encore Saint-Parize-le-Châtel, le Préfet de la Nièvre s'est rendu à la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs de Decize afin d'échanger avec les éleveurs. Parmi eux : Jean-Pierre Morzot, éleveur à Magny-Cours, Mathieu Moreau, éleveur à Saint-Parize-le-Châtel et Gricha Lohmann, éleveur à Moux-en-Morvan, tous ayant subi une ou plusieurs attaques. Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, ainsi que, Sylvain Ray, président des éleveurs ovins de l'Allier, étaient présents.

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr



// BILAN RÉCOLTES

Une moisson 2024 éprouvante

La Nièvre aura été le premier département à organiser une réunion bilan des récoltes pour cette année en Bourgogne-Franche-Comté. Bilan catastrophique pour ainsi dire.

Le Préfet de la Nièvre, Michaël Galy, a accueilli mercredi 21 août les différents organismes agricoles afin d'établir un premier bilan des moissons 2024, principalement pour les cultures d'automne. Le bilan est lourd de conséquences. L'excès d'eau et d'humidité depuis l'automne dernier a fortement impacté le cycle de productions des céréales. Un épisode de forte pluie au printemps et un manque de luminosité n'ont pas permis un bon développement du grain. L'excès d'eau est aussi pénalisant pour les agriculteurs que les épisodes de canicule. C'est une perte de 500 à 600 euros par hectare qui est calculée avec des charges de productions toujours plus élevées d'année en année. Le peu qui a été récolté ne suffira pas à compenser les charges. Les autres pays concurrentiels, comme l'Ukraine, n'ont pas rencontré ces problèmes climatiques. Les récoltes dans ces pays sont plutôt bonnes, ce qui explique que le cours des céréales est toujours bas. Il est facile de comparer cette année aux évènements subis en 2016. Le phénomène météorologique était le même mais les charges étaient moindres avec une perte qui tournait tout de même autour de 300 à 400 euros par hectare. La difficulté des agriculteurs se fait ressentir autant financièrement que psychologiquement. C'est une campagne 2024 douloureuse qui va être lourde de répercussions sur l'année prochaine, avec une pression assez forte des adventices, c'est tout un travail de sol à refaire. Encore plus important pour les céréaliers en Agriculture biologique. Ce déficit économique aura des conséquences sur l'ensemble de la filière agricole dans la Nièvre avec, par exemple, moins d'investissements en matériel pour l'année prochaine.

Des aides fortement plébiscitées

35 % des déclarants Pac sont assurés cette année en multirisque climatique, la démarche est à faire auprès des assureurs pour eux. La DDT a commencé des expertises sur le terrain dans le but de faire une demande pour activer l'ISN dans la Nièvre et présenter sa demande début septembre à la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (Coremar). Vous serez informés par l'État et par les syndicats si des aides sont possibles afin de remplir un dossier unique par exploitation. Il est indiscutable que les organisations agricoles vont faire le nécessaire afin d'obtenir des aides pour pallier cette situation particulière. Il faut garder à l'esprit que la rencontre du 21 août avait comme thématique les grandes cultures. Le maraîchage et l'apiculture sont en cours d'expertise ISN.



La réunion du 21 août à la Préfecture de Nevers avait pour principal objet les grandes cultures.

Les éleveurs souffrent également des conditions climatiques à cause des problèmes sanitaires et de la prédation. Les demandes seront remontées au national par l'administration et les élus nivernais présents. Le Préfet a conclu en insistant que d'autres rencontres seront à prévoir pour suivre l'évolution des mesures mises en œuvre.

FDSEA 58

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

Ces bénévoles qui participent au succès de la fête

Chaque année, des bénévoles viennent aider le syndicat des Jeunes agriculteurs de l'Yonne pour la préparation et la tenue de la fête de l'agriculture. Rencontre avec un habitué depuis 2015, Jean-Philippe Garcia, enseignant en mathématiques au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.



DR

Jean-Philippe Garcia est un bénévole habitué de la fête de l'agriculture des JA (photo).

C'est l'événement agricole de l'année. La fête de l'agriculture des Jeunes agriculteurs réuni chaque année plusieurs milliers de visiteurs. Cette année, dans l'Yonne, elle aura lieu le samedi 31 août et le dimanche 1er septembre, à Étais-la-Sauvin, et est organisée par le canton des JA de Saint-Sauveur.

Et comme chaque événement de grande ampleur, il faut du monde pour aider à l'organisation. Tous les ans, des bénévoles viennent assister le syndicat des JA 89 pour la mise en place, la tenue de la fête et le rangement. Parmi eux, un habitué : Jean-Philippe Garcia, enseignant en mathématiques au lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

« *J'ai découvert comment s'organisait une fête de l'agriculture en 2015, lorsque celle-ci a eu lieu sur le site de La Brosse, où je travaillais déjà. À l'époque, je leur avais donné un petit coup de main. Depuis, je renouvelle l'expérience chaque année* », sourit-il. « *Dans tout cela, l'installation, l'aide durant la fête, il y a ce plaisir de partager des moments avec des anciens élèves, des élèves actuels et même de futurs élèves du lycée. Faire cuire des frites et des merguez ensemble, ça crée des liens* », rit-il.

Être présent aux côtés des JA

La fête de l'agriculture, Jean-Philippe Garcia ne la raterait pour rien au monde. « *C'est mon rendez-vous annuel. Comme je leur ai dit : maintenant que j'y ai goûté, je ne peux plus m'en passer* », rit-il encore.

Il poursuit. « *C'est une manière de se montrer solidaire du monde agricole et de ses actions. Ce que font les JA avec cette fête, c'est formidable. L'organisation d'un tel événement est impressionnante. Il y a des jeunes qui s'impliquent à fond, c'est aussi important de leur montrer une forme de reconnaissance en étant présent, à leurs côtés* ».

Pour lui, il est nécessaire d'encourager ce genre d'événement. « *Pour les agriculteurs, c'est l'occasion de s'ouvrir au grand public, de permettre à ce que le monde agricole soit au contact des gens. Il ne faut pas que l'agriculture reste cloisonnée aux murs de la ferme* ».

Un accompagnement au quotidien de la nouvelle génération

S'il ne vient pas d'une famille d'agriculteurs, Jean-Philippe Garcia a trouvé sa place dans le monde agricole, en tant qu'enseignant. « *Ici, j'ai trouvé une proximité avec les jeunes, un environnement plus familial, qu'il n'y a pas dans l'éducation nationale* ».

Ses jeunes, justement, il les retrouvera dès lundi, en classe, avec le plus grand plaisir, mais ce qui bouleversera un petit peu ses habitudes vis-à-vis de la fête. « *Habituellement, je viens aider un jour avant la fête, pour l'installation, je reste durant tout le week-end de la fête, et je reviens le lundi pour le rangement. Mais cette année, la fête tombe en même temps que la rentrée scolaire que je dois aussi préparer, donc mon organisation était un peu différente, je ne pourrais par exemple pas me rendre disponible le lundi car je dois accueillir mes élèves au lycée* », sourit-il.

Dès lundi, donc, il reprendra sa mission première : accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs objectifs. Justement, à ce propos, comment voit-il la nouvelle génération en agriculture ? « *Malheureusement, les jeunes agriculteurs arrivent dans une période délicate au niveau économique et climatique. Malgré tout, je trouve que nos jeunes sont de vrais passionnés de l'agriculture, ils ont une vraie envie d'y travailler. C'est important de les accompagner dans ce processus et de leur dire qu'ils ont raison de croire que l'agriculture va évoluer dans le bon sens ces prochaines années* ».

Et des jeunes motivés, l'agriculture en a besoin. Ce ne sont pas les JA qui diront le contraire.

Christopher Levé

// CONCOURS DE LABOUR

Un retour dans l'Yonne depuis bien longtemps !

À l'occasion de la fête de l'agriculture des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, qui aura lieu le 31 août et le 1er septembre à Étais-la-Sauvin, les JA accueilleront dans le même temps le concours départemental de labour, le samedi après-midi. Les finales régionales et nationales auront lieu lors de Terres de Jim, du 6 au 8 septembre prochain.



Le concours départemental de labour aura lieu durant la fête de l'agriculture des JA 89.

Les concours de labour sont de retour dans l'Yonne ! Alors que la dernière édition icaunaise date de 2014, le canton des JA de Saint-Sauveur souhaite relancer la discipline à l'occasion de la fête de l'agriculture de ce week-end. « *La tradition s'est perdue dans le département. On a souhaité relancer le concours car Étais-la-Sauvin, où à lieu la fête de l'agriculture, est frontalière de la Nièvre, un département où les concours de labour attirent toujours beaucoup* », lance Valentin Caillon, en charge du concours de labour au sein des JA 89.

Les finales régionale et nationale dans le viseur

Les qualifiés pourront concourir à la finale régionale voire la finale nationale, qui auront toutes les deux lieu lors de Terres de Jim, qui se déroulera du 6 au 8 septembre dans la communauté d'agglomération du Grand Besançon (Doubs).

« *Les résultats seront communiqués à la suite du concours, avant le traditionnel labour d'honneur ouvert par le vainqueur du concours, suivi de tous les autres participants* », poursuit Valentin Caillon.

Des places sont encore disponibles pour participer au concours. Pour s'inscrire, veuillez contacter les JA 89 à l'adresse suivant : jeunesagriculteurs89@gmail.com.

Côté spectateur, notez que le ticket d'entrée à la fête de l'agriculture (au prix de 5 € pour l'ensemble du week-end) permet d'accéder au concours.

Christopher Levé



// FLEURS

21 Les premiers bouquets du Champs des Sourires

En août 2023, Terres de Bourgogne avait rencontré Flore Geillon, porteuse d'un projet de ferme florale à Longvic, près de Dijon. Un an plus tard, le Champs des Sourires est devenu une réalité concrète et livre ses premiers bouquets. La structure ouvrira ses portes les 21 et 22 septembre, à l'occasion des Journées de la Fleur française.

Des violettes, des marguerites, des zinnias, des pois de senteur, de la phacélie, des dahlias, des arômes, des glaïeuls… Au début du mois d'août, le terrain occupé par l'association Le Champs des Sourires, à Longvic, près de Dijon, présentait déjà de beaux massifs, signe que la production de fleurs locales est devenue une réalité concrète. Il y a un an, en août 2023, nous avions rencontré Flore Geillon, porteuse de ce projet de ferme florale et de chantier d'insertion, sur ce qui n'était alors qu'un terrain nu. Terres de Bourgogne a souhaité revenir, douze mois plus tard, et a découvert une structure qui a créé de l'emploi, qui œuvre à l'insertion… et qui produit ses fleurs. Ce qui n'était encore qu'un projet est véritablement entré dans le concret en octobre 2023 avec le recrutement d'Annabelle, encadrante technique et cheffe de culture de la ferme florale, et la mise à disposition du terrain par la ville de Longvic. Le Champs des Sourires a également obtenu les subventions nécessaires aux investissements et celles destinées à la création des postes.

Équipe au complet

« Les trois premières salariées en parcours d'insertion de la ferme sont arrivées en novembre 2023 » souligne Flore Geillon, aujourd'hui directrice de la structure. L'effectif du Champ des Sourires c'est actuellement deux salariées à temps pleins (dont Flore Geillon), une encadrante technique et cheffe de culture, une accompagnatrice socioprofessionnelle présente une journée par semaine et une alternante, Jérômine Ménard, présente deux jours par semaine. Au-delà de la volonté de produire de la fleur française et locale, le Champ des Sourires est aussi une structure qui aide à l'insertion de personnes socialement fragilisées. Au début de ce mois d'août, la structure avait déjà accompagné un total de onze personnes en parcours d'insertion.

Ces parcours démarrent avec un CDD d'insertion (CDDI) d'une durée de 7 mois qui, selon les besoins, peut aller jusqu'à une durée maximale de 24 mois. Cette mise en marche s'est évidemment traduite au niveau des cultures : en mars dernier la structure métallique d'une serre a été installée mais la bâche pour la recouvrir n'a pu être posée qu'à la mi-juillet, en raison des conditions météorologiques difficiles du printemps et du début de l'été. Priorité a été donnée à la préparation du champ et à la mise en place des cultures. Une inauguration officielle du Champ des Sourires s'est tout de même tenue fin mai. La commercialisation des fleurs a commencé, soit par le biais d'un abonnement d'une durée de trois mois, au cours duquel l'adhérent reçoit, selon son choix de formule, un ou deux bouquets chaque mois, soit à travers des commandes ponctuelles. La structure propose un bouquet « standard » à 25 euros, ou des petits bouquets à 15 euros. *« On peut nous contacter par mail,* précise Flore Geillon, *pour nous commander un bouquet, la taille souhaitée, la date à laquelle on veut le récupérer sur la ferme (on peut aussi le livrer chez un commerçant partenaire) »*.



Flore Geillon, directrice du Champ des Sourires présente des bouquets qui sont désormais livrés par l'association.

Les rendez-vous de l'automne

Début août, la structure fournissait les fleurs pour un deuxième mariage depuis le démarrage de son activité. À ce jour, le Champ des Sourires compte près d'une vingtaine d'abonnés et a évidemment l'ambition de faire croître ce chiffre. Au cours de ce mois d'août 2024, les semis pour les fleurs annuelles de la saison 2025 ont aussi démarré. *« L'objectif,* explique la directrice, *c'est d'avoir la production de printemps, avec les bulbes, en mars - avril 2025 »*. Autre gros travail prévu pour l'automne qui arrive : l'implantation des vivaces, qui donneront leurs premières fleurs dans trois ans. *« On a une super équipe, avec des personnes très impliquées et motivées. C'est beau de voir ce projet se concrétiser, après deux années de préparation et de montage de dossiers. Distribuer nos premiers bouquets c'est symboliquement très fort »*. La rentrée sera marquée par un effort de communication sur les bouquets de fleurs et, pour cela, le Champ des Sourires pourra bénéficier d'un événement national : Les Journées de la Fleur française, organisées les 21 et 22 septembre *(voir encadré)*. *« Notre raison d'être,* conclut Flore Geillon, *c'est de rompre l'isolement de certaines personnes, lié à une rupture professionnelle, à la maladie, ou à d'autres raisons, et de leur permettre de redevenir actrices de leurs vies. C'est le rôle du chantier d'insertion. On aimerait bien compléter cela par un projet portant sur de la remobilisation sociale et sur du bien-être, dans des parcours de maladie »*. L'idée d'une duplication de ce chantier d'insertion en zone rurale reste aussi un des objectifs de Flore Geillon.

Berty Robert

Les Journées de la Fleur française

Le Champ des Sourires est membre, depuis janvier, du Collectif de la Fleur française (créé en 2017) qui organise les Journées de la Fleur française, les 21 et 22 septembre. L'objectif est d'ouvrir les portes des structures qui produisent des fleurs en France, de montrer les productions. Une chasse aux fleurs sera organisée à cette occasion, dans la ville de Longvic. Des bouquets seront à trouver et le Champ des Sourires proposera un atelier cueillette de fleurs et fabrication de bouquets, samedi 21 septembre.

https://lechampdessourires.fr/

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Chaud les marrons !

Les JA de Bligny-sur-Ouche organisent une course de caisses à savon ce samedi 31 août sur la place de la mairie. De nombreuses équipes descendront les 800 mètres de la rue de l'église tout au long de la journée.

Annoncée dans nos colonnes depuis plusieurs semaines, la course de caisses à savon des JA de Bligny-sur-Ouche est désormais imminente. *« Nous vous donnons rendez-vous ce samedi sur la place de la mairie. Toutes les équipes sont convoquées dès 8 h 30 pour des essais, les descentes officielles débuteront à 13 h 30 »*, présente Gabriel Papillon, président de l'équipe JA, qui informe que 26 bolides sont inscrits pour cet événement inédit.

Des BMW

Deux caisses à savon évolueront sous le nom de *« Brandon Compétition »*: cette équipe locale est composée de cinq jeunes passionnés de rallye. Alexis Kutter (24 ans, Pasquier), Florian Dupont (25 ans, Bligny-sur-Ouche) et Pierre-Yves Boulay (24 ans, Bligny) assureront l'assistance. Yanis Bouley (13 ans, Bligny) pilotera la *« BMW M3E30 livrée Martini »*, William Adenot (19 ans, Aubigny-lès-Sombernon) sera au volant de la *« BMW M3E30 livrée Yacco »*. *« Nous nous prenons au jeu en voulant imiter une équipe de rallye, car nous aimons tous cet univers »*, présente Pierre-Yves Boulay, qui est à l'origine de la conception des bolides: *« nous sommes partis d'un châssis de kart. La structure et la carrosserie sont faites à partir de contreplaqué. Le harnais a été réalisé avec des ceintures de sécurité, le tout étant repris directement sur le châssis »*.



L'équipe « Brandon Competition » participe à l'évènement.

Venez manger et danser

Gabriel Papillon signale que la rue de l'église sera barrée dès 5 heures du matin samedi: *« elle le restera jusqu'à 22 heures. Nous remercions une nouvelle fois la municipalité pour sa confiance. Dès vendredi 14 heures, nous commencerons à installer de nombreuses bottes de paille pour sécuriser la descente. Près de 200 grosses bottes et environ 700 petites bottes seront nécessaires… Merci les télescopiques ! »*. L'agriculteur de Santosse rappelle qu'une restauration rapide (snack frites) sera assurée le midi. Un jambon à la broche sera au menu du soir: *« à ce titre, au moment où je vous parle, de nombreuses places sont encore disponibles par rapport à ce que nous avons prévu, n'hésitez surtout pas à nous contacter et vous inscrire ! Un bal gratuit et ouvert à tous sera proposé dans la foulée, dans la salle municipale située juste à côté de l'arrivée »*.

AG

Pour tout renseignement : 06 32 75 08 26, 07 68 89 14 98, 06 48 55 17 05.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21 La classe à Dallas

Réaliser son apprentissage sur la ferme familiale était l'objectif prioritaire de Théo Mazoiller. Ce jeune homme du secteur de Vitteaux l'a atteint en intégrant le CFA de Quetigny.



Théo Mazoiller en plein travail dans les champs, il y a quelques jours sur la commune de Vesvres.

Un jeune homme fort sympathique nous a reçus la semaine dernière dans son tracteur pour une interview de quelques minutes. Théo Mazoiller, 17 ans, travaillait les champs de l'exploitation de Jean-Paul et Émilie, ses parents. *« Je ne suis pas encore installé, mais si vous revenez dans un an, je le serai »*, présente le jeune Côte-d'orien. Son avenir est effectivement tout tracé car, une fois le bac en poche, les démarches pour l'installation seront aussitôt entreprises : *« au départ, il est vrai que j'avais pensé continuer les études encore deux ans, mais rester sur une chaise à l'école n'a jamais été mon truc, j'ai donc vite changé d'avis »*. Travailler tout en apprenant : telle a toujours été la volonté de Théo Mazoiller, qui a logiquement opté pour la voie de l'alternance après le collège. *« En plus de l'apprentissage, je tenais absolument à travailler sur la ferme familiale. Parmi les établissements que j'ai contactés, le CFA de Quetigny a été le seul à accepter que je reste chez mes parents pendant les trois ans qui me menaient jusqu'au bac. Aujourd'hui, alors que je m'apprête à entrer en Terminale, j'en suis plus que content »*. Premier de sa classe avec des moyennes de 13,5 sur 20 en première CGEA et 16,5 en CCF, ce fils d'agriculteur abordera les examens de mai prochain avec une certaine sérénité.

La relève est là

Théo Mazoiller prendra la place de sa mère sur l'exploitation dans un an : *« son arrivée sur la ferme date de 2014, ses parts me seront revendues. À l'époque, elle savait déjà que je voulais m'installer rapidement. Il n'y aura donc, a priori, pas la nécessité de créer un nouvel atelier. Nous sommes déjà bien occupés avec 350 ha de SAU, 200 mères charolaises et 67 brebis. Timoté, l'un de mes deux frères, souhaite aussi nous rejoindre un peu plus tard, la relève est donc assurée »*. Théo Mazoiller profite de cette rencontre pour revenir sur les différentes récoltes de l'année : *« le fait marquant des moissons, du côté de Vitteaux, est malheureusement la grêle. En ce qui nous concerne, 90 % de nos champs ont été impactés, parfois jusqu'à 100 %. C'est vraiment le gros point noir de cette campagne. Seule une de nos parcelles sur Marcellois aura été épargnée. Le blé était extrêmement prometteur, nous ne l'avions jamais vu aussi beau. Je pense que nous aurions pu viser les 90 q/ha tellement il était beau ! Au final, nous terminons sur une moyenne de 45 q/ha »*. Si la paille est largement au rendez-vous, les foins sont très décevants, en qualité mais aussi en quantité : *« entre la grêle et l'humidité, nous en avons perdu beaucoup. Cela devrait tout de même passer cet hiver, mais tout juste… En ce qui concerne l'orge destinée à nos bêtes, les volumes devraient tout juste suffire, mais nous ne vendrons pas d'excédents comme la plupart des autres années, c'est dommage »*.

AG

Le 14 sept., vous faites quoi ?

Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux, dont fait partie Théo Mazoiller, préparent leur traditionnel marché nocturne. Cette cinquième édition se déroulera samedi 14 septembre à partir de 17 heures, route d'Avallon, en présence de nombreux producteurs locaux. Une buvette et une restauration seront proposées tout au long de la manifestation.



// MOISSONS 2024

21 Pour quel résultat ?

Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or, dresse un bilan très décevant des moissons estivales et aborde plusieurs demandes syndicales.

Comme un peu partout en France, les moissons ne sont pas satisfaisantes en Côte-d'Or. *« Elles sont même mauvaises dans une partie du département, notamment dans les zones qui ont souffert de l'excès d'eau en hiver puis des inondations au printemps »*, déplore Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or. Si les difficultés en plaine étaient *« presque attendues »* dans un tel contexte, celles du plateau l'étaient *« un peu moins »* : *« en effet, de meilleurs résultats peuvent être espérés sur les plateaux lors d'une année humide. Mais la floraison et la fécondation se sont mal passées. Par la suite, les précipitations ont tellement été en abondance que de nombreux grains ont été détériorés »*. Si la moisson du colza est plutôt « honorable » dans la majorité des cas, celles de l'orge d'hiver et du blé sont clairement très décevantes : *« nous n'aurons qu'une cinquantaine de quintaux en moyenne par hectare pour ces deux cultures, le compte n'y est vraiment pas. C'est la triple peine entre des rendements, des qualités et des prix qui ne sont pas au rendez-vous »*.



Les moyennes départementales en orge d'hiver et blé seront inférieures à 60 q/ha.

Pas de Cipan !

La FDSEA, par le biais de son réseau national, a demandé une dérogation pour l'implantation des Cipan, comme l'explique le responsable syndical : *« nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour… On exige beaucoup des agriculteurs, mais quand les demandes viennent de notre part, les délais de réponse sont souvent inconcevables. Semer des Cipan fin août - début septembre ne vaut plus le coup, alors que les travaux dans les champs ont pris un mois de retard. De nombreux essais le démontrent, notamment ceux d'Arvalis. Le gouvernement, intérimaire ou non, doit prendre en compte ces aléas climatiques »*. La FDSEA a également demandé un dégrèvement foncier sur l'ensemble du département, de même que des mesures d'accompagnement sur les cotisations sociales : *« des exploitations auront du mal à les honorer avec des cours céréaliers qui sont en très net repli, sous les 200 euros. Nous convoquerons très certainement un conseil de l'agriculture début septembre pour dresser un état des lieux plus précis. Les difficultés se cumulent, la rentrée s'annonce difficile à l'heure où la FCO menace les cheptels des éleveurs, quelques semaines après des récoltes de foin qui elles aussi se sont très mal passées »*.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE CHÂTEAU-CHINON

Motivés comme jamais

Le 15 août, les JA de Château-Chinon orchestraient leur traditionnel concours de labour, aux Barats. Un événement très stimulant pour eux…



16 concurrents étaient au départ du concours de labour des JA de Château-Chinon.



Les familles des participants étaient présentes pour les soutenir et prodiguer quelques conseils.

C'est aux Barats (Arleuf), que les JA de Château-Chinon tenaient leur traditionnel concours de labour du 15 août. Baptiste Flory, président des JA du canton précise d'ailleurs que *« cette parcelle du haut Morvan est assez grande pour accueillir tout le monde. Cela n'a pas été simple à trouver puisque dans notre canton nous avons beaucoup de petites parcelles »*. Au total, 16 concurrents étaient au rendez-vous afin de se départager en plat et en planche.

Rassembler pour perdurer

Si pour Baptiste Flory le concours de labour est une tradition à faire perdurer, il pointe également, avec enthousiasme l'âge des participants : *« Les plus jeunes ont dix ans ! C'est super car cela montre que le labour et les métiers agricoles attirent encore la nouvelle génération. Pour nous, déjà en place, cela est très motivant, car on sent qu'il y a une relève qui a envie de faire perdurer notre savoir-faire. De plus, c'est une fierté que de pouvoir leur proposer un lieu où ils peuvent exprimer leur passion dès qu'ils en ressentent le besoin »*. De son côté, Valentin Jeanguyot, vice-président des JA du canton poursuit : *« Outre l'aspect technique que demande l'art du labour, le concours est aussi un excellent moyen de rassembler tous les habitants du village pour partager un moment de convivialité. L'échange est primordial pour nous et nous sommes ravis de voir que les concours sont des moments attendus pour cela, que ce soit par les professionnels ou les profanes de tous âges »*. Pour eux, cette ambiance si particulière les *« motive encore plus pour l'avenir ! »*.

Chloé Monget

Palmarès complet

Brabant : 1. Louis Lauféron (qualifié finale départementale), 2. Benoît Buchli (qualifié finale départementale), 3. Sylvain Trinquet, 4. Maxime Petit, 5. Florent Devouard, 6. Paul Trinquet, 7. Maxence Devouard, 8. Yannis Régerat.
Charrue : 1. Simon Boulenger (qualifié finale départementale), Gabriel Boulin, 3. Mathieu Prévotat, 4. Alexis Courault (qualifié finale départementale), 5. ex aequo : Maxence Verrier et Paul Diard, 7. Guillan Albert, 8. Florian Prévotat.



Camille Deroche / JA 58

Les participants se sont rassemblés pour la traditionnelle photo de groupe.

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE SAINT-SAULGE

Entre ciel et terre

Saint-Benin-des-Champs (Montapas) accueillait le concours de labour des JA de Saint-Saulge le 15 août. Un rendez-vous aux allures particulières.

C'est dans une parcelle nichée à Saint-Benin-des-Champs (Montapas) que se déroulait le concours de labour des JA de Saint-Saulge, le 15 août. Perché sur les hauteurs, et donnant l'impression que la terre touchait le ciel, le terrain de 20 ha environ était prêté par Denis Arlaud. Au total, 11 participants en charrue et 9 en brabant étaient au rendez-vous. Aurélien Ensargueix, président des JA du canton, stipule : *« le labour c'est l'occasion de se retrouver tous ensemble après les moissons entre les jeunes et moins jeunes »*.

Parole libérée

Outre le concours en lui-même, Aurélien insiste : *« Il faut aussi penser au fait que nous avons énormément de préparation en amont, avec beaucoup de réunions. Là encore, ce sont des moments privilégiés pour se rassembler et discuter »*. Pour lui, ces événements sont *« vitaux »* pour les territoires ruraux : *« Cela permet de faire vivre un peu nos communes, notamment avec les repas organisés en parallèle des concours de labour mais aussi d'ouvrir le monde agricole au public afin de libérer la parole avec les citoyens. En effet, lors de ces manifestations, nous pouvons échanger sur nos pratiques, mais aussi sur les problématiques que nous pouvons rencontrer, et sur celles que les gens peuvent aussi avoir avec nous. Cela est un bon moyen d'avancer intelligemment »*.

Foi en l'avenir

Pour l'avenir, Aurélien Ensargueix se veut confiant : *« Nous avons des jeunes de 10 ans qui participent au concours. Cela fait un choc mais c'est beau car la relève est assurée »*. Si un conseil devait leur être donné, Aurélien précise : *« Il faut aller droit, faut prendre son temps, faire les bons réglages sur la charrue et normalement cela doit aller comme il faut »*. Enfin, Aurélien insiste pour les jeunes qui voudraient s'installer sur le fait d'avoir de la « force, du courage et surtout de ne pas baisser les bras ».

Chloé Monget

Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr





Le concours de labour des JA de Saint-Saulge s'est déroulé à Saint-Benin-des-Champs, un peu entre ciel et terre.

Palmarès complet

Brabant : 1. Damien Dubuis, 2. Marc Roux, 3. Alexandre Charetier, 4. Alex Destraye, 5. Maxence Compot, 6. Noah Loustaunot, 7. Mathis Destraye, 8. Vincent Souverain, 9. Sylvain Collot.
Charrue : 1. Alice Bourigault, 2. Augustin Robin, 3. Hortense Gorice, 4. Philippe Vernillat, 5. Gilbert Lorré, 6. Jérôme Tramson, 7. Grégorie Martin, 8. Diego Heno, 9. Mathilde Sauvage, 10. Philippe Tardivat, 11. Théo Moissan.



Les lieux spécifiques ont été tirés au sort par les concurrents quelques minutes avant le lancement du concours.

// DANS LE DOUBS

25 Dernière ligne droite pour Les Terres de Jim

À une semaine de la grande fête nationale agricole, qui se tient cette année en Bourgogne Franche-Comté, voici un tour d'horizon de ce qui vous sera proposé.





Loïc Farey, président du comité de pilotage des Terres de Jim : *« L'énergie, la détermination et la bonne humeur des bénévoles sont là ! »*

À Mamirolle-Le Gratteris, au sud-est de Besançon, la centaine d'hectares dédiée à l'accueil des Terres de Jim, fête nationale agricole qui va se tenir du 6 au 8 septembre, est en chantier depuis plusieurs semaines déjà. Le président du comité de pilotage, Loïc Farey, affiche sa confiance et sa sérénité face à l'énergie et l'enthousiasme de ses bénévoles.

Après des mois de réunion, l'évènement est entré dans sa phase concrète avec l'installation du site.

Loïc Farey : *« nous travaillons sur l'évènement depuis 18 mois. On le touche enfin du doigt. Nous avons démarré les travaux sur le site le 2 août. Nous avions 100 ha à aménager en un mois (dont 25 pour accueillir 10 000 véhicules répartis sur trois parkings). Les journées sont de plus en plus longues et les nuits de plus en plus courtes. On tient sur site un conseil d'administration JA chaque semaine. On accueillera qu'une fois un évènement de cette ampleur dans le département, alors sachez que l'énergie, la détermination et la bonne humeur des bénévoles sont là ! »*

Vous aviez lancé un appel à bénévoles. Avez-vous été entendus ?

L.F. : *« Au début du mois, nous avons pu compter quotidiennement sur une dizaine de bénévoles. Notre capacité est montée progressivement en puissance pour atteindre une cinquantaine de bénévoles dans la dernière ligne droite. Sur l'évènement en lui-même, on table sur 500 bénévoles. On devra garder de l'énergie puisqu'après, il faudra démonter ! Chacun sera encore naturellement le bienvenu. Nous avons d'ailleurs prévu un espace « bénévoles » avec douches/sanitaires et couchage… Le site devra être rendu « nickel » au 20 septembre ! J'en profite pour remercier les propriétaires qui ont joué le jeu avec cette mise à disposition ».*

En arrivant sur le site, quelles ont été vos priorités ?

L.F. : *« il y a eu un gros boulot en amont car l'improvisation n'a pas sa place. L'ensemble du cahier des charges, validé fin juillet par les autorités, est contrôlé à chaque étape par un référent sécurité, spécialement embauché pour cet aspect opérationnel. On a tout d'abord clôturé le site avec 7 km de barrières. Une protection du chantier pour d'évidentes raisons de sécurité et de gestion de flux lors de l'évènement, d'autant que l'entrée sera payante. Chaque nuit, le site est protégé par une équipe de sécurité et éclairé avec des ampoules Led. Ensuite, on a embrayé avec le montage des chapiteaux ».*

Le plus imposant est celui de la restauration/buvette ! Une véritable machine de guerre…

L.F. : *« On y servira 40 000 repas sur les trois jours, confectionnés à partir de produits locaux. Dans le détail, cela donnera 3 tonnes de bœuf, 5 tonnes de porc (Éleveurs de la Chevilotte), 15 tonnes de pommes de terre (Damprichard), 17 000 yaourts (Enil Mamirolle). Sans oublier nos fromages. Ils seront tous représentés, sans distinction, car l'idée est de valoriser tous nos produits. On compte 10 chaînes de fabrication, 25 friteuses… Des repas et snacking servis par une centaine de bénévoles ».*

En cas de mauvais temps, avez-vous un plan B ?

L.F. : *« On dispose de 1 500 places assises sous chapiteau pour des repas. On a aussi pré-réservé 25 m³ de pellets pour faciliter les flux. Mais il fera beau ! La pluie, on a déjà assez donné ces derniers mois, non ? »*

Propos recueillis par Ludovic Barbarossa, *Terre de Chez Nous*

Un programme très dense

Les visiteurs qui se rendront dans le Doubs pour les Terres de Jim pourront bénéficier d'un programme très riche :

- **Moiss 'bat et tracteurs cross ;**
- **Comice ;**
- **Baptêmes de tracteurs, d'hélicoptère et de montgolfière ;**
- **Concerts le samedi soir avec les groupes Fin's Band, Nadamas et sang d'ancre ;**
- **Soirée dansante le samedi ;**
- **Messe des laboureurs ;**
- **Concours de miss ;**
- **Concours régional, national et européen de labours ;**
- **Restauration avec des produits locaux ;**
- **Possibilité de découvrir six « villages » : Coopération agricole, Mon job c'est le vivant, Forêt-bois, Pôle élevage, Pôle territoire, Pôle végétal et innovation ;**
- **Les halles JA, avec des délégations de jeunes agriculteurs de toute la France ;**
- **10 de conduite agricole avec Groupama ;**
- **Concours des agents de remplacement ;**
- **Remise des prix Graines d'agriculteurs ;**
- **Pour les enfants : mini-ferme, ateliers pédagogiques, espaces de jeux ;**
- **Démonstrations des pratiques agricoles d'hier et d'aujourd'hui.**

Tarifs : Pass 3 jours : 10 euros / 2 jours : 8 euros / 1 jour : 5 euros. Pass concert du samedi soir : 12 euros et 5 euros pour les moins de 12 ans.



Les travaux d'aménagement du site de Mamirolle-Les Gratteris ont démarré le 2 août.

Qui sera le champion de 10 de conduite agricole ?

À l'occasion des Terres de Jim, Groupama, en partenariat avec la Police nationale, Claas et Total Énergies, organise la 38e édition de la finale du Championnat de France « 10 de Conduite Agricole ». Tout au long de l'année scolaire, la piste pédagogique « 10 de Conduite Agricole » a sillonné la France, visitant 37 établissements d'enseignement agricole. Plus de 2 000 lycéens se sont exercés au volant des engins pour apprendre à rouler et évoluer en toute sécurité. Lors de la finale, les 28 meilleurs élèves de l'année viendront s'exprimer dans les manœuvres et les exercices qui vont leur être imposés par les moniteurs. Les candidats se soumettront à différentes épreuves : passage théorique du Code de la Route évolution au volant d'un tracteur attelé d'un round baller et /ou équipé d'un chargeur frontal ; ils devront manœuvrer ces engins sur un parcours chronométré et réaliser 5 ateliers de travail comportant des difficultés spécifiques : saisir et reposer une balle de paille, reculer dans un espace délimité et restreint. Ils devront rivaliser d'adresse, d'habileté, et de rapidité sur la piste. Les résultats seront proclamés le 7 septembre à 17 heures sur le podium du stand de Groupama Grand Est.

// RENCONTRE

Étienne Degay, nouveau président d'Afdi BFC

L'agriculteur jurassien Étienne Degay succède à Marc Gauthier qui, après 7 ans de mandat à la présidence, continue son engagement auprès d'Afdi 71. Rencontre avec le président nouvellement élu.

Pourriez-vous nous parler de votre parcours et de votre engagement au sein de l'association ?

Étienne Degay : *« agriculteur sur une exploitation en polyculture-élevage en bovin viande à La Loye, dans le Jura, près de Dole, je suis impliqué dans la section Afdi Jura depuis 15 ans. À la suite d'une année de coopération au Togo sur un projet agricole, je me suis intéressé à la question de la coopération internationale et j'ai trouvé au sein d'Afdi un modèle de coopération qui me convient. Référant Afdi aux JA il y a quelques années, j'ai aimé rapporter cette notion d'agriculture familiale à mes collègues pour sortir des thèmes habituels et montrer des agriculteurs passionnés. Les équipes départementales, les animateurs et le conseil d'administration Afdi BFC sont des personnes de qualité avec de solides expériences, ce qui est pour moi un véritable atout pour la région et donne l'envie de s'investir. J'espère pouvoir attirer des passionnés comme moi pour conforter les équipes et faire découvrir les nouveaux projets qui se mettent en place. La section Jura fait d'ailleurs office d'exemple avec le redémarrage d'une nouvelle dynamique, un nouveau partenariat depuis 2020 et une nouvelle équipe qui se met en place. Tout cela, concrétisé par l'organisation d'un voyage d'études en fin d'année. Je tiens à rappeler que nos différents partenaires en région sont un immense soutien pour notre structure et que c'est grâce à eux que nous pouvons réaliser les projets que ces agriculteurs méritent ».*

Vous avez récemment effectué une mission à Madagascar. Pouvez-vous nous en dire plus ?

É.D. : *« En juin, j'ai participé à une mission à Ambilobe dans le nord de Madagascar pour le projet d'Afdi Jura, accompagné par Aimeric Ferlay, animateur d'Afdi BFC. Nous y suivons de près l'installation des jeunes agriculteurs. Un autre défi important pour les organisations paysannes que nous accompagnons : qu'elles arrivent à augmenter leur production pour subvenir aux besoins locaux. Nous participons à un programme européen de quatre ans dans cette région, axé sur la formation des agriculteurs, principalement dans les cultures de riz et de bananes. Lors de cette mission, j'ai vu des agriculteurs inquiets par le passage en mars du cyclone Gamane : des rizières prêtent à être récoltées complètement ravagées par les inondations, des villages rasés par les crues, des canaux d'irrigation détruits sur plusieurs kilomètres et en même temps, de notre côté on se demandait si nos céréales et foins seraient de qualité, ou ce qu'allaient donner les semis retardés. Chacun vit son métier d'agriculteur avec ses problématiques mais pour autant nous nous comprenons et les échanges nous permettent de nous inspirer les uns des autres ».*

Quelles sont vos priorités en tant que nouveau président ?

É.D. : *« Ce qui me tient à cœur, c'est que les équipes départementales se renforcent avec l'arrivée de jeunes, afin d'assurer la continuité du suivi des partenariats. Nous avons de nouveaux partenaires pour la section Afdi BFC dans deux pays : au Togo avec deux projets portés par Afdi 25 et Afdi 71, et au Cameroun avec un projet porté par la section du Doubs. Il faut faire passer le message : les jeunes intéressés par la coopération internationale, par la vie d'autres agriculteurs, peuvent trouver une place et s'investir dans Afdi ».*

Propos recueillis par Isabelle Renaut



photo d'archive mission au nord de Madagascar

Étienne Degay aimerait impliquer de jeunes agriculteurs passionnés par la coopération.



// FEADER

Le compte à rebours est lancé pour les dossiers 2014-2022

En Bourgogne-Franche-Comté, au 10 juillet, près de 1 000 agriculteurs n'avaient pas encore transmis leur demande de paiement pour les aides PCAE. Il ne faut plus perdre de temps pour solder la programmation 2014-2022.

Pour le règlement des dossiers Feader, le compte à rebours a commencé. En tenant compte du temps d'instruction, il reste à peine huit mois pour solder tous les dossiers de l'ancienne programmation (2014-2022) et les mettre en paiement. La FRSEA et la JA BFC se mobilisent pour faciliter le règlement des dossiers déposés (ancienne et nouvelle programmations). À la date du 10 juillet 963 agriculteurs n'avaient pas encore transmis leur demande de paiement pour les aides PCAE auprès de la Région. Par ailleurs, les agriculteurs dont les conventions ne sont pas arrivées à échéance ont encore la possibilité de demander une petite prolongation des délais. Si vous avez obtenu une aide Feader 2014-2022 PCAE ou autres et vous n'avez toujours pas fait la demande de paiement, il devient urgent de solliciter cette demande auprès du Conseil régional. Pour plus de renseignements, contactez la Chambre d'agriculture de votre département qui a été chargée d'apporter un soutien aux agriculteurs pour la complétude des dossiers et pouvoir ainsi leur faire bénéficier de l'aide attribuée. Attention : un délai supplémentaire est possible pour la réalisation des travaux des dossiers Feader PCAE ancienne programmation (2014-2022). Pour toute demande de prolongation ou de modification de projet, le porteur est invité à faire une demande précisant des éléments explicatifs de sa demande et la date de prolongation sollicitée. Un courrier doit être transmis en précisant les références Osiris du dossier à l'adresse suivante :

Direction de l'agriculture et de la forêt
Région Bourgogne Franche-Comté
Service investissements agricoles structurants
4 square Castan – CS 5185725031 Besançon Cedex

Deux précisions sont à prendre en compte :

1 : la demande de prolongation ou de modification doit être transmise avant la date limite de fin de travaux mentionnée dans la convention.

2 : les prolongations de délais après décembre 2024 seront très exceptionnelles. Selon les situations, le prolongement jusqu'au 30 avril 2024 concernera le dépôt de la demande de paiement et non la fin des travaux.

FRSEA BFC

// EN BREF

Enseignement

Une nouvelle directrice pour l'Institut Agro Dijon



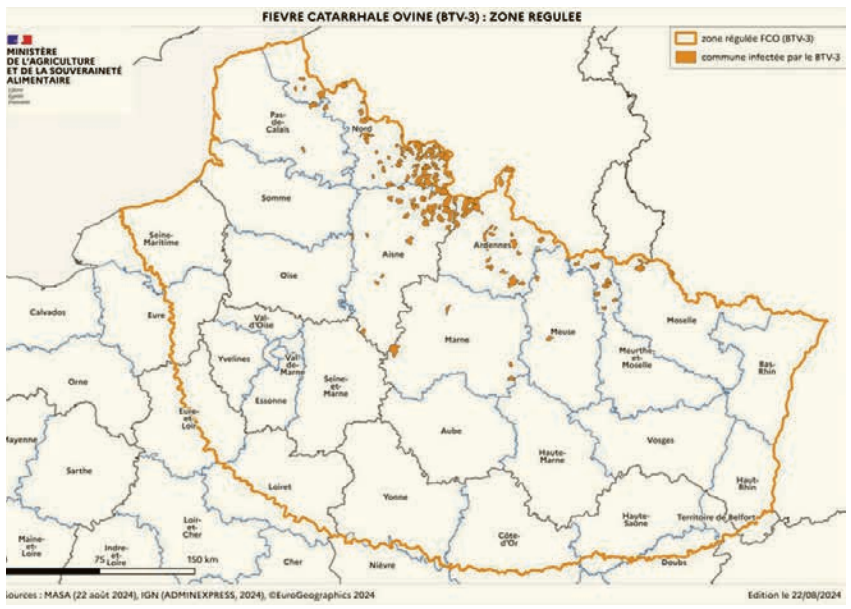
Par arrêté ministériel du 12 août publié dans le Journal officiel du 18 août, Hélène Poirier a été nommée directrice de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon), pour une durée de cinq ans, à compter du 1er septembre. Elle remplace à ce poste François Roche-Bruyn qui a demandé de mettre fin à cette fonction. Diplômée de l'école qu'elle va diriger et docteur en sciences des aliments/nutrition de l'Université de Bourgogne, Hélène Poirier a été successivement directrice de la recherche et de la valorisation puis directrice scientifique de l'Institut Agro Dijon. Elle cumulait ce dernier poste avec la fonction d'adjointe au directeur François Roche-Bruyn.

ÉLEVAGE

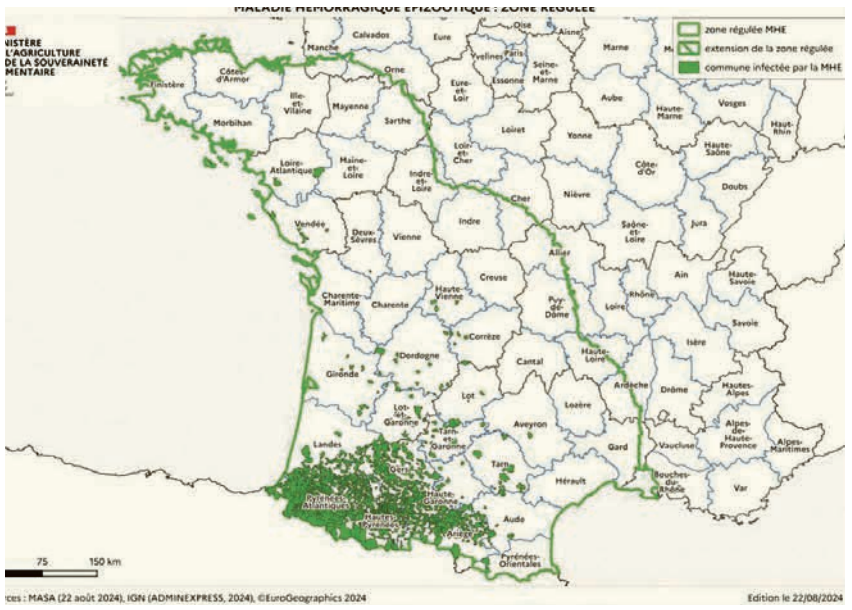
// FIÈVRE CATARRHALE OVINE – SÉROTYPE 3 (FCO-3)

89 149 nouveaux foyers en France

Concernant la FCO-3, 149 foyers supplémentaires ont été confirmés au 22 août, portant le nombre total de foyers à 190 dans le nord de la France. En Bourgogne, 799 communes de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne sont concernées par la « zone régulée ». Pour l'instant…



149 foyers supplémentaire ont été confirmés au 22 août en ce qui concerne la FCO-3.



Pour la première fois depuis 2023, la «zone régulée» pour la MHE s'élargit avec de nouveaux cas confirmés en Maine-et-Loire et l'Aveyron.

Comme cela a déjà été le cas ces deux dernières semaines, la FCO-3 se propage à une vitesse impressionnante en France. En seulement 15 jours, le nombre de foyers confirmés est passé de 3 à 190 dans le nord de la France, soit 149 foyers supplémentaires recensés au 22 août par rapport au 14 août (où 41 foyers étaient confirmés).

La « zone régulée », mise en place début août, continue de s'étendre. En Côte-d'Or, ce sont désormais 390 communes qui sont concernées (+ 112 par rapport au 14 août), 407 dans de l'Yonne (+ 53) et 2 de la Nièvre, qui était jusqu'à présent épargnée, avec Saint-Amand-en-Puisaye et Surgy.

La « zone régulée » pour la MHE élargie

Si elle n'avait pas bougé depuis 2023, la « zone régulée » pour la MHE connaît un nouvel élargissement, suite à la découverte de nouveaux cas en Maine-et-Loire et l'Aveyron. Depuis la semaine passée, 103 nouveaux cas ont été recensés, portant le total à 208 foyers confirmés dans le sud-ouest de la France, depuis la reprise d'activité au 1er juin 2024.

Christopher Levé

En savoir + : Retrouvez sur notre site la liste des communes concernées par la zone régulée, en utilisant le QR Code ci-dessous. Selon la liste établie le 22 août, 799 communes de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne sont concernées. Cette liste sera actualisée et pourra être amenée à évoluer.

// EN SAVOIR +

Retrouvez sur notre site www.agribourgogne.fr la liste des communes concernées par la zone régulée, en utilisant le QR Code ci-dessous. Selon la liste établie le 22 août, 799 communes de Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne sont concernées. Cette liste sera actualisée et pourra être amenée à évoluer.
Lien pour QR Code
https://www.agribourgogne.fr/articles/26/08/2024/149-nouveaux-foyers-en-France-94590/

// ÉQUINS

21 Spécial Auxois, nous voilà !

Le concours national du cheval Trait Auxois se tient le week-end prochain à Semur.

Qui succèdera à Geolla de Posanges (Gaec Dupaquier) et Kiffa de la Fontaine (Éric Domin) au palmarès des Traits Auxois ? La réponse sera connue samedi 7 septembre à Semur à l'issue de la grande finale nationale organisée par l'UNCTA. Les épreuves femelles débuteront dès 8 h 30, les prix de championnat, de famille et d'ensemble seront lancés sur le coup des 15 heures. La journée se terminera par un défilé des animaux dans les rues du *« vieux Semur »* aux alentours de 16 h 30. Les mâles seront également de la partie, mais le lendemain, dès 9 heures, avec des épreuves dédiées aux poulains puis aux étalons. Le rendez-vous se clôturera avec les prix de championnat jeune et adulte à 16 heures. Une buvette et une restauration seront à disposition pendant ces deux jours festifs, les visiteurs sont les bienvenus !

AG



Qualifiés !

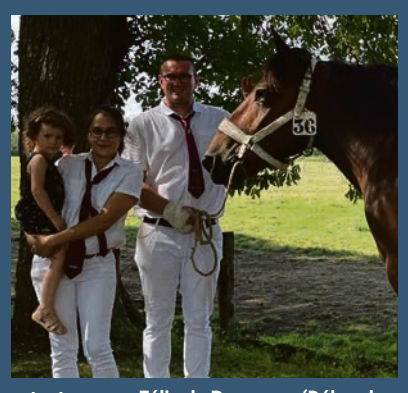
Le concours de Meursanges s'est tenu le 10 août. La SCEA Gaugey Père et Fils place trois de ses chevaux aux premières places : Nickie de Cissey (catégorie un an), Marquise des Gouttières (deux ans) et Lisa des Gouttières (section des trois ans). Guess de Meursanges (Alexandra Bailly) remporte la mise chez les juments suitées.
Le concours de Vitteaux, autre rendez-vous côte-d'orien, a lui aussi sacré de très beaux animaux le 15 août (voir photos), voici les premières de section : un an : Nanika des Granges (Gaec des Granges de Vesvres), deux ans : Muse de Posanges (Déborah Renon), trois ans : Libellule de Marcilly (Maelys Diot), juments suitées, première section : Karma de Posanges (Gaec Dupaquier), deuxième section : Félie de Posanges (Deborah Renon), troisième section : Geolla de Posanges (Gaec Dupaquier).



Libellule de Marcilly (Maelys Diot), première de la catégorie des 3 ans à Vitteaux.



Karma de Posanges (Gaec Dupaquier) première de section chez les juments suitées…



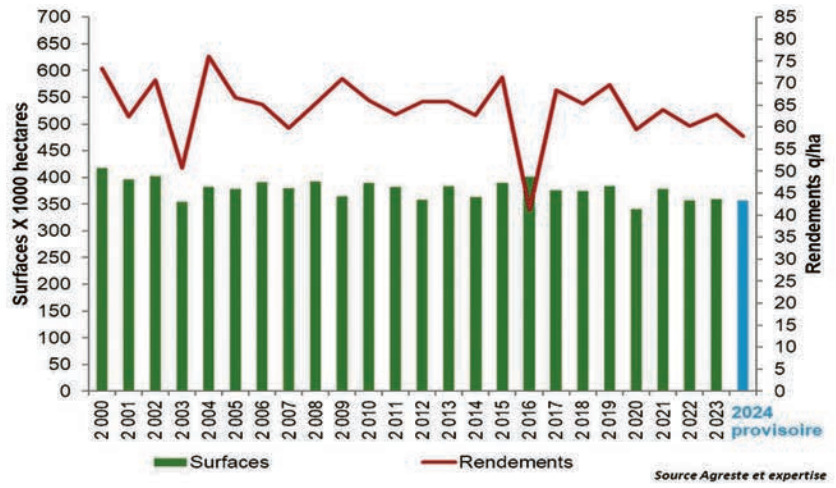
… tout comme Félie de Posanges (Déborah Renon).



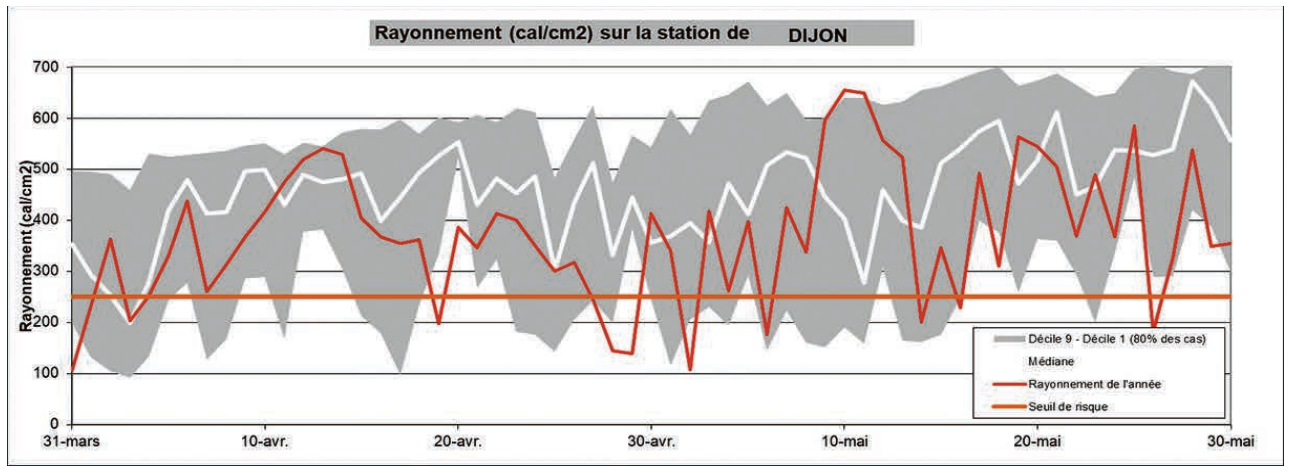
// BLÉ TENDRE D'HIVER

Bilan de campagne

En 2023-2024, le cumul des surfaces implantées en blé tendre d'hiver en Bourgogne Franche-Comté (BFC) et Alsace s'établit respectivement à 357 000 ha et 51 000 ha. En comparaison à la moyenne des cinq dernières années, la sole occupée par cette espèce est en régression de 2 % en BFC et en progression de 3 % en Alsace (Agreste juillet 2024).



Évolution des surfaces et rendements du blé tendre en Bourgogne Franche-Comté.



Rayonnement journalier sur la station de Dijon.

La campagne 2024 a été marquée par une pluviométrie très abondante et excédentaire ainsi que par de faibles rayonnements durant le printemps. Ces conditions climatiques extrêmes ont perturbé le développement des cultures, augmenté la pression en bioagresseurs et parfois empêché les interventions au champ. En conséquence, les rendements de la récolte 2024 sont inférieurs à la moyenne quinquennale.

D'après l'expertise Arvalis, le rendement moyen 2024 de la région BFC pourrait se positionner autour de 58 q/ha, soit -8 % par rapport à la moyenne quinquennale. Pour l'Alsace, le rendement moyen pourrait se positionner autour de 64 q/ha soit -14 % par rapport à la moyenne quinquennale. Dans les deux régions, on observe de grandes variabilités entre secteurs de productions, avec des bons résultats en sols superficiels et filtrants, et de vrais échecs en sols plus profonds et hydromorphes.

Un début de campagne pluvieux et précoce

L'humidité s'est maintenue durant tout l'automne-hiver, associée à des températures douces. L'année 2024 s'inscrit comme un nouveau record de pluviométrie (dépassant 2013) et de température (dépassant 2020). Il en résulte une date moyenne de début montaison à mi-mars, positionnant la campagne 2024 comme une année précoce. Le nombre de talles à plus de 3 feuilles est sur une valeur moyenne. Du côté des ravageurs, les pucerons se sont faits discrets à l'automne mais des symptômes de JNO ont pu être observés en plaine, la douceur leur a sûrement permis un temps de présence long sur les parcelles, parfois jusqu'en décembre. Des attaques de zabres ont aussi été observées, ces larves de carabe phytophage vivent dans une galerie verticale creusée au pied de la plante et sortent la nuit pour dévorer les feuilles des plantes (jusqu'à les détruire). Sa présence est favorisée par des rotations céréalières courtes (blé/blé ou orge/blé) et l'absence de labour.

Des conditions printanières défavorables

La montaison des blés tendres d'hiver se déroule sous des conditions toujours aussi pluvieuses et peu lumineuses, qui font notamment perdre l'avance acquise par les céréales en sortie d'hiver. Ces conditions entraînent plusieurs conséquences :

Une densité des épis en retrait de -20 % à -25 % par rapport à la moyenne sur 20 ans. La montée à épis est, au sein de la plante, source de concurrence pour l'azote, l'eau et la lumière. En situation de manque de rayonnement comme nous l'avons connu durant la montaison. La photosynthèse est limitée, et seules les talles les plus développées montent à épis. Il n'est pas rare de voir des taux de régression de talles supérieurs à 50 %. Les excès d'eau ont pu aussi amplifier ce phénomène. Le faible rayonnement engendre un allongement des entrenœuds, et donc, une fragilité des tiges. Le risque de verse est accru.

La biomasse produite et la fertilité des grains s'en trouvent également affectées. D'un point de vue physiologique, les céréales d'hiver ont des capacités de compensation des composantes de rendement : un manque d'épi peut être compensé par un bon nombre de grains par épi, et aboutir à un nombre total de grains à remplir tout à fait correct. En 2024, la fertilité des épis est bonne à moyenne, mais cela ne suffit pas à compenser le faible nombre d'épis en plaine. Dans les zones de plateaux, cette fertilité permet d'obtenir un gain de grain/m² par rapport à la moyenne.

Notons par ailleurs que l'épisode de froid qui a eu lieu à la fin du mois d'avril, proche du stade « méiose » (formation du pollen) a pu impacter la fertilité des épis, mais probablement dans une moindre mesure que pour les orges d'hiver. Ces conditions ont par ailleurs été favorables au développement de l'ergot[1].

La pluie et l'humidité persistantes apportent également leur lot de maladies foliaires : la rouille brune apparaît précocement, et la pression septoriose est quasiment incontrôlable cette année sur les variétés sensibles. En parallèle, les conditions météorologiques n'ont pas toujours permis de trouver des créneaux favorables aux positionnements des produits de lutte contre ces maladies. En fin de cycle, la pluie à floraison a été favorable au développement de complexes fusarioses.

Pas ou peu de rattrapage en fin de cycle

La météo qui suit la floraison des blés reste maussade et humide. Les blés débutent leur remplissage sous un rayonnement faible. Cela a pour conséquence de limiter la taille des enveloppes des grains. Toutefois, les températures douces et la pluie régulière sont favorables à un bon remplissage des grains, en particulier sur les zones de plateaux à sols superficiels et drainants, habitués à souffrir de l'échaudage en fin de cycle. Le nombre de grains/m² inférieur à la moyenne « force » le blé à faire de gros grains.

En zone de plateaux, la cinétique de remplissage est plutôt bonne, tandis qu'en plaine, cette cinétique s'écrase assez vite pour finir à la récolte avec des PMG moyens voire inférieurs à la moyenne.

Finalement, les rendements sont décevants surtout en plaine où il manque facilement 15 quintaux, en revanche les plateaux s'en sortent mieux par rapport à leur historique.

Un désherbage difficile à maîtriser

Il y a eu globalement de bonnes efficacités pour les traitements de désherbage fait à l'automne (meilleures efficacités des pré-levées par rapport aux post-levées), pour ceux qui ont pu rentrer dans leurs champs. Certaines parcelles n'ont pas pu être désherbées à l'automne avec quelques cas irrattrapables (impasse technique). Les phytotoxicités ont également pu être importantes à cause des fortes pluies, mais in fine les dégâts sont restés modérés.

Les adventices ont également profité du temps pluvieux pour se développer, un salissement important des parcelles est observé au printemps. La nuisibilité globale des adventices graminées est sûrement élevée en 2024, à garder en tête pour la gestion du désherbage sur les prochaines années.

Une qualité du grain qui déçoit

Le poids spécifique (PS) du grain est globalement faible cette année. En effet, le PS est impacté par les conditions de remplissage (capacité à former initialement des gros grains denses) et de dessiccation (déformation des grains qui altèrent leur capacité à se « ranger » les uns par rapport aux autres. Il se met en place en début du remplissage du grain avec une incidence, par exemple, du rayonnement reçu par la culture. Puis, il se dégrade progressivement suivant les cumuls de pluie entre le stade « grain laiteux » et la récolte. Il perd environ 0,5 point pour 10 mm de pluie. Cette année, des effets variétaux marqués sont visibles. Les variétés avec des notes PS élevée ont permis de maintenir un PS convenable.

Du point de vue des teneurs de protéines, ces dernières sont très hétérogènes et globalement faibles, malgré des rendements en retrait. Ci-dessous, des éléments de réponses liés au fonctionnement azoté des céréales à paille.

Des interrogations sur le fonctionnement azoté du blé

Normalement, une baisse significative de rendement se traduit mécaniquement par une hausse des teneurs en protéines. Cette hausse est effective sur notre territoire, mais pas autant qu'on l'imagine, et surtout avec une disparité qui pose question.

La dose d'azote a-t-elle été limitante ? Non, au regard des doses et des cumuls de pluies après apport, les quantités d'azote n'ont pas limité le rendement.

L'azote apporté a-t-il été correctement absorbé ? Nous faisons l'hypothèse que oui, jusque dernière feuille : les plantes ont absorbé l'azote apporté, mais nous imaginons que les plantes ont « priorisé » des organes en croissance pour capter la lumière qui faisait défaut, au détriment des racines, des épis en formation, et en piochant dans les stocks des talles herbacés et des étages foliaires inférieurs. Quand les conditions ne sont pas optimales, le métabolisme du carbone est affecté moins rapidement que celui de l'azote. C'est pourquoi nous jugions l'aspect visuel de nos orges acceptable, avec un niveau de création de biomasse correct, mais avec un effondrement des états de nutrition azotée entre dernière feuille et floraison !

Par ailleurs, des références montrent que l'efficacité de l'azote peut être affectée par l'excès d'eau (fonctionnement racinaire perturbé).

L'azote a-t-il été correctement remobilisé vers les grains ? Probablement que non, et ce, en raison de la pression maladies : il y a de fortes chances pour que l'azote ait été bloqué dans les feuilles des étages supérieurs, là où il avait été stocké pour tenter de préserver le potentiel.

Léa Bounhoure et Diane Chavassieux,
Arvalis Bourgogne Franche-Comté

Pour en savoir plus : La gestion de l'ergot dans les céréales à paille (youtube.com)



// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

89

Des couverts pour sauver mon année fourragère

Le mardi 20 août, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé un tour de plaine, à Sainte-Magnance, pour échanger sur les fourrages implantés en dérobée.

La campagne fourragère 2024 a été rendue très complexe par les pluies abondantes. Dès le début de l'été, afin de profiter de la fraîcheur et de l'eau contenue dans les sols, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la coopérative Alysé ont diffusé une note technique pour aider les agriculteurs à implanter des intercultures fourragères. Ces intercultures permettent de produire des fourrages de qualité, récoltés en principe dès l'automne et valorisables en ensilage, enrubannage ou même en pâturage (pour les ovins par exemple).

Les années compliquées se suivent et ne se ressemblent pas

Le contexte climatique n'épargne pas les éleveurs et le pilotage des fourrages des exploitations est grandement perturbé. Entre les sécheresses et les années trop humides, il est de plus en plus difficile de se projeter. La sécurisation des fourrages va au-delà de la quantité, il faut aussi sécuriser la qualité pour éviter au maximum l'achat d'aliments et maîtriser les charges.

L'adaptation et l'agilité sont indispensables pour les éleveurs et sont au cœur du conseil technique de la Chambre d'agriculture et d'Alysé. Ce partenariat, matérialisé par un contrat d'objectifs, a pour vocation d'accompagner les éleveurs du département et de les aider à trouver des solutions durables pour leurs exploitations.

À cette occasion, et dans le cadre du projet régional « partageons nos réussites », la visite organisée à Sainte-Magnance illustrait parfaitement cet objectif : deux parcelles de sorgho ont été observées, la première implantée derrière un méteil, l'autre en remplacement d'une orge détruite par l'excès d'eau.

Un fourrage « tampon »

Cela fait quatre ans que Pascal Baron, agriculteur hôte de cette journée à Sainte-Magnance, a intégré le sorgho fourrager dans sa rotation. Cette culture, valorisée en enrubannage, lui permet d'avoir en permanence un stock « tampon » en cas de besoin. Ce sorgho est donné en fin de campagne et permet de nourrir les animaux avec un fourrage appétant et de bonne qualité.

Cette culture est implantée à la suite d'un méteil fourrage récolté au printemps. Le sorgho n'est pas fertilisé et valorise l'azote relâché à la suite du méteil qui est en partie composé de légumineuses (triticale, avoine, pois, vesce). Il permet de couvrir le sol, réduisant les risques d'érosion liés au sec ou à l'excès d'eau, et de nettoyer la parcelle avant le blé qui suivra. En effet, la hauteur du sorgho et sa densité bloquent le développement des adventices. Le sorgho de type sudan x sudan est fauché une fois et parfois deux si la saison s'y prête.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Deux parcelles de sorgho ont été observées.

L'objectif de la journée était de comparer et d'échanger sur différentes stratégies que peuvent mettre en place les éleveurs et de voir avec eux leurs besoins et les adaptations nécessaires. À terme, la Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaiterait créer un groupe polyculture élevage sur le sud du département pour travailler autour de l'adaptation au changement climatique tout en assurant son revenu via la sécurisation des systèmes et des fourrages, mais aussi l'intégration des cultures de ventes.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// COLZA

89

Des semis avec pas mal de retard

Dans l'Yonne, les semis de colza sont toujours en cours pour certains. Un retard conséquent sur les préconisations faites par les techniciens, causé par une moisson tardive et une météo capricieuse. Alors, pour tenter de contourner ces péripéties, faire une bonne préparation des sols apparaît comme une étape plus cruciale que jamais.



À cause d'une moisson tardive, les semis de colza ont pris du retard. Peu d'agriculteurs ont réussi à semer avant le 15 août, date préconisée par les techniciens, certains sont encore dans les semis.

Le jeudi 22 août était jour de semis de leurs colzas, pour Hélène et Thierry Dapvril, agriculteurs en AB à Champignelles. Et comme le dit Thierry Dapvril, « *en bio, il faut absolument réussir les semis, car on n'a pas la possibilité de faire du désherbage chimique derrière. Les semis, c'est plus de la moitié du travail* ».

Avec une moisson qui fut tardive cette année en céréales, il n'a pas fallu chômer pour semer au plus vite. Car si les techniciens préconisent de semer le colza avant le 15 août, beaucoup n'ont pu le faire qu'après date, quand d'autres y sont encore. « *Cette année, il n'y a quasiment pas eu de pause entre la récolte et les semis* », assure Hélène Dapvril. « *Entre la récolte et les semis, il y a eu cinq passages dans le champ avec le déchaumeur à dents (qui a précédé la pose de fumier), le déchaumeur à disques, un labour, la rotative et le déchaumeur à disque (un jour avant les semis)* », liste-t-elle, avant d'ajouter : « *Les semis de 2023 (en colza) ont été faits le 17 août et on a seulement fait deux passages à la bineuse derrière, rien de plus. Et on a fait 23 q/ha à la récolte, ce qui est très bien en bio. Je suis persuadé que la mise en place de la culture fait 50 % du rendement* ».

Gare aux insectes

Alors, quelles conséquences pourraient émerger de ces semis tardifs ? « *Cela augmente les chances que la plante soit sensible à l'arrivée des insectes ravageurs du colza (grosse altise et charançon) avant l'arrivée de l'hiver, si elle n'est pas suffisamment développée et robuste d'ici-là. Mais si on a une bonne arrière-saison, avec des températures comme on a en ce moment, elle devrait arriver à bien se développer* », répond Thierry Dapvril. « *Pour que la plante soit vraiment dans de bonnes conditions, il faudrait qu'il y ait un peu d'eau mi-septembre tout en conservant les températures actuelles* », continue Hélène Dapvril.

Une année éprouvante

Alors que la campagne 2023 n'est toujours pas terminée et que 2024 a déjà commencé, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette année est éprouvante pour les agriculteurs. Outre les cultures, les éleveurs, dont font partie Hélène et Thierry Dapvril, doivent jongler entre les semis et les foins, ce qu'ils ont déjà dû faire à la récolte. « *Il nous reste encore quelques parcelles à faucher alors que cela devrait être terminé depuis longtemps* », soupire Hélène Dapvril. « *Et dans tout cela, on oublie les hommes et les femmes que nous sommes, nous, agriculteurs. Avec tous ces retards, beaucoup n'ont pas pu partir en vacances et n'ont pas pu couper entre la récolte et les semis, et doivent enchaîner deux campagnes de suite. En agriculture, on parle beaucoup de revenu, de temps de travail, de machines, mais finalement peu de nous. Il ne faut pas nous oublier* », souligne Hélène Dapvril.

Et après une telle moisson, où le moral est au plus bas, beaucoup auraient bien eu besoin de souffler et ne pas être obligés de devoir puiser dans leurs ressources…

Christopher Levé



Pour Hélène Dapvril, *« la mise en place de la culture fait 50 % du rendement »*.

// MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Vendanges… Suivez le guide

Comme chaque année, à l'approche des vendanges, la MSA propose un guide pratique à destination des viticulteurs. Celui-ci regroupe les informations nécessaires à la bonne réalisation des démarches pour déclarer les salariés. Voici une sélection d'articles, parmi les nombreux sujets abordés dans ce guide que nous vous mettons à disposition en téléchargement complet sur notre site.

// EN BREF

Logement Aide aux saisonniers

L'aide aux saisonniers agricoles est accordée aux salariés qui exercent une activité saisonnière agricole afin de participer à leurs frais d'hébergement (location, chambre d'hôte, gîte, résidence de tourisme, chambre chez l'habitant ; camping et sous-location).

· Le montant forfaitaire de l'aide est de 150,00 € par mois et durant 4 mois maximum dans la limite de 600,00 €.

· La subvention est accordée à tout salarié d'une entreprise agricole exerçant une activité saisonnière.

· L'aide peut être demandée jusqu'à 6 mois après le début du contrat et peut être renouvelable. Un salarié ayant déjà perçu l'aide auparavant, peut désormais la demander une seconde fois.

· L'aide peut être octroyée à titre individuel et non plus uniquement par ménage si les conjoints sont tous deux saisonniers et qu'ils doivent occuper deux logements distincts compte tenu de l'éloignement géographique de leurs lieux de travail respectifs.

Plus d'informations sur actionlogement.fr/le-secteur-agricole

// EN SAVOIR +

Le guide pratique Vendanges 2024 de la MSA est disponible en téléchargement sur notre site www.agribourgogne.fr

Accès direct en utilisant le QR code ci-dessous.



PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Le Nouveau TESA Simplifié

Nous vous rappelons que le Nouveau TESA Simplifié ne peut être utilisé que pour les embauches en contrat CDD n'excédant pas 3 mois.

Lors de la saisie des données d'état Civil, ne pas utiliser les signes particuliers (tréma, accent, apostrophe, etc.)

Si vous avez changé de numéro d'établissement (nouveau SIRET), veuillez demander votre inscription sous le nouvel établissement et établir toutes vos déclarations sous le nouveau numéro. Il en va de même si votre entreprise compte plusieurs établissements sur plusieurs départements : effectuer vos déclarations sous chaque établissement dans les départements concernés.

CONSIGNES DE SAISIE LORS DE L'EMBAUCHE

Données d'état civil :

• Complétez le nom, prénom, date et lieu de naissance. Si vous avez déjà employé certains salariés, vous reporter aux bordereaux de cotisations pour relever les données exactes d'état Civil.

• Si vous souhaitez que le n° de Sécurité Sociale figure sur tous les documents, vous pouvez saisir le n° à 15 chiffres (n° de Sécurité Sociale + clé).

• Le nom marital est le nom d'épouse pour les femmes.

Données du contrat :

• Cochez obligatoirement la case Travailleur Occasionnel (sauf pour les cuisiniers et les cavistes).

• Renseignez la date de fin de CDD. Si vous ne la connaissez pas, répondre NON. Vous devrez, par contre, renseigner la durée minimale du contrat. Cette durée ne doit pas être trop importante. Si la durée minimale indiquée n'est pas dépassée, vous devrez rémunérer votre salarié jusqu'à cette date. Indiquez 1 ou 2 jours.

Salarié non présent :

Si un salarié ne s'est pas présenté, vous pourrez procéder à l'annulation de l'embauche. Pour cela, dans la rubrique « Tableau de bord », cliquez sur « Envoyer ma déclaration mensuelle ».

Erreur ou omission dans les éléments déclarés :

• Si vous n'avez pas encore établi le bulletin de salaire, possibilité d'annuler l'embauche en indiquant « erreur de saisie », comme pour un salarié non présent.

• Si le bulletin de salaire a déjà été réalisé, il convient de l'annuler puis d'annuler l'embauche. Toutefois, si la Déclaration Sociale Nominative (DSN) a déjà été transmise, plus aucune modification n'est possible.

CONSIGNES DE SAISIE LORS DE L'ÉLABORATION DU BULLETIN DE SALAIRE

Réalisation du bulletin de salaire :

• La saisie du bulletin de salaire est accessible via la rubrique « Envoyer ma déclaration mensuelle ».

• Vous pouvez modifier votre bulletin de salaire tant que vous n'avez pas envoyé votre DSN du mois.

• Dès envoi, plus aucune modification n'est possible (la possibilité de modifier un bulletin de salaire après envoi de la DSN n'est pas encore développée).

• Vous devez indiquer si l'Indemnité complémentaire de congés payés (ICCP) est versée mois par mois ou à la fin du contrat. S'agissant de contrat inférieur à 1 mois, l'ICCP se calculera automatiquement si l'option « fin de CDD » est cochée.

Bulletins de salaire « à cheval » sur 2 mois :

Pour les CDD inférieurs à 1 mois, le service en ligne permet désormais de saisir un seul bulletin de salaire pour l'ensemble de la période, si celle-ci se situe sur 2 mois distincts, pour les contrats courts (saisonnier, usage ou vendanges).

Bénéfice de l'exonération Travailleurs Occasionnels ou la Réduction Générale des Cotisations Sociales (RGCS) :

Afin de bénéficier totalement des exonérations, nous vous invitons à être vigilant sur le nombre de jours de travail et le nombre de jours d'absence.

Exemple : un salarié travaille tout le mois de septembre sur 18 jours. Le mois de septembre compte 21 jours ouvrés. Vous devrez indiquer 18 jours travaillés et 3 jours d'absence.

Envoi de la Déclaration Sociale Nominative :

Vous avez jusqu'au 08 du mois suivant le mois d'activité pour transmettre votre DSN. Sans action de votre part, ni la MSA, ni les Impôts ne recevront votre déclaration. Au regard des Impôts, vous encourrez des pénalités de retard de 250 € pour non-envoi de la DSN.

Important : vous ne pourrez pas réaliser les bulletins de salaire du mois M+1 ni procéder à de nouvelles embauches si vous n'avez pas envoyé la DSN du mois N.

Nouvel employeur :

Nous vous invitons à vous inscrire, au plus vite, sur le site internet de votre MSA : bourgogne.msa.fr ou franche-comte.msa.fr et à demander l'accès au bouquet Entreprise afin de pouvoir réaliser vos embauches au moment des vendanges.

Si vous n'accédez pas au Nouveau TESA, contactez de toute urgence votre MSA, afin que l'accès soit débloqué dans les 5 jours. Anticipez !

À noter que France Travail continue d'accepter l'attestation France Travail fournie par le Tesa simplifié.

Pour vous aider dans votre saisie, vous pouvez télécharger le manuel utilisateur du Tesa Simplifié - Guide pas à pas.

Contact : MSA Bourgogne Tél. 03 85 39 51 75

Déclarer un accident de travail ou de trajet

Principes des déclarations d'un accident du travail ou de trajet (DAT)

L'employeur doit établir la déclaration d'accident du travail ou de trajet (DAT) au plus tard 48 heures (hors dimanches et jours fériés) après avoir eu connaissance de l'accident et remettre immédiatement au salarié une feuille d'accident. Cette déclaration est à faire directement par internet depuis Mon espace privé ou sur le site net-entreprises.fr. Cette déclaration est à faire, que vous utilisiez la DSN, le TESA Simplifié ou le TESA+.

Les salariés « vendangeurs » doivent adresser leur certificat médical et/ou avis d'arrêt de travail en lien avec l'accident à la MSA.

Paiement des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail

Selon la situation du salarié (occasionnel ou non), les modalités diffèrent.

1. Pour les contrats des travailleurs occasionnels

En cas d'arrêt de travail, malgré la DSN événementielle, l'employeur doit impérativement adresser à la MSA une attestation de salaire indiquant :

• Le dernier jour de travail.

• La notion de subrogation ou pas.

• La Période de référence à compléter sur l'attestation de salaire (partie C) = la dernière période de travail jusqu'à la veille de l'arrêt.

Exemple : AT le 01/10/2024 avec arrêt de travail immédiat pour un salarié embauché le 15/08/2024 : l'employeur devra indiquer les éléments de salaire (primes comprises mais hors congés payés) du 15/08/2024 au 30/09/2024.

2. Pour les contrats en CDD hors travailleurs occasionnels

En cas d'arrêt de travail, l'employeur doit effectuer une DSN événementielle précisant :

• Le dernier jour de travail.

• La notion de subrogation ou pas.

• La période de référence : le mois précédant le dernier jour de travail.

Exemple : AT le 02/10/2024 avec arrêt de travail immédiat = mois de référence 09/2024.

NB : si le dernier jour de travail est le dernier jour du mois = le mois de référence est le mois du dernier jour de travail.

Exemple : AT le 30/09/2024, dernier jour de travail le 30/09/2024 => période de référence 09/2024.

3. Employeurs utilisant le Tesa Simplifié ou le TESA+ :

Les formalités de déclarations d'accident du travail ou de trajet (DAT) sont identiques aux employeurs utilisant la DSN. Concernant le paiement des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, l'employeur doit transmettre à la MSA une attestation de salaire format papier => Cerfa N° 50677#04

Stagiaires : un dispositif encadré par la loi

Toute entreprise, peut accueillir des stagiaires. Toutefois, pour éviter les abus, la loi encadre strictement ce dispositif : il doit s'agir d'un stage **intégré dans un cursus scolaire ou universitaire, avec des missions en rapport avec le projet pédagogique** et un tutorat assuré dans l'entreprise d'accueil. Seuls sont autorisés les stages faisant l'objet **d'une convention tripartite entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement.** L'élève ou l'étudiant qui, pendant sa scolarité, effectue un stage dans l'entreprise, reste élève de cet établissement. Il n'est pas titulaire d'un contrat de travail mais d'un contrat de stage, et n'est donc pas considéré comme un salarié au sens de la législation du travail.

Toutefois, vis-à-vis de la sécurité sociale, le stagiaire doit nécessairement être déclaré, notamment en vue de garantir sa couverture en cas d'accident du travail, ou afin d'ouvrir droit au bénéfice de la franchise de cotisations pour les stagiaires.

Les employeurs occupant des stagiaires agricoles doivent effectuer une déclaration préalable à l'embauche et adresser une copie de la convention de stage à la MSA. Ils sont également tenus de déclarer le montant de la gratification attribuée aux stagiaires.

Les conditions d'emploi de stagiaires sont très encadrées concernant le nombre de stagiaires autorisés et les tâches confiées. Ainsi, **le stage ne peut en aucun cas avoir pour objet d'occuper un emploi saisonnier** ou un poste de travail permanent de l'entreprise, ni de remplacer un salarié absent ou de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise.

Il convient donc d'être très vigilant quant à l'emploi d'un stagiaire pendant les vendanges. Le non-respect des dispositions applicables peut entraîner la requalification en salariat, celle-ci pouvant être qualifiée juridiquement de dissimulation d'emploi salarié.

Vos interlocuteurs de la MSA

• **Service entreprises :** 03 85 39 51 75

• **Santé Sécurité au Travail** : 03 80 63 22 02

• **Proximité Conseil en protection sociale**

- Côte d'Or : Edith Dullier-Creuillenet (06 21 58 08 43), Jean-Luc Thevenot (06 21 11 69 34).
- Nièvre : Marie-Elisabeth Bidaut (06 21 69 50 02).
- Yonne : Claudine Rafetin (06 16 46 37 49), Patricia Dejust-Yvon (06 10 13 08 44)

// EBE DE MOULINS-ENGILBERT

58

Un contrat de confiance

Depuis environ un an, l'Entreprise à but d'emploi (EBE) Ô'ser de Moulins-Engilbert commence à trouver sa place dans le paysage nivernais, comme l'expliquent Marie-Jeanne Brossard, exploitante, et deux salariés de l'EBE : Gaël et Damien.

Ouverte fin 2022, l'Entreprise à but d'emploi (EBE) Ô'ser sur le territoire environnant de Moulins-Engilbert et Châtillon-en-Bazois compte aujourd'hui une trentaine de salariés. Marie-Jeanne Brossard, 60 ans et exploitante à Moulins-Engilbert, pointe : *« Très peu d'entreprises ont un tel développement en si peu de temps, d'autant plus dans nos territoires »*. Pour comprendre cet engouement, elle revient sur sa propre expérience avec l'EBE puisqu'elle la sollicite pour divers travaux à titre professionnel mais aussi personnel.

Ainsi, pour elle, l'EBE offre divers atouts : *« En agricole, nous avons toujours des imprévus. De ce fait, nous avons parfois besoin de quelqu'un au pied levé et l'EBE répond toujours par la positive, même à la dernière minute ; c'est très appréciable. Mais, il faut avoir conscience que les salariés ne sont pas toujours formés pour les tâches demandées, ils mettent donc parfois un peu plus de temps à réaliser les travaux. Il faut simplement leur expliquer, et après tout roule. Certes cela ne sera pas aussi parfait qu'un employé spécialisé, mais la qualité est tout de même au rendez-vous »*. Ensuite, elle revient sur le coût financier : *« En plus de cette adaptabilité, les prestations de l'EBE sont financièrement intéressantes. Pour dépanner, cela est assez attractif »*. Elle rappelle tout de même : *« L'EBE Ô'ser – comme toutes les autres de la Nièvre - a une clause de non-concurrence ; logique pour maintenir le tissu économique local »*. Enfin, elle évoque la charge administrative : *« Si l'on fait appel à l'EBE, nous n'avons pas besoin de faire les fiches de paie ni de prévenir l'assurance… Tout est pris en charge par la structure, ce qui est fort appréciable lorsque l'on connaît le poids des démarches administratives en agriculture… »*.



De gauche à droite Gaël, Marie-Jeanne et Damien.

Le cœur des valeurs

En plus de tous ces points, elle rajoute : *« Il ne faut pas oublier l'essence de l'EBE : redonner de l'emploi à des personnes en situations particulières. Cette dimension humaine a énormément de sens pour moi et je pense que dans nos territoires ruraux cet outil est indispensable. Preuve en est, la trentaine de salariés de l'EBE fait vivre les dix communes que couvre l'EBE (1), puisque ces personnes travaillent sur place et font leurs courses dans les commerces de proximité… En plus, la nature des activités proposées par l'EBE (conciergerie, petits travaux, ressourcerie, couture, etc.) est bien plus qu'un service rendu puisque les salariés sont souvent en contact avec des personnes isolées. Cela tisse un vrai lien entre tous les habitants ravivant ainsi l'âme de nos bourgs »*. Si Marie-Jeanne est donc conquise par cette démarche singulière, l'EBE procure un espace de travail différent pour les salariés. Parmi eux, Gaël Trou, 43 ans, et Damien Lagarde, 37 ans, qui ont effectué des travaux chez Marie-Jeanne, détaillent cet aspect. Après avoir été au chômage pendant plus d'un an, ils retrouvent avec leur contrat au sein de l'EBE une *« dignité et un espace véritablement humain »*. Gaël explique : *« c'est une thérapie par le travail, pour moi qui suis bipolaire. L'EBE permet d'avoir des contrats aux horaires choisis afin de s'adapter à nos difficultés. En parallèle, la direction est très à l'écoute de nos besoins au quotidien et ouverte à nos propositions de projets. Nous ne sommes pas que de simples pions que l'on met ça et là. On se sent vraiment considérés »*. Damien, de son côté, stipule : *« ce n'est pas parce que notre handicap ne se voit pas qu'il n'est pas là. Avec l'EBE, il y a une prise en compte de cela, sans pour autant sous-évaluer nos capacités. Ils nous font confiance – comme les clients – pour réaliser des travaux même si nous n'avons pas les diplômes pour prouver notre savoir-faire. Cela permet d'ailleurs de reprendre confiance en soi. Pour ma part, j'ai postulé, durant mon année de chômage, à de nombreux postes, mais n'ai jamais eu de retours pour mes candidatures. Cette situation donne l'impression de ne pas exister aux yeux de certains… »*. Gaël et Damien s'accordent : *« nous nous sentons utiles et fiers face à la satisfaction des clients. D'ailleurs, ils sont de plus en plus exigeants prouvant, selon nous, que la confiance en nos capacités grandit ; cela n'a pas de prix »*. Pour découvrir les missions de l'EBE Ô'ser, une Fête de l'Emploi est organisée le 13 septembre à partir de 13 h 30 à la MJC de Châtillon-en-Bazois (Place Pierre Saury). Au programme sont prévus : Un après-midi d'échanges et d'ateliers autour de la thématique des « Travaux utiles au territoire », un repas réalisé par les salariés de l'EBE et une soirée festive.

Chloé Monget

Renseignements et réservations : ebe.o.ser@gmail.com ou 03 86 76 21 02.

(1) L'EBE de Moulins-Engilbert couvre les communes de Vandenesse, Saint-Honoré, Villapourçon, Châtillon-en-Bazois, Brinay, Limanton, Moulins-Engilbert, Sermage, Maux et Tamnay-en-Bazois.

// JA POUILLY - DONZY - COSNE - LA CHARITÉ

58

Concours de labour à La Charité

Le concours de labour organisé par les JA de Pouilly - Donzy - Cosne - La Charité se déroulera ce samedi 31 août.

Pour la deuxième année consécutive, le concours de labour est de retour avec les JA de Pouilly Donzy Cosne la Charité. Il aura lieu à La Charité ce samedi 31 août dans le chemin du 90 rue de la Résistance à côté de la déchetterie. *« On compte pour le moment une vingtaine d'inscrits, c'est plutôt pas mal sachant que plusieurs concours et comices ont lieu ce même week-end »*, souligne Morgane Ravery.

Au programme de cette journée :
- rendez-vous à 10 h pour les réglages des charrues des laboureurs ;
- début du concours à 14 h.

Toute la journée : expositions de différents concessionnaires du secteur, artisans locaux, structure gonflable, diverses activités pour petits et grands, buvette et restauration le midi.

Le lendemain le dimanche 1er septembre, les JA ont décidé de se lancer dans les traditions en créant leur propre et premier char pour le comice agricole. *« Une nouveauté pour nous, pas mal de préparation ces derniers jours pour peaufiner les derniers détails et surtout de la bonne humeur ! »*.

Rendez-vous dès 14 h dans la Charité pour le défilé de chars.

En espérant vous voir nombreux, nombreuses ce week-end à La Charité.

D'après communiqué

Renseignements : Morgane Ravery 07 87 98 97 32



JA

Les Jeunes agriculteurs de Pouilly - Donzy - Cosne - La Charité vous attendent ce week-end.

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2024

PRÉPAREZ L'OUVERTURE DE LA CHASSE



CROC CHIEN ACTIF PLUS 28/15

Aliment apportant les nutriments nécessaires pour des chiens ayant une activité modérée à forte.

Le sac de 20 kg vendu à la palette de 36 sacs soit 1,30 € le kg.
Existe aussi en Maintenance 25/10 ou Énergie 30/16.

Prix dégressif à partir de 5 palettes

Gamm vert

Offre valable jusqu'au 30 Septembre 2024, uniquement dans les magasins Gamm Vert de l'Alliance BFC. Hors programme de fidélité Gamm Vert. Voir conditions en magasin.

BEAUNE (21) • BLANZY (71) • BLIGNY sur OUCHE (21) • BUXY (71) • CHAGNY (71) • CHAROLLES (71) • CLUNY (71) • LE BREUIL (71) • LOUHANS (71) • LUGNY (71) • MATOUR (71) • MONTPONT EN BRESSE (71) • NOLAY (71) • PIERRE DE BRESSE (71) • ROMENAY (71) • SAINT GENGOUX LE NATIONAL (71) • SAINT GERMAIN DU PLAIN (71) • SAINT LÉGER SUR DHEUNE (71) • SAINT MARCEL (71) • SEURRE (71) • SIMANDRE (71) • TOURNUS (71) • VERDUN SUR LE DOUBS (71) • ARNAY LE DUC (21) • AUXONNE (21) • MARCILLY SUR TILLE (21) • MIREBEAU SUR BÈZE (21) • MONTBARD (21) • NUITS ST GEORGES (21) • PONTAILLER SUR SAÔNE (21) • POUILLY EN AUXOIS (21) • SAULIEU (21) • SEMUR EN AUXOIS (21) • VITTEAUX (21)

RETROUVEZ-NOUS SUR gammvert.fr

// MÉTHANISATION

21 Plein gaz pour Dijon Céréales et Nature Energy

Sécalia injecte du biométhane dans le réseau GRDF : une avancée majeure pour l'agriculture et la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté.



Sécalia

Vue aérienne du site.



Sécalia

De gauche à droite : Wilfried Busi (directeur adjoint unité Sécalia), Éric Passetti (directeur territorial Bourgogne Franche-Comté GRDF), David Chauvin (ingénieur d'affaires biométhane GRDF), Sylvain Baudry (directeur pôle énergies, transport et logistique Dijon Céréales), Thomas Lorin (directeur unité Sécalia), Laurent Druot (responsable développement énergies renouvelables Dijon Céréales), Pascal Chanderot (directeur France Nature Energy) et Christophe Richardot (directeur général Dijon Céréales et Alliance BFC).

Dijon Céréales et Nature Energy, avec leurs partenaires, sont fiers d'annoncer que depuis le 30 juillet, l'unité Sécalia, située en Pays Châtillonnais, injecte du biométhane directement dans le réseau GRDF. Cette injection marque une étape cruciale dans la transition énergétique de la région, en produisant un gaz vert issu de la méthanisation des Cives, cultivées localement par les 150 agriculteurs adhérents de Dijon Céréales engagés dans ce projet.

Un projet collectif agricole et de territoire

La mise en service de Sécalia concrétise six années de développement et de coopération entre les agriculteurs du collectif, leur coopérative Dijon Céréales et Nature Energy, avec l'engagement de nos coopératives partenaires de l'Alliance BFC (Bourgogne du Sud, Terre Comtoise) et le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne. Dijon Céréales et Nature Energy remercient tous ceux qui ont contribué à cette réussite, les entreprises et sociétés impliquées dans la préparation et la construction, les équipes locales de GRDF et GRTgaz, les services de l'État pour leur soutien, sans oublier les élus locaux pour leur écoute. L'unité Sécalia permet d'approvisionner à 100 % en gaz résidentiel les communes de Châtillon-sur-Seine et Sainte-Colombe-sur-Seine, été comme hiver. Grâce à l'infrastructure (poste rebours) mise en place par GRTgaz, Sécalia couvrira au total près de 15 % des besoins de la Côte-d'Or, l'équivalent de 20 000 foyers et 80 000 habitants.

Des bénéfices concrets pour les transitions régionales

Ce projet contribue ainsi directement à la construction d'un mix énergétique décarboné, bénéfique pour l'environnement et pour l'économie locale sans nuire aux productions alimentaires : les Cives sont des cultures intermédiaires s'insérant dans la rotation entre deux cultures principales alimentaires. Sécalia est une réponse aux attentes sociétales autour des transitions agricole, écologique, et de la souveraineté énergétique de notre pays, avec un bilan carbone positif. Ce biogaz d'origine 100 % locale, qui contribue au revenu des agriculteurs, bon pour l'environnement, répond à tous les critères (produit, transformé et consommé localement, équitable et juste en retour de valeur pour les agriculteurs) pour être labellisé par la marque régionale *« Nous Autrement »* portée par les coopératives d'Alliance BFC avec leurs partenaires. L'inauguration officielle de Sécalia aura lieu le 20 septembre.

COMMUNIQUÉ

// JURIDIQUE

Le zonage France Ruralité Revitalisation

Selon le site du service-public.fr depuis le 1er juillet 2024, le nouveau zonage France Ruralité Revitalisation (FRR) a remplacé les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Afin d'apporter un soutien plus adapté aux territoires ruraux vulnérables et d'y encourager l'implantation d'entreprises, le nouveau zonage FRR remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR) et renforce les exonérations fiscales des entreprises implantées dans ces zones.

Ce qui change

Cette réforme, inscrite dans la loi de finances pour 2024, s'appliquera à plus de 17 700 communes de métropole et d'outre-mer depuis le 1er juillet 2024. France Ruralité Revitalisation remplace les zones de revitalisation rurale (ZRR), les bassins d'emploi à redynamiser (BER) dès le 31 décembre 2024 et les zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR).

Elle comprend 2 niveaux de zonage :
- zones « FRR » (aussi appelé FRR « socle ») ;
- zones « FRR + » (dès 2025), destinées aux communes les plus en difficulté. Des aides renforcées seront accordées aux entreprises situées dans ces territoires.

Pour délimiter ces zones, la densité de population et le revenu disponible par habitant ont été les deux critères de classement utilisés. Le zonage FRR sera révisé tous les 6 ans. Deux arrêtés du 19 juin 2024 ont indiqué les communes situées en zone FRR ainsi que les communes situées en ZRR au 1er juillet 2024.

Attention : Les communes non reclassées zones FRR resteront en ZRR et conserveront leurs exonérations ZRR.

Les avantages pour les entreprises situées dans une zone FRR

Les entreprises situées dans une zone FRR seront éligibles à des dispositifs d'exonérations fiscales et sociales. Ces exonérations peuvent concerner :
- l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE), cette exonération se fera en cas de délibération de la commune avant le 1er octobre N pour être applicable à compter du 1er janvier N+1 ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), cette exonération se fera en cas de délibération de la commune avant le 1er octobre N pour être applicable à compter du 1er janvier N+1.

Les conditions pour bénéficier des exonérations fiscales et sociales

Pour les exonérations fiscales, l'entreprise doit remplir plusieurs conditions :
- employer moins de 11 salariés ;
- exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale ;
- avoir son siège social et l'ensemble de son activité et de ses moyens d'exploitation situés dans une zone FRR ;
- être soumise de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition ;
- être créée ou reprise entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029.

Avec le nouveau dispositif FRR, la durée de l'ensemble des exonérations fiscales est harmonisée. Ainsi, les exonérations sont applicables pendant 5 ans à 100 % avant d'être réduites de manière dégressive les 3 années suivantes (75 %, 50 % puis 25 %).

Concernant les exonérations sociales, les conditions sont identiques à celles applicables aux ZRR :
- employer moins de 50 salariés ;
- exercer une activité artisanale, industrielle, commerciale, agricole ou non commerciale ;
- embaucher dans un établissement situé en FRR (salarié en CDI ou CDD d'au moins 12 mois) ;
- ne pas avoir effectué un licenciement pour motif économique dans les 12 mois précédant l'embauche.

Émilie Boa, Service juridique FDSEA85

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Parler de ma ferme à un repreneur

• 19 septembre à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

/// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

Le 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journée sur les enjeux carbone en bio

• Mardi 17 septembre

Le rendez-vous Symbiose 2024, organisé par Terres Inovia, Arvalis, la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Bio BFC, le pôle Agronov et Agro Campus Dijon, avec le soutien financier du Conseil régional de BFC, se présentera sous la forme d'une journée consacrée à l'enjeu carbone en grande culture bio. L'objectif est de proposer des moyen pour mieux valoriser le carbone et comprendre comment cet indicateur peut aider à moduler ses pratiques dans un contexte économique et climatique changeant. Une première partie se déroulera de 9 heures à 13 heures dans l'amphithéâtre d'Agrocampus Dijon, à Quetigny (avenue du 8 mai 1945). On y parlera de l'économie et du marché bio en grande culture, ainsi que du fonctionnement des diagnostics et crédits carbone. L'après-midi, de 14 h 30 à 16 h 30, se tiendra à la ferme du lycée agricole de Quetigny, à Tart-le-Bas, avec des ateliers diagnostic carbone, couvert d'interculture et leviers à mettre en œuvre.

Inscription : https://my.weezevent.com/symbiose-grandes-cultures-2024

NIÈVRE

// Fête de l'emploi

• 13 septembre

Pour découvrir les missions de l'EBE Ô'ser, une Fête de l'Emploi est organisée le 13 septembre à partir de 13 h 30 à la MJC de Châtillon-en-Bazois (Place Pierre Saury). Au programme est prévu : Un après-midi d'échanges et d'ateliers autour de la thématique des « Travaux utiles au territoire », un repas réalisé par les salariés de l'EBE et une soirée festive.

Renseignements et réservations : 03 86 76 21 02 ou ebe.o.ser@gmail.com

// Soirée sanitaire

• 17 septembre

La FDSEA 58 convie les éleveurs à sa traditionnelle soirée sanitaire le 17 septembre à partir de 17 h à la salle des fêtes de Chougny. Différents exposants seront présents dont le GDS 58, la DDETSPP ou encore la FNB. Ouvert à tous.

Renseignements : 03 86 93 40 96

// Préparez l'avenir de votre exploitation

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville.
Au programme, diverses intervenants sont prévus: Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

// Portes ouvertes

• 21 septembre

Les Rameaux Fruitiers (3 route de Lormes à Dornecy) organisent une journée portes ouvertes de 10 h à 17 h. Outre la réservation des arbres fruitiers ou petits fruits et les conseils de plantation, des visites de la pépinière sont proposée à 11 h et 15 h.

Renseignements : 07 45 39 13 80 (Mathieu Proust ou Kilian Hémart).

YONNE

// Les bases d'un agnelage réussi

• Jeudi 5 septembre

De 9 h 30 à 16 heures, à Domecy-sur-le-Vault (27 rue Gaumine). Au programme : les indicateurs d'un agnelage réussi, quand intervenir lors de la mise à bas, l'hygiène autour de l'agnelage, l'organisation du bâtiment et de la pharmacie, comment bien préparer ses brebis pour éviter les soucis. Pour parler de cela, Nicolas Dubois, éleveur, interviendra, ainsi qu'Edwige Bornot, vétérinaire. Cette journée est organisée par Alysé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le GDS 89.

Inscriptions à m.mauchosse@alyse-elevage.fr.

// Assemblée générale des anciens exploitants de l'Yonne

• Mercredi 11 septembre

La Section des anciens exploitants (SDAE) de l'Yonne organise son assemblée générale dans l'amphithéâtre du lycée de La Brosse, à Venoy, de 9 heures à midi. Au programme : rapport d'activités, présentation des voyages et loisirs, intervention et débat avec un notaire.

Renseignements : 03 86 49 48 10 ou par mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minima de la Production Agricole et Cuma se sont vus rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 514 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	4,13	4,13	4,13	
		250-300	4,12	4,17	4,16	+ 0,05
		300-350	4,08	4,30	4,16	+0,07
		350-400	3,88	4,06	3,95	- 0,07
		400-450	3,87	4,07	3,97	+ 0,02
	R	300-350	3,86	3,94	3,88	
		350-400	3,87	3,93	3,93	
		400-450	3,84	3,88	3,87	+ 0,01
F	U	250-300	3,76	3,90	3,80	- 0,04
		300-350	3,62	3,74	3,70	+ 0,05
		350-400	3,65	3,78	3,72	- 0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 222 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,74	3,78	3,74	
		400-450	3,73	3,91	3,79	- 0,03
		450-500	3,70	3,78	3,74	
	R	350-400	3,65	3,83	3,69	=
U	U	300-350	3,51	3,74	3,66	
		350-400	3,68	3,76	3,71	+ 0,01
		400-450	3,48	3,48	3,48	- 0,12
	R	450 et +	2,97	3,38	3,25	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 416 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,62	2,68	2,65	- 0,10
	R	+ 500 kg	2,30	2,59	2,43	- 0,24
F	E	24 à 36 mois	3,55	3,82	3,82	- 0,52
		- 5 ans	3,51	3,72	3,62	- 0,14
	U	24 à 36 mois	2,91	3,31	3,10	- 0,24
		- 5 ans	2,91	3,31	3,10	- 0,05
		5 à 10 ans	2,83	3,32	2,99	- 0,08
		+ 10 ans	2,65	2,90	2,75	- 0,07
	R	24 à 36 mois	2,64	2,97	2,83	- 0,16
		- 5 ans	2,64	2,97	2,83	- 0,07
		5 à 10 ans	2,61	2,96	2,80	- 0,05
		+ 10 ans	2,51	2,69	2,51	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 152 - Taux de vente : 99 %

Marché très bien approvisionné tant en volumes qu'en qualité. Ventes très actives en toutes catégories avec seulement 7 animaux invendus.

Broudards, laitonnes : L'offre augmente avec la mise en vente de très bons lots bien préparés et bien valorisés. Face à la progression des zones régulées MHE et FCO 3, quelques éleveurs anticipent les ventes d'une semaine mais personne ne cède à la panique. Côté acheteurs, tout le monde cherche à se couvrir, ce qui rend les transactions dynamiques avec des cours stables à haussiers.

Taurillons, génisses 18 mois : Les derniers lots vont progressivement laisser la place à la nouvelle génération. Néanmoins, la valorisation reste bonne au regard d'un niveau de qualité assez moyen.

Vaches, génisses de 30 mois : De bons effectifs également mais avec une qualité mitigée. À celà s'ajoute des absences de certains acheteurs qui sont en congés, ce qui nous conduit à une légère baisse cette semaine, mais non significative. Les bons sujets se valorisent encore rapidement à des cours fermes. Très peu de relève.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/08/2024

Effectif : 166

Broutards :	(380 - 430 kg)	1400 - 1680	3,69 - 3,93
Taurillons :	(370 - 430 kg)	1050 - 1580	2,83 - 3,67
Génisses 16 - 24 mois :	(280 - 385 kg)	960 - 1300	3,27 - 3,45
Génisses 24 - 36 mois :	(440 - 610 kg)	1370 - 1920	3,11 - 3,21
Taureaux :	(895 - 1160 kg)	2280 - 3080	2,53 - 2,65
Vaches légères :		1200 - 1660	
Vaches légères :		1740 - 2020	
Vaches légères :		2070 - 2820	

Commerce plus actif en broutards à des cours fermes. Vente globale. Demande plus sélective en taurillons, seuls les bons lots voient leurs tarifs maintenus. 1 lot invendu.

Apports plus importants en vaches, la forte demande permet une vente quasi totale à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 14

Génisses de viande : 5,60 à 6,00 € kg de viande.

Vaches de viande : 5,52 à 5,60 € kg de viande.

Placement rapide et global en vaches grasses à des tarifs soutenus.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/08/2024

Effectif : 111

Agneaux	175 - 210	(3,09 - 4,48)
Brebis	60 - 180	(1,20 - 1,80)

Commerce plus actif en agneaux et brebis à des tarifs plus fermes. vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 626 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,27	4,81	4,55	+ 0,01
		de 38 à 44 kg	4,14	4,82	4,56	+ 0,11
		de 44 à 50 kg	4,02	4,51	4,36	- 0,04
		> 50 kg	4,02	4,22	4,07	+ 0,40
	R	de 32 à 38 kg	3,78	4,42	4,02	+ 0,27
		de 38 à 44 kg	4,23	4,26	4,26	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			2,12	2,75	2,30	
F	U	< 60 kg	2,12	2,58	2,31	+ 0,14
		> 60 kg	1,74	2,12	1,86	- 0,10
	R	< 60 kg	1,36	1,66	1,51	- 0,10
		> 60 kg	1,40	1,81	1,61	- 0,04
	O	< 60 kg	0,85	1,53	1,05	- 0,03

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		44	71	58	+ 11,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 77 - Vente : 68 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	126	130	128	

OBSERVATIONS

Effectif global : 745 - Taux de vente : 94 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/08/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 42 - Vente : 900 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,76	3,88	3,82	
M Limousins	U	400-450	3,94	3,94	3,94	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,98	3,13	3,07	
		5 à 10 ans	2,82	3,09	3,01	
		+ 10 ans	2,68	3,05	2,82	

OBSERVATIONS

Effectif global : 95 - Taux de vente : 95 %

Broudards : très peu de volumes cours globalement reconduits.

Laitonnes : Pas assez de volumes pour établir une cotation.

Vaches : Les cours se maintiennent au niveau des semaines précédentes, vente rapide et totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/08/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 526 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,95	4,34	4,22	- 0,18
		de 38 à 44 kg	3,93	4,43	4,28	- 0,28

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 237 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,52	2,72	1,88	
		+ de 60 kg	1,58	2,21	1,91	+ 0,05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		21	60	40	=

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 26 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	72	125	110	

OBSERVATIONS

Effectif global : 825 - Taux de vente : 91 %

Agneaux : Le volume augmente cette semaine mais les cours baissent. La cause principale dû à des agneaux mal triés, les bons agneaux faisant parti de lot homogènes se valorisent eux beaucoup plus facilement.

Brebis : Les cours augmentent dans les brebis, les acheteurs sont présents en nombres et la vente est rapide.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Août 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Bonne demande, avec une offre limitée en animaux. Cours en progression.

Bovins maigres : Le marché reste calme et les cours sont reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le Premier ministre a envoyé les «lettres plafond» fixant les dépenses maximales de chaque ministère dans le cadre de la préparation du **projet de loi de finances 2025** que le Parlement doit examiner prochainement. Le gouvernement, démissionnaire, a exposé qu'il fallait initier ce processus, et que cela a été fait à budget constant (492 Md€). Alors que la Banque de France prévoit 2% d'inflation en 2025, un maintien du budget au niveau de 2024 serait synonyme pour le ministère de l'Agriculture d'environ 80 M€ d'économies. Ce premier cadrage sera à amender.

SANITAIRE

Alors que la **FCO3** est arrivée sur le territoire français le 5 août dans le nord de la France, les services de l'Etat dénombrent désormais 190 foyers confirmés au 22 aout (+149 foyers en une semaine). En parallèle, 103 nouveaux cas de **MHE** sont apparus en une semaine, dont certains en Aveyron et Maine-et-Loire qui élargissent le zonage. Et l'on constate également une forte reprise d'activité de la **FCO8**, avec de nouveaux départements touchés.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Alors que le projet de LOA a été stoppé par la dissolution de l'Assemblée, le **renforcement des lois EGALIM et la mise en application de contrats sur base de l'indicateur interprofessionnels de coût de production**, demeurent une des toutes premières priorités de la FNB pour assurer visibilité et pérennité pour la rémunération des éleveurs de viande bovine. Il est donc indispensable que les discussions soient reprises sans délai. On notera que les différents partis politiques se sont tous prononcés en faveur de cet objectif général d'améliorer les leviers de rémunération des producteurs, et ont affirmé qu'ils porteront des initiatives en ce sens. La rentrée parlementaire doit être l'occasion de le concrétiser !

FAIT DE LA SEMAINE

Face à la menace sanitaire, un **communiqué commun FNSEA - FNB - FNPL - FNO - FNEC - JA** diffusé le 23 août tire à nouveau le signal d'alarme vers les pouvoirs publics. En priorité, l'Etat se doit de commander en masse et prendre en charge les doses de vaccins MHE et FCO, pour tout le territoire. Ainsi que prévoir un soutien financier sans faille aux éleveurs impactés. Pour les échanges, rappelons que de nombreux pays sont ouverts, ce qui permet le maintien des flux d'export et la progression des cours.

FOCUS

Le règlement européen sur la **restauration de la nature** est entré en vigueur le 18 août, quelques jours après sa parution au Journal officiel de l'UE le 29 juillet. Ce texte qui a fait l'objet d'intenses discussions prévoit la restauration d'au moins 20% des zones terrestres et de tous les écosystèmes nécessitant une restauration d'ici 2050, y compris les écosystèmes agricoles. Les États membres devront présenter des plans nationaux de restauration d'ici deux ans à la Commission européenne.

CHIFFRE A RETENIR

X 4

Les **commandes de viandes** ont dû être multipliées par quatre pour la restauration proposée aux athlètes sur le village olympique, suite à leurs réclamations, a indiqué un responsable de SODEXO en charge de cet approvisionnement. « Nous avons opéré tout de suite des changements ». Une nouvelle illustration, avec fort retentissement médiatique, de l'attrait et des bienfaits des protéines animales, que les élus et gestionnaires publics se devraient de noter !

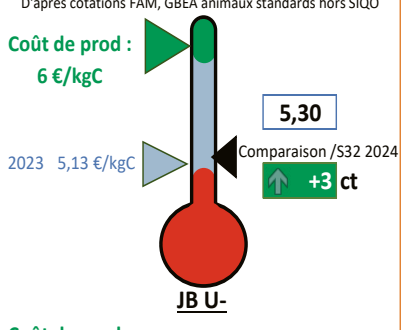
EN REGION

L'entreprise d'équarrissage **ATEMAX** a connu de grosses difficultés de traitement dans deux usines depuis 2 semaines, conduisant à des retards importants de collecte sur une large zone couvrant tout le nord de la France.
Le ministère de l'agriculture a communiqué le 24 août, signalant être pleinement mobilisé au plan national et des services en départements, pour mettre en place les solutions afin que le service d'ATEMAX revienne à la normale dans les meilleurs délais.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

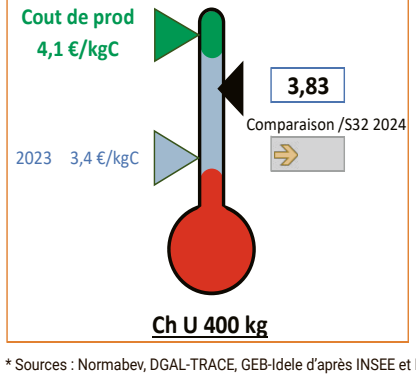
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

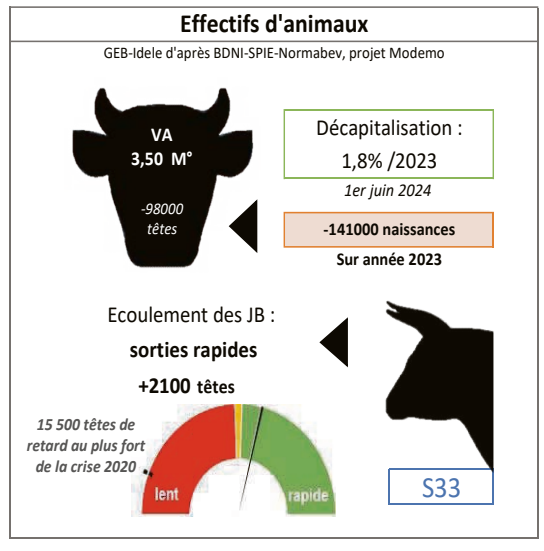
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

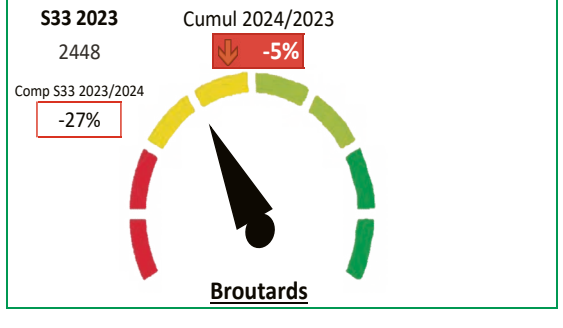
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

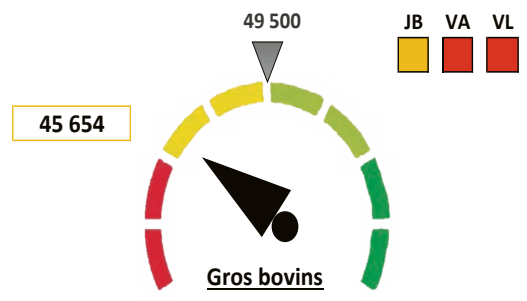
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 850 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 34

du 19 au 25 août.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Un contexte sanitaire défavorable pour certains marchés en cette semaine de reprise. La MHE et la FCO viennent de nouveau perturber le commerce et les apports. Les lots de qualités et testés sont recherchés. En femelles, le commerce reste facile et les cours sont facilement reconduits dans l'ensemble.

Gros bovins maigres : L'offre ne satisfait pas les besoins des acheteurs. Les ventes sont faciles à des cours fermes. Le manque de marchandise pèse de plus en plus.

Boucherie : Pour l'ensemble des marchés, l'offre est limitée voire manquante et ne satisfait pas les besoins des acheteurs. Le commerce est dynamique et facile. Les cours sont à la hausse.

Veaux : Pour cette semaine de reprise d'activité, le tri s'accentue pour les veaux de catégories inférieurs et légers. Les apports peuvent être perturbés par rapport au contexte sanitaire (MHE/FCO). Les cours sont à la baisse dans toutes les catégories.

Ovins : Au global, les agneaux se vendent plus facilement et les cours sont à la hausse. Le commerce est actif. En brebis, c'est aussi un commerce facile avec des prix à la hausse. Les apports en agnelets sont rares et les cours restent inchangés.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Fiat someca du 30.06.1970 cause problème bloc moteur culasse refaite démarreur neuf et de nombreuse pièces neuves factures à l'appui. 450td8 4rm.
✆ 06 49 79 02 46

38 - Vends tracteur Ford 7910 2 rm bon état 8000 euros ; Someca da 50 800 euros ; Ford dexta 7.40m de large 1000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur Ford 5610 2rm bon état général direction assistée double effet pneus corrects.
✆ 06 81 72 45 05

39 - Cause cessation, vends très beau tracteur CLAAS ARION 430 stage v, état proche du neuf, 110 CV, 2023, 860 h, transmission quadrishift 16/16, ordinateur de bord CIS, pont avant suspendu proactiv, cabine suspendue, circuit hydro LS 110 l/min, 3 distri DE, bâti chargeur avec commande electropilot, freinage remorque hydro etpneumatique, relevage AV avec ligne hydro DE et une ligne SE +retour libre, garantie maxi car jusqu'au 21/03/27 ou 2000H, photos dispo sur demande. 90 000 HT àdébattre.
✆ 06 24 79 68 66

42 - Vends NH T6020 Elite 130 ch, 2008, 6500 h, pont av. et cab. susp. rel. av. révisé, tbe.
✆ 07 78 88 11 82

69 - Recherche Tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970. Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

Travail du sol

07 - Vends vibro de semi direct pour mettre semoir derrière 3 mètre de large peu servis. 8000 € ht.
✆ 06 72 62 55 95

18 - Vends déchaumeur 9 dents, sécurité boulon, 4 m, repliable, brabant 5 cors, clairevoie, sécurité boulon.
✆ 06 74 32 70 61

38 - Vends cultivateur Huard dents spirales diam 25 largeur 2,50 TBE 400 euros.
✆ 06 45 95 72 15

58 - Herse rotative Khun 3 M attelage semoir, 1200 euros. Croskill 3 M attelage porté, 400 euros. (3403)
✆ 06 07 62 12 96

69 - Vends poutre Amazone VG30 3 m surrelevage avant 6 dents P 1500 € HT - Heva Roller 3 m Frontal Cambridge 600 mm lame frontal reglage hydro P 1500 € HT
✆ 06 07 06 77 50 soir

Récolte

26 - Vends contre batteur à maïs New Holland TX66 + grille bon état 900 euros, 2 pneus 800 65 32 GoodYear sur jante 10 trous 1500 euros.
✆ 06 09 40 74 87

39 - Vends franco paille blé/orge.
✆ 06 08 53 16 44

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

69 - Vends divers matériaux viticoles caisses vendanges fouloir cuve inox 21hl 2 cuvesfibre 40hl 15 hl 2 de 10hl en polyester 1 étiqueteuse colleuse étiquettes manuel laveuse + divers.
✆ 06 52 36 66 99

71 - Vends Tour MPC + 1 jeu de packing neuf, 1 élévateur type Larippe, 4 mètres.
✆ 06 70 73 49 50

Epandage

69 - Vends épandeur Heyvang GT, 4 roues de benne 425/65/22.5
✆ 06 58 22 85 63

Irrigation

38 - Vends 140 tuyaux alu d50 Perrot 6m ; 115 tuyaux pvc Perrot d50 possibilité détail prix à débattre.
✆ 06 50 93 61 14

Cave

07 - Vends cuves Inox Fibre 40/30/20/10/3 HL et box acier 500/600 bouteilles cause retraite.
✆ 06 76 96 00 30

39 - Vends pressoir Vaslin, cuves fibre, remorque à vendange, foulo pompe Bazooka, bacs de cave.
✆ 06 75 24 49 62

Divers

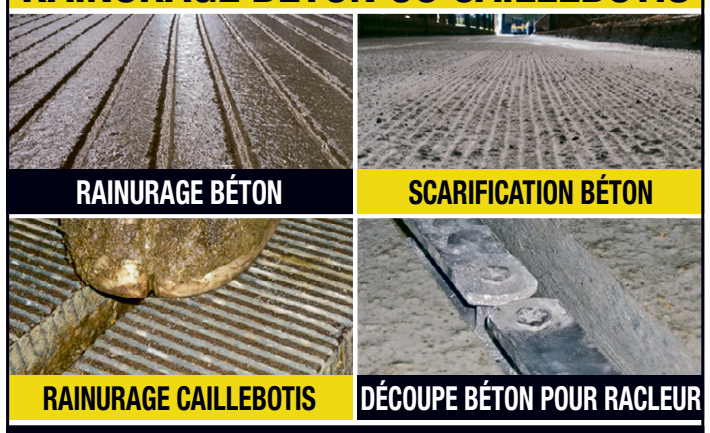
21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3405)
✆ 06 30 11 59 25

Recherche bâtiment agricole pour loger 100 à 200 bovins.
Contactez 06 81 55 45 92

21 - Cause retraite, vends matériel agricole, foin récolte 2024, cheptel bovin charolais. (3411)
✆ 06 32 60 95 31

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

RAINURAGE BÉTON OU CAILLEBOTIS



AGRI RAINURAGE
Partout en France
Tél. : 06 73 92 70 27
www.agri-rainurage.com
agrirainurage@gmail.com

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

42 - Vends cause retraite tracteur Claas Arion 440, dérouleuse et ratelier balles rondes, tonne à eau, pailleuse.
✆ 06 44 21 93 94

42 - Vends deux pneus Kleber 380 70 R24, 70% usure.
✆ 06 65 12 58 95

69 - Vends presse New Holland 920 + andaineur Kuhn et faneuse Klass. Le tout en très bon état de fonctionnement. Prix 1500 € le lot, sans TVA car particulier.
✆ 06 13 52 27 12

69 - (Retraité) vend pulvérisateur Berthoud 1150l traîné 14 jets semoir sulky 13 rangs brouette pneumatique ou sur 3 points tuyaux PVC noir D40 + arroseurs 2m + divers.
✆ 06 52 36 66 99

Suivez-nos publications sur Instagram

LE GROUPE ARVERN' ÉNERGIES
— SOLUTIONS - DÉVELOPPEMENT - INSTALLATIONS —

Centrale photovoltaïque agricole et industriel

NOS SOLUTIONS
Vos idées, vos projets, notre expertise !
REVENTE TOTALE
TIERS INVESTISSEUR
AUTO CONSOMMATION



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

SPACE HALL 1 Stand C23

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

89 - Vends Tank à lait 5000 L Prominox, année 2000, 4000 € (3503).
✆ 06 87 55 68 33

Recherche bâtiment agricole pour loger 100 à 200 bovins.
Contactez 06 81 55 45 92

43 - Vends 80 bottes ENRUBANNAGE PRAIRIE bonne qualité 20 euros la botte.
✆ 06 22 36 51 08

69 - Vends paille bio et foin bio
✆ 06 83 43 74 29

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends Citroën C15D en l'état roulante prix 1000 euros.
✆ 03 85 30 06 85

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

39 - Vends 4X4 Hyundai Galoper en l'état, fonctionne 2500 €, chauffe eau 300L.
✆ 06 18 82 68 09

42 - Vends bétaillère Peugeot Boxer caisse inox, bon état, 135 000 km, 12 000 euros. Mathelin René, Vougy.
✆ 06 08 05 47 86

Tourisme

71 - Vends Golf 1.6 TDI, 115 CH confortline 2019, 140 000 km, EMB. et pneus 5/2024. Clim + plaquettes + disques avant 7/2024, TBE 12500 €.
✆ 06 03 10 74 96

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin 2023/2024 stocker à l'abri, rouleau 120x1230, 120x150 psb.
✆ 06 88 55 01 48

42 - Vends mais épis en bottes. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

Bois

58 - Achète noyers, merisiers, poiriers, cèdre frêne, chêne sur pied ou abattu, diam mini 50 cm. (3502)
✆ 03 86 24 06 60

Fourrage

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

88 - Vends foin de prairie naturelle, récolte 2024 en balle carrée.
✆ 06 24 74 40 74

Propriété

68 - Vends propriété agricole 40 ha : matériel + bâtiment 840 m2.
Ecrire au Paysan du Haut-Rhin sous réf. 2024005

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Immobilier

01 - Recherche exploitation agricole, ancienne ferme, terres même grande surface. Discrétion assurée sur toute la région Auvergne Rhône Alpes.
✆ 06 48 18 80 79

Location

Agricole

69 - Fermage disponible Côte de Brouilly Odenas 2 parcelles surface totale 00ha40a.
✆ 06 18 02 34 45

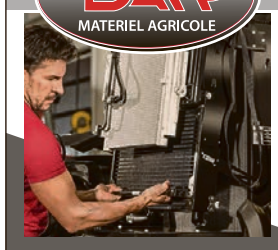
Autres

21 - Nous sommes à la recherche d'un couple de locataires dynamiques pour notre charmant pavillon champêtre. Confort climatisation. Loyer avantageux en échange de services divers (jardinage, ménage...). Expérience recommandée. Age souhaité 50 ans minimum. (3507)
✆ 06 07 49 13 48

Emploi

Offre

BSA sarl
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE
JCB FENDT
Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE

• 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
• 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70
CASE IH

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Suissu - exploitation 60Vl en AOP Gruyère cherche collaborateur polyvalent et sympa dès le 1.10.24 10min de la frontière logement a disposition.
✆ 0041 79 650 23 26

15 - Tractoriste pour conduire remorque pour vendange du 20/08 au 20/09 à Nîmes. Exp requise. Logement poss.
✆ 04 66 84 39 93

Presta•Viti•Service
Tous travaux viticoles
Taille / Tirage des bois
Pliage / Carassonnage
Levage / Relevage / Vendange
Cueillette / Récolte
Travail soigné • Personnel qualifié
Expérience de plus de 15 ans
06 22 28 60 38 / 06 04 05 08 35
vitifrance33@gmail.com

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/ heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ **Service de remplacement du Cher au 02 48 23 45 89 ou au 06 03 46 99 24**

89 - Recherche de suite, ouvrier agricole polyvalent H/F (céréales + ovins), 35 H, permis VL. Sud Yonne (3501).
✆ 06 75 43 43 91

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin.
✆ 06 63 31 48 59

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Offres d'emploi spéciales vendanges

21 - Domaine familial recherche vendangeurs pour environ 10 j. Collations et repas du midi offerts. A bientôt (3506).
✆ 06 86 56 93 77

21 - Petit domaine familial cherche vendangeurs. Collation et déjeuner offerts. Non logé. Environ 15 sept. (3504)
✆ 03 80 21 66 56

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024, cherche porteur de hotte nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024 cherche aide caviste, travail de cave nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais vendanges 15 septembre 2024 cherche chauffeur de tracteur nourri logé.
✆ 04 78 47 93 45

69 - Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés nourris logés 18 sept
✆ 06 32 45 62 95 (13 H)

69 - Beaujolais ch vendangeurs(euses) nourris logés vers le 18/09 8 jours
✆ 06 75 67 98 99 HR

69 - Recherche chauffeur de tracteur pour les vendanges 10 septembre nourri logé Rhône
✆ 06 88 56 69 49

89 - H/F conduite site pressurage, pressoir cuves, gestion administrative de récolte, enlèvements cave coop. (3505)
✆ 06 07 12 47 77

Animaux

Bovin

07 - Élevage Limousin hbl vend reproducteur mâle tgs.
✆ 06 85 76 74 59

11e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages
Samedi 7 et dimanche 8 septembre 2024
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, certains sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
• **EARL Dominique COMPOT**
Les Nolats - 58 Thianges
06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)
• **François BOUCHE**
La prairie - 58 Cercy-la-Tour
06 16 07 54 55
(9 taureaux de 18 mois disponibles)

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux charolais 18 mois mixte, viande livraison assurée. Prix abordable. GAEC LOISEAU (3402).
✆ 06 27 15 80 86

39 - CHEPTEL RACE ANGUS, vends 8 belles vaches pleines, 1 génisse et 1 taureau de 4 ans, vends 5 génisses et vaches SALERS pleines plus vaches croisées pleines et un bon taureau LIMOUSIN de 3 ans. Garantie sanitaire, indemne IBR, BVD, Besno, possibilité de livraison.
✆ 06 26 20 05 40

58 - Portes ouvertes les 06, 07 et 08 septembre. Vends 40 veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles et sans cornes, HBC, TGS. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. M. Duvernoy Gaël (3412).
✆ 06 33 49 46 88

69 - Vends vaches et génisses prim'holstein + croisées jersey CL et statuts sanitaires OK
✆ 06 83 43 74 29

69 - Eleveur limousin HBL vend veaux reproducteurs dont 2 homozygotes. Vend un lot de femelles idéales pour faire de futures reproductrices. Toutes garanties sanitaires.
✆ 06 82 22 56 77

Caprin

18 - EARL BRETON vds très belles agnelles texel à mettre à la reproduction.
✆ 06 82 25 17 13

18 - Achète chevreaux naissants ; chèvres de réforme et troupeau de chèvres gestantes.
✆ 06 14 85 04 00

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

07 - Vends 5 chiots border collie 4 mois pucés vaccinés parents sur bovin/ovin viande mère 250269811709376 Siren 387528862.
✆ 06 85 43 05 88

21 - Vends chiots Border Collie disponibles fin août. Nés le 24/06/24, portée de 7. Mère 250269812227226. Parents LOF, excellents au travail sur bovins et ovins. Siret 42321488100017. (3401).
✆ 06 83 25 57 62

42 - Vends 3 chiots Border Collie (portée de 8), 2 fem., 1 mâle, nés le 07/05/2024, Lof, n° portée LOF-2024007827-2024-1, n° mère 250269100237963.
✆ 06 38 57 43 62

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

DES EPOUJETS
SARL au capital de 10 000 euros
siège social
5 rue de l'Eglise
21540 GRENANT LES SOMBERNON
895 320 000 RCS DIJON,

AGM du 28/06/2024 : statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance

AL24014940

NON DISSOLUTION

ATELIER BALLERAUD
SARL au capital de 2000 €
Siège social
43 AVENUE CHARLES JAFFELIN
21200 Beaune
502 750 730 RCS de Dijon

Par une décision du 31/07/2024, l'associé unqiue a décidé la continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social à la suite de l'affectation du résultat de l'exercie social clos au 31 décembre 2020. Mention au RCS de Dijon

AL24014947

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAR'AHM CHAUMONT
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
Rue Paul Ampe, Zone Plein Est,
52000 CHAUMONT
RCS CHAUMONT 508 195 096

AVIS DE PUBLICITÉ
Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'AGM a décidé de transférer le siège social du Rue Paul Ampe, Zone Plein Est, 52000 CHAUMONT au 82 A rue des Marmuzots, 21000 DIJON, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 508 195 096 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 27 août 2008 avec un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire, a pour objet social :
L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et accessoirement d'habitation,
la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers,
la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle,
la constitution de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux ou la souscription des parts des Sociétés Civiles Immobilières.
Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérant : M. Jean-Marc DESBOUDARD, 82 A rue des Marmuzots, 21000 DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL24015129

AVIS DE PUBLICITÉ

GAR'AHM SAINT DIZIER
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue Paul Ampe,
Zone Plein Est,
52000 CHAUMONT
508 175 189 RCS CHAUMONT

Aux termes d'une délibération en date du 01/03/2024, l'AGM a décidé de transférer le siège social du Rue Paul Ampe, Zone Plein Est, 52000 CHAUMONT au 82 A rue des Marmuzots, 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 508 175 189 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 27 août 2008 avec un capital de 1 000 euros composé uniquement d'apports en numéraire, a pour objet social :
- L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et accessoirement d'habitation,
- la construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers,
- la propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société,
- la conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat,
- la signature de tous actes en vue de l'acquisition des terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains,
- éventuellement et accessoirement, la revente des ensembles immobiliers acquis ou édifiés par elle,
- la constitution de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation des immeubles commerciaux ou la souscription des parts des Sociétés Civiles Immobilières.
Gérant : M. Jean-Marc DESBOUDARD, 82 A rue des Marmuzots, 21000 DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24015136

NON DISSOLUTION

COQUELICOT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
914 828 355 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 28/11/2023, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.Pour avis La Gérance

AL24015147

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

CASINO DE SANTENAY SAS au capital de 93 300 € Siège social : 9 avenue des Sources 21590 Santenay 516 620 192 RCS de Dijon Le 23/08/2024, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social qui devient : Toutes activités liées à l'exploitation des casinos, organisation de jeux de hasard et d'argent, restauration, brasseries, bars, cafés, animations diverses (notamment spectacles, concerts, théâtre, cinéma, dancing, thé dansant, cabaret, music hall, discothèque, jeux d'arcade) ou autres (notamment hôtellerie, hébergement, bowling, piscines, locations de salles), La construction, l'acquisition, l'aliénation, l'échange, la prise à bail ou la location et l'exploitation sous toutes ses formes de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, L'obtention, l'acquisition, la cession et l'exploitation sous toutes ses formes de toutes concessions et autorisations, de tous brevets, licences, marques ou modèles, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci dessus ou à tous objets similaires ou connexes. Mention au RCS de Dijon

AL24015148

AVIS DE MODIFICATIONS

AUXODIS
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 40.000 €uros
Siège social : Avenue du Général de Gaulle
21130 - AUXONNE
419 610 183 RCS DIJON

Aux termes de l'Assemblée des Associés du 2 Mai 2024, le Président a :
- Constaté l'expiration ce jour du mandat de commissaire aux comptes suppléant du cabinet « RHENAN DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - AUDIRHIN », décidé de ne pas renouveler ledit mandat.
- Décidé de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, le cabinet « VDB ET ASSOCIES », société par actions simplifiée au capital de 250.000 €uros dont le siège social est à DURY (80480), 15 avenue Paul Claudel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le numéro 581 720 729.
Pour avis

AL24015158

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
la Société SAS PIQUAND TP
dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR

Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.
Par arrêté préfectoral N°1283 du 8 août 2024 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société SAS PIQUAND TP dont le siège social est situé Sur Carlet – 39160 SAINT-AMOUR, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le renouvellement avec approfondissement et extension de l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roches massives située sur la commune de Marsannay-le-Bois.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00**, en mairie de Marsannay-le-Bois (21380),
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact, seront déposées en mairie de Marsannay-le-Bois (21380) 2 bis rue du Levant, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture
- les lundis et mercredis de 15h30 à 18h00 et les vendredis de 9h à 12h.
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- sur le site internet de la préfecture :
- https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique en mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites : - sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Marsannay-le-Bois (21380), siège de l'enquête, (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus)
- sur le registre dématérialisé mis en place du mardi 24 septembre 2024 à 10h00 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024 à 12h00, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 à 12h00 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
enquete-publique-5561@registre-dematerialise.fr
- Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5561
- Les observations et propositions pourront également être adressées par voie postale à Monsieur Alain DUROUX, Commissaire enquêteur, en mairie de Marsannay-le-Bois 21380, 2 Bis rue du Levant, siège de l'enquête – avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 25 octobre 2024 2023 à 12h00.
- Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :
Monsieur Stéphane CHAIGNE
SOCIETE D'EXPERTISE CARRIERES (SEC)
tél.: 06.35.42.49.63
mail : stephane.chaigne-sec@orange.fr
Monsieur Alain DUROUX , commissaire enquêteur désigné, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous,
- Mairie de Marsannay-le-Bois 21380 - siège de l'enquête
Mardi 24 septembre 2024 de 10h à 12 h
Mercredi 2 octobre 2024 de 16 h à 18 h
Samedi 12 octobre de 10 h à 12 h
Jeudi 17 octobre 2024 de 16 h à 18 h
Vendredi 25 octobre 2024 de 10 h à 12 h
Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de Marsannay-le-Bois où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementation-environnementale/ICPE
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5561
LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Pôle adjoint environnement et urbanisme
signé
Guillaume BROUILLARD

AL24015100

COMMUNE DE CHAZEUIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet d'aliénation du chemin rural no 47

Par arrêté municipal n» 0002-2024 du1710712024, Mme Marie-Pierre Cour, maire de Chazeuil, prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique dans le cadre du projet d'aliénation du chemin rural no 47.
Au terme de cette enquête publique,le chemin rural pourra être aliéné par délibération du conseil municipal.
M. Philippe COLOT, officier de gendarmerie en retraite, est désigné commissaire enquêteur par la maire.
L'enquête publique est ouverte, à la mairie de Chazeuil, siège de l'enquête, pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 18 septembre 2024 à 9h au vendredi 4 octobre 2024 à 17h.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie le mercredi 18 septembre de 9h à 10h et le vendredi 4 octobre de 16h à 17h.
Le dossier d'enquête peut être consulté et le registre d'enquête accessible au public à la mairie de Chazeuil, pendant les heures d'ouverture de la mairie : les mercredis de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures et les vendredis de 14 heures à 17 heures.
Des renseignements sur le dossier peuvent être demandés auprès de Mme la maire.
Le public pourra déposer ses observations, propositions ou contre-propositions :
- sur le registre d'enquête ouvert en mairie ;
- par courrier postal adressé à M. le commissaire enquêteur - Mairie de Chazeuil, 8, rue de Véronnes - 21260 Chazeuil ;
- par voie électronique à l'adresse : enquêtechazeuil21@gmail.com
Au terme de l'enquête, les conclusions du commissaire enquêteur sont communiquées, sur leur demande, aux personnes intéressées.
La Maire,
Marie-Pierre Cour

AL24015135

// MARCHÉS PUBLICS

COMMUNE DE SAVOLLES

Approbation du Plan Local d'Urbanisme.
Approbation du Zonage d'assainissement
Application du Droit de Préemption Urbain
Par délibérations en date du 12 juin2024,le Conseil Municipal de Savolles a décidé d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU de ce territoire et d'approuver son zonage d'assainissement et de soumettre à déclaration préalable les clôtures et les ravalements des façades sur l'ensemble des zones du PLU.
Les dossiers correspondants sont tenus à la disposition du public à la mairie de Savolles aux jours et heures habituels d'ouverture et seront téléversés sur le Géoportail de l'urbanisme.

AL24015144

// DIVERS

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, CRPCEN 21005, le 22 août 2024 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté de biens réduite aux acquêts entre :
Monsieur Jean-Pierre Albert Paul **POTRON**, retraité, et Madame Nicole Marie-Madeleine **MILET**, retraitée, demeurant ensemble à MESSIGNY-ET-VANTOUX (21380) 6 rue de la Corvée du Pont.
Monsieur est né à BOURGES (18000) le 16 décembre 1943,
Madame est née à BOURGES (18000) le 30 avril 1943.
Mariés à la mairie de BOURGES (18000) le 2 juillet 1966 sans contrat et soumis par la suite au régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de l'acte contenant changement de régime matrimonial entre eux, reçu par Me Pascal MASSIP notaire à Dijon le 22 octobre 1990, devenu définitif par suite de non opposition.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Maître Maël VIARD

AL24015140

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 26/08/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Prenois : Terre - Urbanisme : RNU - 64 a 30 ca 'EN CHEUPOICHE' ; ZE-0070
Chenôve : Vigne AOP Marsannay «Clos du Roy» - Cépage Pinot Noir - Urbanisme : Zone A du PLUi – Objectif : Maintien du fermier en place - 50 a 78 ca 'CLOS DU ROY' : AC-0063
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **16/09/2024** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24015163

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DAMOTTE
Société en liquidation
Au capital de 103 440 euros
Siège social : FERME DE CREVENT
21400 POTHIERES
Siège de liquidation : FERME DE CREVENT
21400 POTHIERES
323 529 024 RCS DIJON

L'Associé unique le 31 juillet 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur DAMOTTE Gilles, demeurant rue de la porte de Chatillon à POTHIERES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL24015122

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI L'AGE D'OR AIGRE
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 524,48 euros
Siège social et Siège de liquidation :
BEAUNE 21200 Rue de Brully - Gigny
351 896 824 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation au 31 décembre 2023, déchargé M. Philippe PECULIER, demeurant Rue de Brully-Gigny 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation au 31 décembre 2023 seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur

AL24015128

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le GIE Avenir Evaluation en liquidation au capital de 0€- Siege social : 4, rue en saint jacques, 21000 Dijon, Siège de liquidation : 13, rue Sainte Anne, 21000 Dijon 922444286 RCS Dijon – AGO au 21/08/2024 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mr Jean-Baptiste PERION, (4 rue en saint jacques, 21000 Dijon), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

AL24015173

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MLS
Société civile en liquidation
au capital de 1 524,49 euros
Siège social et siège de liquidation:
3 Rue du Paquier du Pont –
21590 SANTENAY
353 112 493 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 2 août 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine OUDIN, demeurant 3 Rue du Paquier du Pont – 21590 SANTENAY, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL24015160

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IMMO21 CONSEILS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 50 000 euros
Siège : 12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT
Siège de liquidation :
12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT
313 336 935 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 Juillet 2024 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel MASSOT, demeurant 12 rue du Docteur Rolland - 21190 MEURSAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24015171

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DR CLÉMENTINE PHILIBERT
SELARL au capital de 1.000€
105 Avenue Victor Hugo,
21000 DIJON
RCS de DIJON

Avis est donné de la constitution le 12/08/2024 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
- DÉNOMINATION : Dr Clémentine PHILIBERT-FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
- CAPITAL : 1.000 euros par apport en numéraire
- SIEGE SOCIAL : 105 Avenue Victor Hugo, 21000 DIJON
- OBJET : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
- DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
- GÉRANTE: Docteur Clémentine PHILIBERT, demeurant 54Boulevard Carnot, 21000 DIJON
- ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
- AGRÉMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées à toute personne y compris un associé, un conjoint, ascendant ou descendant, que sous la condition de son agrément préalable acquis à la majorité des 3/4 des porteurs de parts exerçant la profession au sein de la société.
- IMMATRICULATION : RCS de DIJON.

AL24015096

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BWH Gestion Privée
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1000 €
Siège social : 1 avenue Jean Bertin, 21000 DIJON
Objet social : - Le conseil en gestion de patrimoine ; - Le courtage en assurances ; Le conseil en investissements financiers et immobiliers ; - Le démarchage bancaire et financier ; - La transaction sur immeubles et fonds de commerce ; - Le courtage en opérations de banque et services de paiement
Président : Monsieur Yoann BIZOT demeurant 19 Rue Sophie Grangier, 21120 Villecomte
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Dijon

AL24015145

Crowe

IMMATRICULATION

SAS PHOTOVOLTAIQUE DE L'HERMITAGE
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : rue de l'Hermitage,
21400 COULMIER LE SEC
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COULMIER LE SEC du 9 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS PHOTOVOLTAIQUE DE L'HERMITAGE
Siège : rue de l'Hermitage, 21400 COULMIER LE SEC
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : La production et la commercialisation de toutes énergies, notamment d'énergie électrique photovoltaïque, par l'application de tous procédés techniques possibles, en respect des dispositions légales et réglementaires spécifiques.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Christian COUCHENEY, demeurant rue de l'Hermitage 21 400 COULMIER LE SEC
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS Le Président

AL24015146

Terres de Bourgogne Annonces légales
03 80 78 90 42

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 Août 2024, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : METALLERIE CNI
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : 2 rue Jules Lenoir 21310 BEIRE LE CHATEL
OBJET : Toutes activités de métallerie, serrurerie, Chaudronnerie, de tôlerie et de soudure. Toutes activités de Maintenance Industrielle et de Maintenance d'engins de Travaux Publics et Agricole liées à la métallerie. Toutes activités de Chaudronnerie aéronautique. Toutes activités d'achat et de vente de matériaux et pièces liés à la métallerie et la chaudronnerie. Toutes activités de fabrication et pose de menuiseries, travail sur châssis de matériel roulant, entretien et réparation de nacelle de levage et de matériel de manutention. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés : cession à un associé, un tiers, un conjoint, un ascendant ou un descendant soumis à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
PRESIDENT : M. CVITKUSIC Nicolas demeurant 2 rue Jules Lenoir 21310 BEIRE LE CHATEL
DIRECTEUR GENERAL : M. CVITKUSIC Ivan demeurant App. 24, 10 Rue Henri Matisse 21000 DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de Chalon sur Saône
Pour avis,

AL24015152

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 26/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : AB INTERIEUR Siège : 7 Rue de la petite issue, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, la participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Axel BOS, demeurant 7 rue de la Petite Issue, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24015159

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 26/08/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : BATI-DUC. Siège : 49 Rue de la Maladière, 21000 DIJON. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance juridique, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Maxime RACH, demeurant 49 rue de la Maladière, 21000 DIJON La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24015168

ANNONCES LÉGALES

NIÈVRE

// MODIFICATION

SOFICO FRANCE
2 route de Mirecourt – Zone Le Réveilleux
54500 VANDOEUVRE-LÈS-NANCY
TEL : 03.83.54.17.76

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

EXPERLIANCE 58
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
47 RUE HENRY BOUQUILLARD
58000 NEVERS
949 276 596 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 12/06/2024, l'Associé unique a décidé de remplacer, à compter du 12/06/2024, la dénomination sociale EXPERLIANCE 58 par SOLUTEX et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL24014923

MODIFICATION DE LA DURÉE

MEUBLES CHATELLIER
Société Anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 21, rue de Donzy
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
R.C.S. NEVERS : 691 880 223

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale à caractère mixte du 28 juin 2024, les associés ont prorogé jusqu'au 27 mai 2124 la durée de la société. Pour avis et insertion

AL24015124

MODIFICATION DU PRESIDENT

ACK-St.Michel.
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
MAISON DU GARDE - CHATEAU SAINT MICHEL
58250 REMILLY.
877 883 926 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'AGE en date du 04/07/2024, il résulte que M. Claude KNEPPER, demeurant 31 route du Luxembourg à L-6196 EISENBORN, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Aloyse KNEPPER, décédé et a concomitamment cessé ses fonctions de Directeur Général. POUR AVIS. Le Président

AL24015126

AVIS DE MODIFICATION

EARL DES ROSEAUX
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Les Roseaux
58230 MOUX-EN-MORVAN
RCS 453 430 092 NEVERS

Suite à la cession de parts consentie par Madame Carole PERROT, à Monsieur Laurent MARICHAL, les articles 8 et 8 bis des statuts ont été modifiés par décision de l'associé unique et gérant du 19 août 2024 :
Ancienne mention
« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES
Le capital social est divisé en 750 parts sociales d'une valeur nominale de 10 €chacune, portant les numéros de 1 à 750 inclus qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports nets, à savoir :
M. Laurent MARICHAL : En communauté 376 parts numérotées de 1 à 376 inclus en rémunération d'apports à titre pur et simple en numéraire.
Mme Carole MARICHAL : En communauté 374 parts numérotées de 377 à750 inclus en rémunération d'apports à titre pur et simple en numéraire. »
« ARTICLE 8 Bis – STATUT DES ASSOCIES
Adopte la qualité d'associé exploitant M. Laurent MARICHAL
Adopte la qualité d'associée non exploitante Mme Carole MARICHAL »
Nouvelle mention
« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES
Le capital social est divisé en 750 parts sociales d'une valeur nominale de 10 € chacune, portant les numéros de 1 à 750 inclus qui sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports nets, à savoir :
Monsieur Laurent MARICHAL, A concurrence de 750 parts, ci sept-cent-cinquante parts numérotées de 1 à 750 inclus.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : ci 750 parts. »
« ARTICLE 8 Bis – STATUT DES ASSOCIES
Adopte la qualité d'associé exploitant M. Laurent MARICHAL »
Pour avis

AL24015137

MODIFICATION DU CAPITAL

LE BHV
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 100 euros porté à 100 000 euros
Siège social : 1 boulevard de la République, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
801 242 991 RCS NEVERS

Par décision du 11.07.2024, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 94 900 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention :
Capital social : 5 100 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 100 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL24015164

// DIVERS

Notaire
Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRES UNIVERSELS

Suivant testament olographe en date du 17 mars 2017.
Mme Marcelle BARLE, dt à NEVERS (58) 46 rue d'Alsace Lorraine, née à MESVRES (71) le 21 juillet 1929, veuve de M. René LABREUIL, décédée à NEVERS le 2 mai 2024.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT, le 12 juillet 2024, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS, le 17 juillet 2024.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans les délais légaux suivant dépôt au Greffe dudit testament.

AL24015120

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL de PERRIGNY en liquidation
Siège de liquidation : Perrigny
58170 TAZILLY
Au capital de 247 800 Euros
R.C.S. NEVERS n°330 316 993

Suivant délibération d'AGE du 5 août 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à effet du 30 novembre 2023.La société sera radiée du RCS de NEVERS, Pour avis et mention, le liquidateur

AL24015127

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MARLENE
Société Civile en liquidation au capital de 15 244,90 €
Siège Social : 13, rue de la Perrière – 58000 SAINT ELOI
399 752 054 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/07/2024 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laurence MICHON dt à SAINT ELOI (58) – 13, rue de la Perrière, M. Raphaël MINGHETTI dt à NOZIERES (18) – 802, route des Cassons et M. Bruno MINGHETTI dt à SAINT AMAND MONTROND (18) – 13, rue de la Fontaine Saint Martin de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24015161

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/08/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : L & GÉNÉREUSE
Sigle : L & G
Forme : EURL
Capital social : 2 000 €
Siège social : 61 Rue de la République, 58300 DECIZE
Objet social : achat et vente au détail de vêtements, chaussures,accessoires et équipement de la personne
Gérance : Mme Gaelle MILLEROT demeurant 14 rue de la sapinière, 58300 SOUGY-SUR-LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL24015125

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST GERMAIN CHASSENAY du 21/08/24, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE BAILLY
Siège : 9 Route d'Avril - Chez Bailly, 58300 ST GERMAIN CHASSENAY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros en numéraire
Objet : La production et la vente d'électricité issue de l'énergie photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Pierre, René, Joseph PINDON, demeurant 9 Route d'Avril - Chez Bailly 58300 ST GERMAIN CHASSENAY
Directeur général : Madame Aurélie, Michèle LE QUER, demeurant 9 Route d'Avril - Chez Bailly 58300 ST GERMAIN CHASSENAY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS. Le Président

AL24015133

AVIS DE CONSTITUTION

D.F.P.S.
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros
siège social : LA CHARITE SUR LOIRE (58400)
50 avenue du Maréchal Leclerc.
En cours d'immatriculation au RCS de NEVERS

Par acte sous seing privé en date du 26/08/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : D.F.P.S.
Objet social : Toutes activités se rapportant à la formation et à la sensibilisation auprès de toutes personnes,collectivités ou sociétés dans le domaine de la sécurité au travail : formation sauveteur secouriste du travail,habilitations électriques et sécurité incendie.
Siège social : LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 50 avenue du Maréchal Leclerc.
Capital : 1.000 euros
Gérance : Monsieur Jérémy DELARUE demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 50 avenue du Maréchal Leclerc.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis

AL24015169

YONNE

Suivez-nous sur notre page Facebook

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 25/07/2024 enregistré a SIE de Villebougis le 12/08/2024. Bord : 8904P01 2024 A 01114, M. Nauguet Jean-Louis 44 rue de la République 89150 Villebougis , a vendu à Mme NAUGUET Stéphanie 20 route de Dollot 89150 VILLEBOUGIS un fonds de commerce de Commerce ambulant de crèmerie , sis et exploité au 20 route de Dollot 89150 VILLEBOUGIS, moyennant le prix de 100000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2024.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale au : Villebougis pour la validité et pour la correspondance au : 20 route de Dollot 89150 Villebougis.

AL24015113

SELARL ARCANGELI-ZERR, NOTAIRE
Notaire à MONTBELIARD (25),
8 Avenue Wilson

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 02/08/2024, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 08/08/2024 dossier 2024 00008460, la **SARL LE FRETOY** ayant son siège social à CRAIN (89480), 7, lieu-dit Chaumont, identifiée sous le numéro SIREN 423 011 105 RCS AUXERRE a cédé à la **SARL LES CHALETS DE L'YONNE**, ayant son siège social à CRAIN (89480), 7 lieudit Chaumont identifiée sous le numéro SIREN 930 980 974 RCS AUXERRE un fonds de commerce d'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée, bar, petits déjeuners, restauration sur place et à emporter, exploité à CRAIN (89480), 7 Route de Chaumont. Prix : 70 000,00 €. Prise de possession : 02/08/2024. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître Laurent FRANCIN, notaire à AUXERRE (89000), 10 Boulevard Davout, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.
Pour insertion.

AL24015151

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans Terres de Bourgogne du 19/07/2024 concernant SD PAYSAGE, il convient de lire : Date de l'AGE le 05/08/2024

AL24015150

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 08 octobre 2024 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UN ENSEMBLE IMMOBILIER à COMPIGNY (89140)
7 Grande Rue
se décomposant en 2 parcelles bâties, **d'un total de 46 ares 53 centiares,** consistant en : **Maison d'habitation**, de **80,2 m²** environ, de 3 pièces principales et grenier. Avec grange (cellier, grenier), cave, chenil, bâtiment agricole, diverses granges, cave. Garage, anciens bâtiments.
Ces biens étaient occupés au 09 mars 2022 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 28.200 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 22/00543, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mercredi 02 Octobre 2024 de 10 H 30 à 11 H 30.

AL24015138

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 08 octobre 2024 à 11 H 00**
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON d'habitation
à MONTACHER-VILLEGARDIN (89150)
2 impasse de la Colonnerie
de 101 m² environ. **de 4/5 pièces principales.**
Avec **3 bâtiments et 2 granges**
Le tout **sur un terrain** d'un total **de 29 ares 18 centiares.**
LIBRE au 25 janvier 2024 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 50.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 24/00567, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Mardi 02 octobre 2024 à 16 H 00

AL24015141

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques sur surenchère, **le Mercredi 09 octobre 2024 à 09 H 30** au Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78), au Palais de Justice, 5 place André-Mignot
à SAINT-PERE (89450) - 22 Grande Rue
UN BÂTIMENT PRINCIPAL : ancien restaurant l'Espérance,
UN BATIMENT ANNEXE – Superficie totale : 730,87 m² environ.
Avec **2 terrasses et 3 ponts inaccessibles - LES BIENS SONT LIBRES.**
MISE A PRIX : 41.800 Euros
Une consignation préalable est obligatoire dont le montant est fixé à la somme de 4.180 Euros en un chèque de banque **libellé à l'ordre du Bâtonnier Séquestre**
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES, au Palais de Justice, 5 place André-Mignot où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/00171, à **Maître Catherine CIZERON** membre de la SELARL DS L'ORANGERIE, Avocat à VERSAILLES (78), 12 rue des Tournelles. **Tél : 01 39 20 12 40,** ou à **Maître Elisa GUEILHERS,** membre de la **SELARLU ELISA GUEILHERS,** Avocat à VERSAILLES (78), 21 rue des Etats Généraux - **Tél : 01 88 60 37 37**
AUCUNE VISITE ne sera organisée

AL24015167

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MERRY LA VALLEE : Parcelle en nature de pré en partie constructible (1/3 sur la route) - 48 a 99 ca 'LA COUARDE' : ZI – 0048 –Zonage : zones UB et AP du PLU
PERRIGNY : Bois taillis - 4 ha 04 a 63 ca : 1 ha 85 a 09 ca - 'CHAMPS DES LAPEREAUX' : AD – 0073 – 0074 – 0075 - zonage : zone N du PLU - **2 ha 19 a 54 ca :** 'LE BOIS DU BOUQUET' : AB - 0559 – CHAMPS DES LAPEREAUX : AD – 0085 -zonage : zone N du PLU.
POURRAIN: Bois taillis - 43 a 15 ca - 'LES BERLOTTES' : F - 1031 - 'LES BRUYERES DE POURRAIN' : F – 1265 – zonage : zone N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/09/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24015170

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe
Autre greffe

Jugement du tribunal de commerce de Rennes
du 21 août 2024 prononçant la résolution du plan de redressement et ouvrant une procédure de liquidation judiciaire simplifiée au profit de la **SAS CPH DEVELOPPEMENT** 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre (conseil et ingénierie) RCS RENNES 533.732.889. Date de cessation des paiements le 9 mai 2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL Athena prise en la personne de Maître Charlotte Thirion 20 Boulevard d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 Rennes ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24015153

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée 89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : BAGUR Philippe Liquidation Judiciaire simplifiée du 05/03/2024 16 Place de la Fraternité 89100 PARON L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015155

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée 89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : ROLLET Christine Liquidation Judiciaire du 05/12/2023 3, rue du Temple Apt 2 89100 MAILLOT L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015156

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée 89100 SENS

Avis de dépôt d'états de créances salariales Article R. 625 3 du Code de Commerce au titre de la procédure suivante : O2CI SARLU Liquidation Judiciaire simplifiée du 05/03/2024 22, Place des Héros 89100 SENS L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 26 août 2024. La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625 1 du Code de Commerce. Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL24015157

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FERGA RENOVATION
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 19 rue du Paradis
89100 SENS
RCS SENS 897589776

Par décision de l'associé Unique du 31/07/2024 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M FERGA Eddy demeurant 19 rue du Paradis 89100 SENS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2024 . Radiation au RCS de SENS.

AL24015139

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION

LE CIRCUIT
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
LD LES PERRAULTS DES BOIS,
89130 MEZILLES
Siège de liquidation :
LD LES PERRAULTS DES BOIS,
89130 MEZILLES
841 371 370 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 mai 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 3 mai 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Alexandre FOUGERAY, demeurant Lieux dits Les Perraults des bois, 89130 MEZILLES, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé Lieux dits Les Perraults des bois 89130 MEZILLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015142

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SARL INFINI'TIF
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 4 572 euros
Siège : 11, rue Pinon -
89290 AUGY
Siège de liquidation :
7 Impasse de l'Eglise –
89290 CHAMPS SUR YONNE
423 738 285 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 juillet 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Nathalie DOCKEL, demeurant 7 Impasse de l'Eglise – 89290 CHAMPS SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 Impasse de l'Eglise – 89290 CHAMPS SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24015143

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 16.7.2024 des associés de SCI en liquidation LA PIERRE SAINT MARTIN au capital de 92.000 €, siège social et de liquidation à EPINEAU LES VOVES (89400) 6, rue des Ecoles, 444 747 315 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30.6.2024, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Th. BERTHON et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL24015154

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LGP PROMO
SASU au capital de 1000 €
Siège social : 18 rue du Temple
89000 AUXERRE
RCS SENS 882215627

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2024 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M GUERCI PAUL demeurant 18 rue du Temple 89000 AUXERRE pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2024 . Radiation au RCS de Auxerre.

AL24015166

DISSOLUTION

ACTIONS TRAVAUX 89
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
29 bis Faubourg Saint-Nicolas,
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation :
29 bis Faubourg Saint Nicolas
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
819 730 136 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31/05/2024, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/05/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidatrice Madame Sandrine CAUCHI, demeurant 29 bis Faubourg Saint Nicolas, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 29 bis Faubourg Saint Nicolas 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24015175

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE (Yonne), du 19 août 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FROMAGERIE SOUFFLARD
Siège social : 23 rue Joubert - 89000 AUXERRE
Objet social : Vente de fromages, crémerie, produits laitiers, ufs, vins, confitures, miel, bières locales, huile d'olive et de tous produits régionaux en boutique et sur les marchés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 4 500 euros
Gérance : Monsieur Nicolas HIEST, demeurant 40 rue Porte d'en Haut 89240 CHEVANNES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24015172

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



PORTRAIT

// MYCOLOGIE

« Chaque champignon comestible a un sosie mortel »

« *Un panier, des bottes et un couteau, c'est le minimum syndical pour partir en cueillette* », lance Jean-Baptiste Cokelaer. Sans oublier le sourire jusqu'aux oreilles pour ce pharmacien de profession dont la passion est le champignon ! Régulièrement, il organise des cueillettes à destination du grand public. Son leitmotiv ? « *Partager, échanger et transmettre* ».

Jean-Baptiste Cokelaer est à l'initiative des Journées mycologiques et botaniques qui se déroulent chaque année dans la forêt domaniale du Bois l'Évêque, à Ors (Nord) dans son Cambrésis natal qu'il affectionne particulièrement. « *En 2009, pour la première édition, il n'y avait que six personnes, et encore c'était mes proches, qui se foutaient pas mal des champignons et ils étaient plutôt là pour me faire plaisir. Mais on s'est éclaté !* » Jean-Baptiste Cokelaer décide donc de renouveler l'opération tous les ans et c'est devenu un véritable succès. « *Les deux rendez-vous affichent très rapidement complets. À chaque fois, je dois refuser des gens* ».

En quinze éditions, plus de 4000 personnes y ont participé. Un moment de plaisir et surtout de partage : « *Une relation se crée avec les gens, on n'est pas dans le consumérisme. On se balade en forêt et, sans aller jusqu'à faire des câlins aux arbres, c'est toujours un moment de détente où l'on se reconnecte à son environnement. On redevient des chasseurs-cueilleurs, on prélève de la nourriture pour un repas, c'est inné chez l'homme, on a ça dans nos gènes* ».

Lorsqu'il part en forêt, Jean-Baptiste Cokelaer ne se met pas de pression. « *Il n'y a aucune obligation de résultat. La cueillette, ce n'est pas l'appel du ventre* », insiste-t-il. D'abord car il n'est pas question de « *piller une zone. Il faut en laisser pour les autres, mais aussi pour les générations futures* ». Et puis, le cueilleur le rappelle : le champignon est un condiment. « *Il se digère mal et il est recommandé de ne pas en manger plus de 200 grammes par semaine* », ajoute-t-il.

Le maître mot : la prudence

Ce loisir doit se pratiquer avec une grande prudence : « *Avec les champignons, il ne faut pas se fier à ce qui saute aux yeux, ne pas se précipiter. Tous les sens doivent être en éveil : la vue, le toucher, l'odorat mais aussi le goût !* ». Et d'ajouter : « *chaque champignon comestible a un sosie mortel, ou tout au moins toxique* ». Sur les 6000 variétés de champignons présents en Hauts-de-France, entre 20 et 30 variétés seulement sont comestibles, une dizaine sont mortelles et d'autres sont toxiques et peuvent parfois entraîner de graves séquelles comme des troubles digestifs sévères, des complications rénales, ou encore des atteintes du foie pouvant nécessiter une greffe…

Et s'il est incollable sur le sujet, Jean-Baptiste Cokelaer n'en reste pas moins modeste : « *La seule chose dont je suis sûr, ce sont mes incertitudes* », sourit-il. Il faut dire qu'il endosse une sacrée responsabilité lorsqu'un client se rend à la pharmacie pour faire vérifier le butin de sa cueillette. « *Je m'arrange souvent pour que le diagnostic se fasse devant témoins d'ailleurs !* ».

Transmission

Et il préfère le préciser : « *je ne suis pas un autodidacte. Tout ce que je sais aujourd'hui, je l'ai appris en suivant des cours, en lisant, en me documentant, en allant à des conférences… J'ai mis du cœur à l'ouvrage !* ».

Si le pharmacien avait étudié la mycologie durant ses études, il a décidé de repartir sur les bancs de la faculté de Lille en 2014, pour passer un diplôme universitaire en la matière. Des connaissances que le mycologue met aujourd'hui un point d'honneur à transmettre. Des connaissances qui impressionnent aussi, au point que de nombreux chefs renommés l'appellent pour partir en cueillette avec lui. C'est d'ailleurs l'un d'eux, Jean-Marc Notelet, qui lui a soufflé l'idée d'écrire un livre : « *Lorsque je commence à parler de ce sujet, j'ai du mal à m'arrêter… Jean-Marc Notelet m'a donc dit de tout mettre sur papier !* ». Pour *Des cueillettes et des hommes*, Jean-Baptiste Cokelaer s'est entouré de professionnels de l'édition. Avec quatre chefs restaurateurs emblématiques de la région (Florent Ladeyn, Damien Laforce, Pascal Lefebvre et Jean-Marc Notelet), ils ont parcouru les Hauts-de-France à la recherche de 70 variétés de champignons et de plantes, mais aussi des différentes manières de les cuisiner. « *On a pris un pied !* », sourit le pharmacien. Au point qu'il est d'ores et déjà en train de plancher sur son second bouquin !



Jean-Baptiste Cokelaer, pharmacien et passionné de mycologie. HG

Hélène Grafeuille

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ Réussir la chèvre
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

// LABOUR À L'ANCIENNE

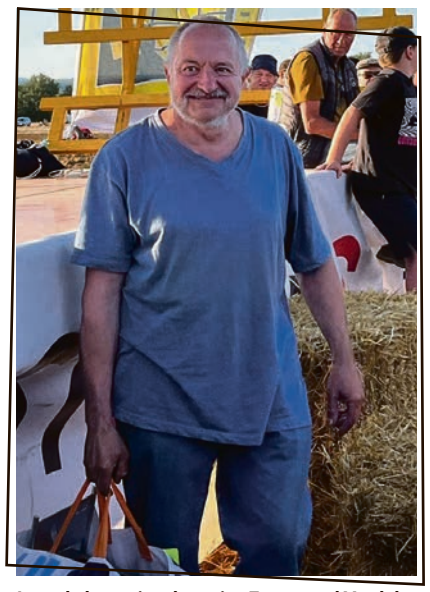
21

Du travail bien fait

L'association Les Vieilles Charrues de Viévy organisait un concours de labour à l'ancienne dimanche 25 août à Uchey.



Louis Bourguignot, agriculteur à Quetigny, avait exposé 11 tracteurs anciens, datant de 1955 à 1973. Toutes ses machines se trouvaient déjà à Uchey, ses parents étant originaires de ce petit hameau de Viévy.



Lors de la remise des prix : Emmanuel Verdelot (Barnay, 71) a obtenu le plus grand nombre de points avec son Vierzon 402.

Le classement

1er : Emmanuel Verdelot (234 points), 2e : Vincent Fougère (222), 3e : Pierre Vaudiau (202), 4e : Adrien Fougère (201), 5e : Valentin Gransagne (196), 6e : David Joseph (194), 7e : Joël Bizouard (193), 8e: Valentin Tissier (192), 9e : Jérémi Michot (184), 10e : Patrick (183), 11e: Claude Millot (182), 12e : Julien Valin (177), 13e : Frédéric Leblond (175), 14e : Joris Billet (174), 15e : Erwan Fougère (163), 16e: Christian Billet (157), 17e : Yves Chatain (156), 18e : Jules Perrot (154), 19e : Rémi Bélorgey (153), 20e : Baptiste Bouley (152), 21e : Matthieu Gaujard (151), 22e : Émile Pheultin (148), 23e : Kevin Bandonny (147), 24e : Jean-Philippe Bidaud (143), 25e : Basile Jeannin (142), 26e : Loic Cautain (141), 27e : Alexandre Simon (139).



Baptiste Rummler, membre de l'association organisatrice, avait amené plusieurs de ses machines très anciennes dont ce petit tracteur de marque Ransomes, datant de 1928. Cette machine était utilisée autrefois dans les vignes : l'habitant de Molinot l'a acquise en 2019 avant de la « retaper » intégralement.



Rémi Belorgey avait remporté le concours 2023. L'habitant de Dracy-Chalas (Viévy) se contente cette année de la 19e place.



Valentin Gransagne (ici à droite) participait à son tout premier concours de labour. Le jeune agriculteur de 25 ans, invité par son ami Louis Bourguignot, n'a pas hésité à faire le déplacement depuis Quetigny avec son Massey Ferguson de 1970, transporté à l'aide d'un plateau. Encouragé par Philippe, son père (ici à gauche) et toute la famille, Valentin termine à une très belle cinquième place.



Jean-Pierre Mignot, agriculteur en retraite depuis le début d'année, ici avec sa jument Lauriette. L'animal de près de trois ans a assuré une démonstration avec une herse, tout comme cinq autres équins menés par leur propriétaires respectifs. *« C'était une première pour moi et le cheval, le ressenti est positif !»*, commente l'ancien gérant du Gaec de la Chenevière qui aura a cœur, durant sa retraite, de monter un petit musée dédié au cheval chez lui, à Aubigny-la-Ronce.

Un petit concours devenu grand : le rendez-vous des Vieilles Charrues de Viévy grandit d'année en année. Selon les estimations, au moins 1 500 personnes se sont rendues dimanche 25 août à Uchey. *« Je pense qu'il y avait encore plus de monde qu'en 2023. La présence et l'enthousiasme du public nous motivent à chaque fois dans notre organisation »*, se réjouit Marius Raze, jeune agriculteur dans ce hameau de Viévy et président de l'association. Cette cinquième édition a attiré 28 participants : la victoire est revenue à Emmanuel Verdelot, menuisier à Barnay, qui a livré la plus belle copie du jour avec son Vierzon 402. Le Saône-et-Loirien participait à son troisième concours consécutif après une cinquième place en 2022 puis une septième en 2023 : *« C'est toujours une surprise d'être premier ! Ce genre d'épreuve ne permet pas la moindre fausse manœuvre sous peine de laisser beaucoup de points en route. La première place s'envole très vite dans ces cas-là. Les parcelles sont préalablement tirées au sort et j'ai eu beaucoup plus de chance que mon voisin : celui-ci a rencontré bien plus de problèmes que moi dès le départ »*. À l'heure de la remise des prix, Marius Raze a félicité tous les participants, l'ensemble des bénévoles, mais aussi le public, les exposants dont Jean-François Mignotte pour son battoir ainsi que toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à ce nouveau succès : *« que tout le monde soit remercié ! Cerise sur le gâteau : nous avons eu le beau temps, ce qui n'était pas gagné d'avance avec cette météo de 2024… Il était tombé une douzaine de millimètres la veille au soir : juste ce qu'il fallait pour permettre un travail du sol de qualité sans générer de la poussière le lendemain pour les spectateurs »*.

Les Vieilles Charrues de Viévy donnent désormais rendez-vous en 2025, avec une marche organisée courant mai.

AG



Bonne ambiance avant le concours avec, de gauche à droite : Gaëtan et Valentin Tissier (Morlet, 71) ainsi que Milly et Loïc Cautain (Thomirey). Plus jeune participant du concours, Valentin Tissier termine à une excellente 8e place avec le Ford 3000 de ses parents ! Une interview du jeune homme a été vue plus de 100 000 fois en 48 heures sur la page Facebook de notre journal. Loïc Cautain (Thomirey) se classe 27e au volant de son Deutz D4005 : *« C'est la troisième fois que je participe, c'est 100 % pour le plaisir, la convivialité est au top à Uchey ! »*.



Marius Raze et sa sœur Émilie, devant deux moissonneuses Massey-Ferguson 510 et 86 appartenant à l'exploitation familiale. *« La 86 est utilisée une fois par an comme lieuse, pour préparer notre battoir »*, explique le président de l'association, *« la deuxième nous sert chaque année pour nos moissons ! Nous avons même trois machines identiques sur l'exploitation, elles datent de 1964 et continuent de fonctionner. Mon père, mon frère et moi avons chacun la nôtre et chacun gère au mieux l'entretien. Le coût total de leur entretien, pour l'instant, n'est que de 1000 euros chaque année pour l'ensemble de ces trois machines. Nous avons encore la possibilité de trouver des pièces neuves, chez Mortier à Censerey »*.



Un marché de producteurs était proposé pour la première fois, en marge du concours. Parmi les stands : ceux de la Ferme de Sous la Velle (Beurey-Bauguay) et la Ferme du Pigeonnier (Montceau-et-Écharnant).

// SPORT

21 Quand Marc Frot parle des JO

Le président de la commission agricole du Conseil départemental de Côte-d'Or accepte une petite entrevue « extraprofessionnelle ».

Allez, on parle des Jeux olympiques dans le journal ? *« Allez ! »*, répond avec le sourire Marc Frot, qui ne s'attendait certainement pas à ce genre de sollicitation de notre part, à l'issue d'un rendez-vous dédié à la FCO la semaine dernière à Dampierre-en-Montagne (voir notre édition de vendredi 23 août). Comme de nombreux amateurs de sport, le président de la commission agricole du Conseil départemental a *« beaucoup vibré »* devant sa télé, seul ou avec des amis, tout au long de cette grande compétition internationale. Ses trois meilleurs souvenirs ? *« En première place, je dirais la finale de nos basketteuses, elles perdent d'un tout petit point… Elles méritaient de gagner. D'ailleurs, pour moi, elles ont gagné ! En deuxième position, je pense aux handballeuses, elles aussi sont allées en finale, elles ont fait un très beau parcours. En troisième position, je mettrais les rugbymen à 7, qui ont remporté la médaille d'or en battant les Fidji, c'était très beau à voir aussi »*.



Le retraité agricole est un grand fan de sport et notamment de football. Il y a une trentaine d'années, Marc Frot était gardien de but au club d'Aignay-le-Duc.

Ça fait du bien

Marc Frot retiendra aussi et surtout l'engouement populaire autour de ces JO : *« c'était magnifique. En organisant des choses en associant des gens, le succès est toujours au rendez-vous ! Je connais plusieurs personnes qui se sont rendues à Paris : tout le monde est revenu heureux, avec un grand sourire. Cela fait du bien dans ce quotidien plus qu'incertain. Lorsque la flamme olympique était passée au Muséoparc d'Alésia, j'avais déjà perçu un très bel engouement. Nous étions en semaine, en milieu de journée et pas moins de 5 000 personnes avaient fait le déplacement ! »*. De nombreux agriculteurs se sont passionnés pour les JO, assure Marc Frot : *« certaines épreuves étaient immanquables pour les fans de sports et j'en connais plus d'un qui a préféré reporter ses travaux de quelques minutes voire de quelques heures pour ne rien rater ! »*.

Le plein de breloques

Le retraité agricole de 67 ans se félicite du nombre de médailles obtenues par la délégation française : *« il est vrai que nous étions à domicile et que nos athlètes étaient très nombreux par rapport à d'autres pays… Mais quand même, ce bilan est impressionnant. Alors oui, je suis d'accord avec vous, il aurait pu y avoir un peu plus de médailles d'or mais évoluer chez soi doit mettre une certaine pression ! Cela explique peut-être une certaine défaillance dans plusieurs disciplines »*. Fan d'athlétisme, Marc Frot regrette les performances tricolores sur la piste du Stade de France : *« alors là, ce n'est pas tip-top, c'est vraiment le moins que l'on puisse dire. Une autre déception me vient à l'esprit : la connerie des handballeurs qui perdent la balle alors qu'ils menaient au score à six secondes de la fin de leur quart de finale… C'est incroyable là aussi, car ces gars-là ne sont pas des perdreaux de l'année ! J'ai aussi été très déçu, mais pas de la même manière, quand Oriane Bertone a échoué en escalade : cette Française méritait 100 fois de monter sur le podium, c'est dommage »*.

De vrais sportifs

Marc Frot termine cet échange en mettant en avant l'esprit sportif des médaillés français : *« ce sont des personnes comme vous et moi, avec les pieds sur terre. Cela m'a fait du bien de voir et d'écouter ces athlètes qui nous ont transmis des émotions. Je ne peux pas m'empêcher de les comparer avec les footballeurs… J'adore le foot, c'est mon sport préféré, mais je déteste le melon qu'ont pris un certain nombre de footeux. Mbappé, par exemple, je ne peux plus le supporter ! L'humilité, il ne connaît pas, ce n'est pas ma vision du sport. Il ne véhicule pas de bonnes valeurs et manque souvent l'occasion de se taire. Nous sommes aujourd'hui à un rendez-vous sur la FCO, la langue bleue : j'aurais bien envie de sortir une vanne en lien avec ça, mais je ne le ferai pas »*.

AG

// RENCONTRE

21 Des Suffolk pour… Thibaut Pinot

L'ancien cycliste professionnel développe un élevage ovin en Haute-Saône et vient de se procurer sept reproducteurs au Gaec Poillot, de Thoisy-la-Berchère, en Côte-d'Or.

L'actualité ovine, ce n'est pas que la FCO ! La famille Poillot a eu l'honneur de vendre six agnelles et un bélier Suffolk à une personne très connue dans le monde cycliste, en la personne de Thibaut Pinot. Ce Franc-Comtois de 34 ans, troisième du Tour de France 2014, a pris sa retraite sportive et se consacre désormais à plusieurs de ses passions dont l'agriculture, dans son petit village de Mélisey en Haute-Saône. *« Thibaut avait prévu de passer une journée avec nous à Saulieu, dans le cadre du concours national Suffolk qui a été malheureusement annulé. Il est finalement venu dans notre ferme dès le lundi suivant »*, indique Romain Poillot, qui avait été prévenu un mois plus tôt de l'intérêt du sportif pour la race Sufflok. *« C'est en parlant avec un éleveur de Texel que Thibaut a été aiguillé vers une seconde race, celle que nous élevons. Nous étions au courant qu'il allait nous contacter, mais son coup de fil reste malgré tout une très belle surprise, d'autant que je suis fan de cyclisme et en particulier de lui et de l'équipe Groupama-FDJ »*, poursuit l'éleveur côte-d'orien. Pour l'anecdote, Romain Poillot s'était rendu le 5 juillet au contre-la-montre entre Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, muni d'un panneau *« Thibaut, on t'aime »*, sans savoir que le cycliste allait débarquer chez lui la semaine dernière. La rencontre du 19 août a duré près de deux heures : la présentation du cheptel et les discussions commerciales ont été suivies d'une pause-café au cours de laquelle la carrière du sportif a été logiquement abordée.



L'ancien coureur de la Groupama-FDJ, le 19 août à Thoisy.

AG

// FESTIVITÉS

58 L'agriculture en fête à Bazoches

Ce qui était par le passé la Fête de l'Agriculture revient cette année sous le nom de Terres de Janie. C'est dans la Nièvre, sur la commune de Bazoches, qu'elle aura lieu samedi 31 août.

Les Terres de Janie (comme JA et Nièvre) c'est la grande fête agricole nivernaise de l'année. Elle va avoir lieu ce samedi 31 août à Bazoches, au nord-est de la Nièvre, à partir de 10 heures. Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre, en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs de Lormes, en profitent pour organiser leur traditionnelle Finale départementale de Labour. Mais les visiteurs pourront aussi découvrir à cette occasion une exposition de matériels agricole et forestier, des démonstrations de traîne-culs et de C15 cross, les stands des partenaires, des démonstrations de déchiquetage de bois (présentées par une Cuma), et profiter d'animations diverses dont un taureau mécanique. Buvette et restauration sur place toute la journée ainsi que le soir. L'événement se clôturera sur une soirée mousse sur place. À noter que la MSA Bourgogne sera présente avec les élus MSA de l'échelon local de Corbigny.

Berty Robert



LOISIRS

// CENTENAIRE

L'agriculture française pendant les JO de 1924 (épisode 4)

Suite de notre série consacrée au visage de l'agriculture française en 1924, année des premiers Jeux olympiques à Paris, mais aussi de la création des Chambres d'agriculture.



DR

Illustration extraite du journal L'Agriculture Nouvelle du 26 juillet 1924.

En cette fin du mois de juillet 1924, la sécheresse *« ravage la côte méditerranéenne de Provence. La culture maraîchère y est, de ce fait, pour ainsi dire inexistante, alors qu'elle est si prospère dans la région de Barbentane, Château-Renard et Saint-Rémy »*, rapporte l'*Exclesior* du 21 juillet. De nombreuses communes de Martigues à Marseille ont besoin d'un *« débit minimum de 26 litres d'eau à la seconde »*. Les communes touchées sont périodiquement rationnées *« à raison de 5 litres d'eau par personne et par jour »*. Au total, ce sont 10 000 habitants qui sont privés d'eau ou presque. La situation est cependant pire en Russie où la sécheresse a ravagé les récoltes dans le Sud-Est qui est la grande région productrice de céréales, indique Le Figaro économie du 27 juillet. *« Les paysans, pris de panique, vendent leur cheptel à vil prix »*. Pour atténuer leur désarroi sinon leur malheur, le Kremlin envoie aux paysans des *« stocks destinés à l'exportation »* ainsi que *« du bétail afin d'éviter une baisse foudroyante des prix »*.

Élevage rémunérateur

À l'heure où la mécanisation ne s'est pas encore développée, les chevaux de traits (avec les bœufs) restent un moyen de travail important. En effet, la France n'est en mesure de produire que 1 500 tracteurs par jour. La demande est forte, même si les presque sept millions d'agriculteurs que compte le pays n'ont pas tous les moyens d'en acquérir un. En attendant, *L'Agriculture nouvelle* se réjouit de voir réapparaître le concours central hippique de reproducteurs qui a été rétabli après dix ans d'interruption, pour cause de guerre et de reconstruction. Rassemblant l'élite de la population chevaline, l'évènement se déroule dans les locaux de la Foire de Paris au Champ de Mars. Il rassemble un millier d'animaux de dix-huit races différentes : du pur-sang arabe aux espèces asines, en passant par les demi-sang vendéen et charentais, les Postiers, les Ardennais, les Boulonnais ou encore les Traits bretons. Le rédacteur de l'article, André Leroy de l'Institut national agronomique, confirme que *« l'élevage de gros chevaux est encore rémunérateur en raison des conditions actuelles de notre marché »*. Le cheval de trait représente encore plus de 85 % des 3 millions de chevaux présents sur le territoire français en 1930. Outre le travail du sol, il sert aussi pour les loisirs (calèches) et au sein de l'armée qui en a réquisitionné plus de 750 000 en 1914… Le besoin sera encore grand deux années plus tard puisque l'armée en emploie encore 153 000 quotidiennement dont 11 000 pour la gendarmerie. Le Petit Journal du 23 juillet s'inquiète à sa manière de la baisse du nombre d'éleveurs de moutons : *« Après avoir connu la prospérité, il (l'élevage du mouton) subit la décadence »* et cela *« inquiète les Pouvoirs publics »*, annonce-t-il sous le titre évocateur : *« Il nous faut des moutons, il nous faut des bergers »*. L'auteur de l'article, Hippolyte Gomot, sénateur du Puy-de-Dôme, s'inquiète : *« la race ovine est en péril (…) elle a besoin d'un secours énergique et immédiat »*. Le parlementaire fait l'éloge de la Bergerie de Rambouillet dont la formation donne *« toutes les garanties désirables »*. En effet, son objectif est *« de créer des hommes connaissant bien le mouton et les soins à lui donner, capables de comprendre les différents modes d'exploitation du troupeau et d'y collaborer »*. L'article nous apprend que 12 élèves sont sortis de cette école en 1922 et autant en 1923. Le sénateur appuie la demande et double le temps des études pour le faire passer de cinq à dix mois, à partir de l'année 1925. Quant à la rubrique *« La vie agricole »* du *Figaro* du 27 juillet, elle rapporte que depuis le 1er octobre jusqu'à fin mai, il est entré en France *« 403 998 hectolitres de vins italiens contre 23 128 pendant la même période de 1922-1923. Dans les mêmes mois, l'Espagne nous a envoyé 1 974 767 hectolitres contre 824 786 pendant la campagne précédente. Cette situation inquiète les milieux viticoles méridionaux »*.

Christophe Soulard

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'en juin 2026

// Exposition sur les faïence à Dijon

Cette exposition semi-permanente permet au public de découvrir plusieurs faïences sorties des réserves du Musée de la Vie Bourguignonne, à Dijon, pour l'occasion, comme la devanture d'un magasin de porcelaines et faïences, installé de 1915 à 2008, le magasin Pierre Cretin, acquise en 2011 et jamais exposée. Adressée à un large public, elle permet de comprendre les techniques de fabrication de la faïence, et l'évolution de ses usages jusqu'à nos jours : objet d'art, récipient, objet-souvenir, plat de prestige, ou même objet publicitaire. L'exposition est également l'occasion d'actualiser les connaissances autour de l'histoire de la production dijonnaise entre 1664 et 1848.

Musée de la Vie Bourguignonne Perrin de Puycousin, 17 rue Sainte-Anne à Dijon.

• Samedi 31 août

// Course de caisses à savon

Les Jeunes Agriculteurs de Bligny-sur-Ouche organisent une course de caisses à savon ce samedi 31 août sur la place de la mairie. De nombreuses équipes descendront les 800 mètres de la rue de l'église tout au long de la journée. Toutes les équipes sont convoquées dès 8 h 30 pour des essais, les descentes officielles débuteront à 13 h 30.

Pour tout renseignement : 06 32 75 08 26, 07 68 89 14 98, 06 48 55 17 05.

Nièvre

• 31 août

// Fête de l'agriculture des JA 58

Les JA 58 organisent leur finale départementale de labour, à Bazoches (Lormes). À partir de 10 h, expositions de matériels agricole et forestier, démonstration de traîne-culs et C15 cross, stands des partenaires, démonstrations de déchiquetage de bois (Cuma), animations diverses dont taureau mécanique. Buvette et restauration sur place toute la journée. L'événement se clôturera sur une soirée mousse sur place.

Renseignements : Camille Deroche, animatrice JA 58 : 07 86 95 37 96.

// Concours de labour de la Charité

Les JA de Donzy - Pouilly – Cosne -la Charité orchestrent leur concours de labour au 92, rue de la résistance à la Charité. À partir de 10 h, aura lieu le concours et en parallèle sont proposées des animations pour enfants (structures gonflables, maquillage, mini-ferme, etc.), expositions de matériels agricoles et stands de producteurs ainsi que d'artisans locaux. Ce concours ayant lieu dans le cadre du Comice, un défilé de chars aura lieu le 1er septembre dans la commune de la Charité-sur-Loire.

Renseignements : co-présidents des Ja du canton : Thibault Coutant au 06 34 08 65 93 ou Bastien Ravery au 06 59 75 47 03

// Fête du pain

Le Domaine Neuf à Saint-Hilaire-Fontaine, vous convie à partir de 18 h à sa fête du pain. Au programme : concert, restauration sur place, buvette et feu de camp au milieu du cour de la ferme. Tarif : 10 euros.

Réservations et informations : 06 12 27 73 65

• 2 au 4 ou 5 au 7 septembre

// Stages d'initiation à la technique pierre sèche

Le CAUE de la Nièvre, propose des stages d'initiation à la technique pierre sèche à Clamecy. D'une durée de trois jours, ils auront lieu de 8 h 30 à 17 h. Le stage sera encadré par Martin Muriot, murailler professionnel et président de la FFPPS (fédération française des professionnels de la pierre sèche). Inscription obligatoire.

Renseignements et inscriptions à caue58@wanadoo.fr ou au 03 86 71 66 90.

Yonne

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

• Samedi 7 septembre

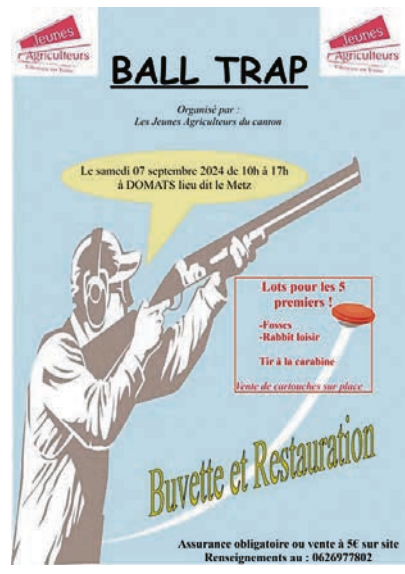
// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedi du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

// Ball Trap

De 10 heures à 17 heures, à Domats (lieu-dit Le Metz). Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-sur-Yonne organise son premier Ball Trap. Au programme : fosses, rabbit loisir et tir à la carabine. Des lots sont à gagner pour les cinq premiers. Assurance obligatoire ou vente à 5 € sur site.

Renseignements au 06 26 97 78 02.



LOISIRS

// PATRIMOINE

89

À la découverte du musée du tire-bouchon à Beine

À Beine, le domaine Alain Geoffroy expose depuis plusieurs années près de 5 000 tire-bouchons dans son musée. Une passion initiée par le papa, Alain, que perpétue désormais la fille, Nathalie.



Près de 5 000 tire-bouchons sont à découvrir au musée de la vigne et du tire-bouchon, à Beine.



Allez, il n'y a pas de raison, on vous montre aussi nos pièces préférées.

C'est un objet qu'on a forcément tous chez soi, en un, deux, voire trois ou quatre exemplaires, dans le tiroir de sa cuisine, dans sa cave, parfois même dans son sac ou sa poche. Vous séchez ? On vous parle bien sûr du tire-bouchon. Un simple accessoire pour certains, une vraie passion pour d'autres. Et ce n'est pas Nathalie Geoffroy, cogérante du domaine Alain Geoffroy, à Beine, qui nous contredira. Car à quelques pas du domaine, la famille de viticulteurs expose non pas des dizaines, ni des centaines, mais bien des milliers de tire-bouchons, dans un musée, nommé le musée de la vigne et du tire-bouchon.

« *L'idée de cette collection vient de mon papa, qui a toujours été passionné par les vieux objets, par les brocantes et par le métier de vigneron, qui était déjà le métier de ses parents. Il a collectionné énormément d'objets de famille liés aux métiers de la vigne et du vin. Au fur et à mesure, il s'est passionné plus précisément pour le tire-bouchon, qui est la partie un peu plus conviviale du métier, où on a l'aboutissement du travail en main avec la bouteille de vin, qu'on a le plaisir d'ouvrir avec un beau tire-bouchon, qui fait partie du folklore, de la mise en scène prestigieuse du moment* », raconte Nathalie Geoffroy.

Après de nombreuses heures à écumer les brocantes, à faire du troc avec d'autres collectionneurs, Alain Geoffroy fini par acquérir une grosse collection, avec près de 5 000 tire-bouchons. « *Mon papa nous a quittés il y a maintenant 3 ans, mais au domaine, on a décidé de poursuivre sa collection. On s'est pris au jeu* », sourit-elle. « *Ces dernières années, on a réussi à en acquérir une cinquantaine, des plus contemporains, même si on essaye toujours d'en trouver des anciens* ».

Les anciennes caves réhabilitées

Cette collection a commencé dans les années 1990, « *tout doucement* », comme le dit Nathalie Geoffroy. « *La passion de mon papa pour le tire-bouchon s'est vraiment accélérée dans les années 2000, lorsqu'il a pris sa retraite. Il s'est créé un second métier, un métier de passion, qui l'a amené à beaucoup voyager, notamment en Europe, à la recherche de pièces rares et uniques* ».

L'idée de créer un musée est alors arrivée assez naturellement. « *Mon papa commençait à avoir énormément de pièces, qui étaient dans des cartons. Quand il devait en acheter ou en échanger, il devait tout sortir pour voir ce qu'il avait ou ce qui lui manquait. Cela est rapidement devenu compliqué pour l'organisation. Il fallait donc pouvoir les voir pour rendre les choses plus faciles. La mise en place du musée s'est faite sur plusieurs années car il a déjà fallu faire de la place pour tout accueillir et faire estimer et authentifier les tire-bouchons* ».

C'est alors dans les anciennes caves du domaine, celles des grands-parents, un lieu rempli d'histoire, que la collection est exposée. « *Ici, il y a encore les anciennes cuves en béton. On a dédié tout cet ancien espace de travail à la collection, qui s'étale sur huit petites salles, ouvertes aux visites* ». Nathalie Geoffroy poursuit. « *On a souhaité ouvrir ce lieu et mettre en avant cette collection car il n'y avait aucun intérêt à garder cela pour nous. Ce sont des belles pièces, qui racontent l'histoire des vignerons, à travers différentes époques. Le tire-bouchon lui-même a son histoire, des mécanismes différents en fonction des époques, une évolution. Cela plaît bien aux visiteurs* ».

D'ailleurs, en parlant d'histoire, connaissez-vous vraiment celle du tire-bouchon ? Allez, on laisse Nathalie Geoffroy la raconter. « *L'origine du tire-bouchon est plutôt attribuée aux Anglais, contrairement à ce qu'on pourrait penser (beaucoup pensent qu'elle est française). Historiquement, les vins étaient stockés en fût. Les gens allaient directement « à la source » en remplissant leur pichet pour servir à table. Vers la fin des années 1800, il y a eu l'industrialisation de la bouteille en Angleterre. Les barriques étaient acheminées par voies fluviales vers l'Angleterre et ce sont les Anglais qui ont démarré cette industrialisation pour le conditionnement du vin en bouteille* ».

Et qui dit bouteille, dit bouchon, qui dit alors tire-bouchon.

De 1780 à nos jours

Alors, que trouve-t-on comme style de tire-bouchons au musée ? Vous vous doutez bien qu'il serait bien trop long de vous énumérer les (presque) 5 000 pièces exposées, mais ce que l'on peut dire, c'est que les mécanismes sont très variés. « *On a des tire-bouchons qui vont de 1780 environ, jusqu'à nos jours. On a aussi bien des mécanismes avec des bras, les fameux De Gaulle, on a des mécanismes en zigzag, des modèles à crémaillère…* », indique Nathalie Geoffroy, qui nous présente également ses pièces favorites. « *Ce sont les modèles de tire-bouchon à cage. Là, on est dans les années 1850, avec des tire-bouchons assez travaillés au niveau de la cage. Ils sont assez simples d'utilisation : on le pose sur le goulot de la bouteille, on l'enfonce et on parvient à extraire le bouchon assez facilement. Ce sont mes préférés pour le travail de ferronnerie qui est assez intéressant selon moi* ».

Quant au reste ? Nous vous invitons à aller vous-même le découvrir sur place. Vous trouverez forcément à votre tour votre pièce favorite.

Christopher Levé

Le musée de la vigne et du tire-bouchon est situé au 4 rue de l'Équerre, 89 800, Beine. Le musée est ouvert du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Les visites en groupe se font sur réservation au 03 86 42 43 76. Plus d'infos sur le site internet www.chablis-geoffroy.com et les réseaux sociaux (Facebook : domaine Alain Geoffroy ; Instagram : domainealaingeoffroy) du domaine.



Les fameux De Gaulle à l'effigie du Général.



Le tire-bouchon a cage est la pièce favorite de Nathalie Geoffroy.



Ce tire-bouchon est le premier collectionné par Alain Geoffroy dans les années 1990.